EGIDE

INNOVATIVE HERMETIC SOLUTIONS

Défense
Espace
Aéronautique
Sécurité
Télécoms

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

EGIDE

INNOVATIVE HERMETIC SOLUTIONS

Le présent document de référence 2014 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 juin 2015, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

EGIDE - Société anonyme au capital de 8 130 740 euros
Siège social : Site du Sactar - 84500 - BOLLENE
338 070 352 RCS AVIGNON

Défense
Espace
Aéronautique
Sécurité
Télécoms

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014

Table des matières

1	**PERSONNES RESPONSABLES**	**9**
1.1	Personne responsable des informations	9
1.2	Déclaration de la personne responsable	9
2	**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**	**10**
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	10
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	10
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	11
3	**INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES**	**12**
3.1	Informations financières consolidées 2012, 2013, 2014	12
3.2	Informations financières (comptes annuels) 2012, 2013 et 2014	13
4	**FACTEURS DE RISQUE**	**14**
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	14
4.2	Risques juridiques	15
4.3	Risques industriels et environnementaux	17
4.4	Risques technologiques	18
4.5	Autres risques	19
5	**INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**	**20**
5.1	Histoire et évolution de la société	20
5.2	Investissements	21
6	**APERÇU DES ACTIVITÉS**	**23**
6.1	Principales activités	23
6.2	Principaux marchés	26
6.3	Événements exceptionnels	30
6.4	Position concurrentielle	31
7	**ORGANIGRAMME**	**32**
7.1	Organigramme du groupe	32
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	32
8	**PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**	**33**
8.1	Immobilisations corporelles importantes	33
8.2	Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations	34
8.3	Impact environnemental de l'activité du groupe	34
8.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	34
9	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**	**35**
9.1	Situation financière	35
9.2	Résultat d'exploitation	37

10	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**	**39**
10.1	Capitaux	39
10.2	Flux de trésorerie	39
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	39
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	40
10.5	Sources de financement attendues	40
10.6	Engagements hors bilan	40
10.7	Engagements et autres obligations contractuelles	41
11	**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**	**42**
12	**INFORMATION SUR LES TENDANCES**	**43**
12.1	Faits marquants de l'exercice 2014	43
12.2	Perspectives d'avenir	43
12.3	Événements susceptibles d'influer sur les tendances	44
13	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**	**45**
14	**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE**	**45**
14.1	Conseil d'administration	45
14.2	Conflits d'intérêts	46
14.3	Liste des mandats	46
14.4	Informations relatives aux membres du conseil d'administration	48
15	**RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES**	**49**
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	49
15.2	Montants provisionnés	54
16	**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**	**55**
16.1	Conseil d'administration	55
16.2	Informations sur les contrats de service	55
16.3	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	55
16.4	Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques	55
16.5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	65
16.6	Comité de direction	66
17	**SALARIÉS**	**68**
17.1	Répartition	68
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	69
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	69
17.4	Impact social de l'activité du groupe	71
17.5	Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	71
18	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**	**72**
18.1	Répartition du capital et droits de vote	72
18.2	Franchissement de seuils	72
18.3	Droits de vote différents	73

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 74

19.1 Conventions réglementées 74
19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 75

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR 77

20.1 Informations financières historiques (2012 et 2013) 77
20.2 Informations financières pro forma 77
20.3 Etats financiers 78
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles 119
20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe 123
20.6 Autres informations financières 127
20.7 Politique de distribution des dividendes 127
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage 128
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale 128

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 129

21.1 Capital social 129
21.2 Acte constitutif et statuts 131
21.3 Marché des titres de la société 135
21.4 Projet de transfert sur Alternext 135

22 CONTRATS IMPORTANTS 136

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS 136

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 137

24.1 Liste des documents et méthode de consultation 137
24.2 Document d'information annuel 137
24.3 Calendrier de parution des éléments financiers 138

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 139

26 INFORMATION EN MATIÈRE DE RSE 139

26.1 Informations relatives à l'impact social de l'activité 139
26.2 Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité 143
26.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable 149
26.4 Vérification du rapport RSE par un organisme tiers indépendant 150

27 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION 153

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur James F. Collins, Directeur général

1.2 Déclaration de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence 2014 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion répertoriées au chapitre 28 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux,

- figurant au paragraphe 20.4 du document de référence enregistré le 20 juin 2013 sous le numéro D13-0644, qui contiennent des observations. Ces observations sont présentes dans le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans les notes 2.1 Principes généraux, 3.1 Estimations et jugements comptables déterminants et dans le paragraphe relatif aux évènements postérieurs à la clôture décrits dans les annexes » et dans le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2012 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans les notes 1.1 et 2.1 et dans le paragraphe relatif aux évènements post-clôture de l'annexe ;
- figurant au paragraphe 20.4 du document de référence enregistré le 13 mai 2014 sous le numéro D14-0510, qui contiennent des observations. Ces observations sont présentes dans le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2.1 des états financiers » et dans le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2013 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans les notes 1.1 et 2.1 de l'annexe. »

Les informations financières de l'exercice 2014 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.4 du présent document.

Fait à Trappes, le 8 juin 2015

James F. Collins
Directeur général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

SYC SAS
Monsieur Bernard Hinfray
26 rue Cambacérès - 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit
Monsieur Matthieu Moussy
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Renouvellement : assemblée générale mixte du 26 juin 2013

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

MBV & Associés (anciennement SYC Audit)
26 rue Cambacérès - 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Le Mer, démissionnaire. Il est précisé que la société SYC Audit a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine le 22 novembre 2010 par son associé unique, la société de commissaires aux comptes MBV & Associés.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Madame Anik Chaumartin
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 26 juin 2013, en remplacement de Monsieur Etienne Boris qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 222-8 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre des exercices 2013 et 2014 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	SYC S.A.S				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros		%		Montants en euros		%	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	68 400	64 300	88	97	89 900	88 200	98	100
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	9 363	2 000	12	3	1 500	0	2	0
Sous total	**77 763**	**66 300**	**100**	**100**	**91 400**	**88 200**	**100**	**100**
Autres prestations Juridique, fiscal, social			-	-	-	-	-	-
Sous total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**77 763**	**66 300**	**100**	**100**	**91 400**	**88 200**	**100**	**100**

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées 2012, 2013 et 2014

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2014.

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Les états financiers du groupe au 31 décembre 2014 sont les dixièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2012, 2013 et 2014 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2012 IFRS historique	2012 IFRS variation de périmètre	2012 IFRS retraité	2013 IFRS	2014 IFRS
Chiffre d'affaires	25 595	2 950	22 645	20 386	19 967
Résultat opérationnel	(672)	NA	(345)	(664)	(935)
Quote-part de résultat des activités abandonnées	NA	(381)	NA	385	NA
Résultat net	**(866)**	**(381)**	**(485)**	**(516)**	**(863)**
Actifs non courants	4 714	766	3 947	3 500	4 751
Trésorerie disponible	1 131	114	1 007	512	4 077
Dettes financières	4 238	717	3 520	2 782	4 393
Dettes financières des passifs liés à des actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
Capitaux propres	4 711	NA	4 711	3 655	7 380
Total du bilan	**14 116**	**NA**	**14 116**	**10 487**	**15 495**

Le 31 octobre 2013, Egide SA a procédé à la cession de la totalité des titres qu'elle détenait dans Egima et Egide UK Ltd. Ces filiales sont donc sorties du périmètre du groupe au 31 décembre 2013. Les résultats de ces filiales jusqu'à la date de cession sont présentés sur une ligne particulière de l'état de résultat global « Quote-part du résultat des activités abandonnées », en y incluant les écritures de consolidation relatives à ces cessions.

Les informations sélectionnées ci-dessus pour 2012 ont été retraitées de la façon suivante afin de pouvoir rendre comparables ces informations à celles de 2013 et 2014 :

- 2012 IFRS historique : correspond aux informations diffusées au 31 décembre 2012
- 2012 IFRS variation de périmètre : reprend les informations relatives aux filiales cédées le 31 octobre 2013
- 2012 IFRS retraité : retrace les informations relatives aux sociétés toujours présentes dans le groupe au 31 décembre 2013 (Egide SA, Egide USA LLC et Egide USA Inc).

En 2014, Egide SA a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 4,8 millions d'euros nets, ce qui explique le renforcement des capitaux propres et de la trésorerie disponible. Par ailleurs, la société a obtenu de Bpifrance les financements de certains de ses Crédits d'Impôts Recherche (CIR) et les préfinancements de ses Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE), ce qui explique l'augmentation des dettes financières (impact de la présentation de ces financements en normes IFRS).

Voir chapitre 20.3.1 (comptes consolidés) du présent document.

3.2 Informations financières (comptes annuels) 2012, 2013 et 2014

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels pour les exercices 2012, 2013 et 2014 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	14 031	12 869	12 982
Résultat exploitation	(1 673)	(1 277)	(1 365)
Résultat net	**(757)**	**(389)**	**(1 204)**
Actif immobilisé net	2 155	2 143	2 473
Trésorerie disponible	848	394	3 955
Dettes financières	270	210	437
Capitaux propres	4 056	3 667	7 259
Total du bilan	**8 079**	**7 289**	**10 804**

En 2014, Egide SA a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 4,8 millions d'euros nets, ce qui explique le renforcement des capitaux propres et de la trésorerie disponible. Par ailleurs, la société a obtenu de Bpifrance les préfinancements de ses Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE), ce qui explique l'augmentation des dettes financières.

Voir chapitre 20.3.2 (comptes sociaux) du présent document.

4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de liquidité

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. La réussite de l'augmentation de capital de 5,1 millions d'euros en juin 2014, destinée à financer le plan stratégique du groupe, ainsi que l'obtention des financements des CIR et CICE par Bpifrance a permis de lever le risque de continuité d'exploitation qui existait à la clôture de l'exercice 2013.

4.1.2 Risques de change

En 2014, Egide a réalisé 63 % de ses ventes à l'exportation, dont 38 % à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 17 % à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 3,5 millions de dollars (contre-valeur : 2,6 millions d'euros), Egide USA Inc. a facturé pour 9,3 millions de dollars (contre-valeur : 7 millions d'euros). En 2014, la parité du dollar face à l'euro (1,3288 en moyenne sur l'année contre 1,3281 en 2013) n'a eu aucun effet sur le chiffre d'affaires du groupe.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (2,8 millions de dollars en 2014) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (2,5 millions de dollars en 2014). Le solde positif en dollars est conservé sur des comptes bancaires ouverts dans cette devise. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

En milliers au 31 décembre 2014	USD
Actifs en devises	5 175
Passifs en devises	1 023
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	4 152
Position hors bilan	-
Position nette après gestion	4 152
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	(42)
Cours du 31 décembre 2014 (1 euro =)	1,2141
Impact en milliers d'euros	(34)

Voir également le paragraphe 20.3.1.5.4.2 du présent document de référence (gestion des risques financiers de l'annexe aux comptes consolidés).

4.1.3 Risques de taux

L'emprunt à long terme de 1,56 million de dollars souscrit par Egide USA sur une durée de 15 ans supporte un taux d'intérêt variable égal au BBA (British Banker Association) Libor Adjusted Periodically + 3,50 points. Cet emprunt est assorti de deux covenants calculés tous les trimestres, l'un étant un ratio Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme d'au moins 1,35 et l'autre un ratio dettes sur capitaux propres inférieur à 3,75 (limite qui baisse progressivement à 3,00 jusqu'en septembre 2015). En cas de non-respect de l'un des covenants, la banque se réserve le droit d'appliquer un taux de financement majoré de 6 points par rapport au taux contractuel. A la clôture de l'exercice 2014, et bien que l'un des covenants ne soit toujours pas respecté, Bank of America n'a exercé aucun de ses droits.

Dans le cadre des contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports d'Egide SA, la commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent, avec un minimum de 0,60 %. Chez Egide USA Inc, la ligne de crédit accordée par Bank of America, basée sur la valeur des encours clients et des stocks, supporte un taux d'intérêt déterminé de la manière suivante : BBA Libor Daily Floating Rate + 3,50 %. Cette ligne de crédit est assortie de deux covenants, identiques à ceux de l'emprunt long terme d'Egide USA visé au paragraphe précédent.

Un prêt régional de maintien de l'emploi a été reçu en juillet 2010 par Egide SA de la part de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 k€ et de la part du département de Vaucluse pour 100 k€. Ces emprunts ne présentent aucun risque de taux puisqu'il s'agit de prêts à taux zéro remboursables en 7 ans avec un différé de 2 ans.

Les financements accordés à Egide SA par Bpifrance en contrepartie du nantissement de ses créances de Crédits d'Impôt Recherche et Crédits d'Impôt Compétitivité Emploi font l'objet d'un calcul quotidien d'intérêts basé sur Euribor 1 mois moyenne du mois précédent majoré de 3 % l'an.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les placements financiers sont réalisés par le biais de comptes à terme, dont la rémunération est fixée à l'ouverture de ces comptes. Il n'y a donc pas de risque de taux sauf à devoir clôturer les comptes avant leur échéance initialement prévue.

Voir également §10.7 – Engagements et autres obligations contractuelles

4.1.4 Risques actions

La société ne détenant directement ni actions ni actions propres, elle n'est pas exposée au risque actions.

4.2 Risques juridiques

Voir également §20.8 – Procédures judiciaires et d'arbitrage.

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production (Bollène et Cambridge) en concertation avec les organismes concernés.

4.2.3 Assurances

Egide SA et sa filiale Egide USA ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Couverture maximum	
	Egide SA	Egide USA
Risques industriels	18,4 M€ – Franchise 0,01 M€	14,5 M$
Bris de machine	0,12 M€	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle – Franchise 3 j	2,4 M$
Responsabilité civile	10 M€	10 M$
Déplacements professionnels	5 M€	-
Auto-mission	Illimitée	-
Automobiles	Illimitée	1 M$
Marchandises transportées	0,15 M€	-
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	-
Responsabilité civile employeur	0,15 M€	0,15 M€
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M$

Le montant total des primes enregistrées en 2014 s'élève à 292 k€ (204 k€ pour Egide SA et 88 k€ pour Egide USA). Par ailleurs, les différentes polices d'assurance font l'objet de mises à jour régulières par les différents courtiers en charge de leur suivi.

4.2.4 Litiges sociaux

Il n'existe aucun litige social chez Egide SA ou Egide USA.

4.2.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Egide n'a pas réellement de lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2014, le premier client du groupe a représenté 17 % du chiffre d'affaires consolidé contre 13 % en 2013. Les 5 premiers clients totalisent 52 % du chiffre d'affaires consolidé 2014 et les 10 premiers clients 68 %. Néanmoins, quand l'un de ces clients réduit drastiquement son activité, l'impact sur les ventes du groupe peut être important.

La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, même si certains d'entre eux se révèlent stratégiques pour la société ou pour ses clients. Ces fournisseurs sont régulièrement suivis par le responsable achat et le responsable qualité afin de s'assurer qu'ils maintiennent le niveau de qualité requis pour satisfaire aux exigences d'Egide.

4.2.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine et en Thaïlande (environ 11 % des ventes en 2014 contre 16 % en 2013 et 7 % en 2012) l'est principalement soit avec des filiales de clients européens ou américains, soit avec des entreprises sous-traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Sanmina-SCI ou Fabrinet par exemple) ; cela met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. En cas d'incertitudes sur le client, notamment en Chine où la société vend directement à des clients locaux, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. Néanmoins, l'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maitrisés.

En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée et pourrait nécessiter d'avoir à procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à cette allergie.

4.3.2 Risques matières premières

Les matières utilisées par Egide sont principalement le Kovar (alliage fer-nickel-cobalt), le molybdène, l'acier, le cuivre-tungstène et le verre pour ce qui concerne le scellement verre métal et l'alumine (à la place du verre), le tungstène et le paratungstate pour ce qui concerne le scellement céramique métal. En matière de traitement de surface, la société utilise principalement du nickel et de l'aurocyanure.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

En ce qui concerne l'impact de l'évolution du prix de l'or, il est soit répercuté au client par le biais d'une facturation additionnelle spécifique ou bien il fait l'objet d'un réajustement lors de la prochaine cotation du produit. Cependant, compte tenu des faibles épaisseurs déposées sur nos produits (1,27µ en moyenne), l'impact reste mesuré.

Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Comme évoqué plus bas (paragraphe 4.3.3), notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.7).

Le traitement spécifique du Kovar est lié au fait qu'il s'agit de matière première brute, elle-même utilisée par les fournisseurs d'Egide (usineurs ou emboutisseurs) pour fabriquer nos composants de base (fonds, cuvettes, cadres, broches, etc…). Cette matière est un alliage de fer, de nickel et de cobalt ; elle est généralement stockée sous forme de planches de 1828 x 382 mm de différentes épaisseurs (de 7 à 16 mm) ou de tubes de différents diamètres et ne s'altère pas dans le temps. Durant le boom du marché des télécoms des années 1998/2000, Egide utilisait jusqu'à 3 tonnes de Kovar par mois. Après l'éclatement de la bulle internet, le besoin en structures usinées en Kovar a très fortement baissé et la consommation est tombée à environ 1 tonne par an. Pour tenir compte de ce taux de rotation devenu très lent, la société a décidé de provisionner son stock au taux de 75 %, et de maintenir ce taux depuis plusieurs années indépendamment du niveau d'activité. En effet, le Kovar a une valeur minimum de revente en tant que matière première de base et il est appliqué au stock la règle de la juste valeur (valeur marché).

4.3.3 Risques métiers

Le métier d'Egide est de fabriquer des boîtiers d'interconnexion hermétiques. Combinant plusieurs briques technologiques et nécessitant une expertise de haut niveau, notre industrie ne permet pas d'assurer un rendement de 100 %. Par contre, il est parfois possible de retravailler des pièces mauvaises pour les rendre bonnes.

Quand un produit se révèle non hermétique chez le client, c'est-à-dire refusé par son propre contrôle d'entrée, il est très rapidement retourné pour réparation ou remplacement. Cela donne lieu à l'émission d'un avoir si le retour est accepté par Egide. Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles, des provisions sont enregistrées si des retours qualités sont intervenus après la période considérée (par le biais d'avoir à émettre). Excepté ces avoirs à émettre, il n'est enregistré aucune provision relative à un retour potentiel d'un client (les retours étant très peu nombreux chez Egide, cette provision ne pourrait qu'être statistique et la société préfère se baser sur la réalité des retours qui interviennent en général très rapidement après la livraison, permettant de les prendre en compte en comptabilité).

Une fois les produits acceptés par les clients, c'est-à-dire validés par leur contrôle d'entrée, Egide n'est plus responsable des problèmes qui pourraient survenir ultérieurement (pas de garantie après-vente). Aussi, aucune assurance spécifique n'est souscrite par la société autre que la responsabilité civile liée aux dommages corporels, matériels et immatériels causés après livraison (hors applications spatiales et aéronautiques).

Les rendements de production qui n'atteignent pas 100 % sont inhérents au métier et concernent aussi bien Egide que ses concurrents. Cet état de fait est connu et est d'ailleurs intégré lors du calcul des cotations de boîtiers.

4.3.4 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000, Egide avait fait procéder à un audit d'environnement qui n'avait révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, …). Egide SA est par ailleurs certifiée ISO 14001:2004.

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

Les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, d'autres solutions pourraient être utilisées.

4.4.2 Baisse des prix

Les applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent restent positionnées "haut de gamme" (télécommunications optiques, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque notamment du fait du retour à de forts volumes de production. Pour ce qui concerne les produits plus communs dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques ont tendance à tirer les prix vers le bas, mais Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer pour ne pas affecter son niveau de marge et sa rentabilité.

A chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût mais fiables est effectuée pour certains composants utilisés dans la fabrication de nos boîtiers, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges.

4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques reste très difficile à acquérir. Il faut en effet être en mesure de produire de façon régulière, dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais également aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut facilite la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif où la technologie utilisée ne requière pas forcément autant de compétences que celles, haut de gamme, détenues par Egide.

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés « high tech »

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications, en 2009 dans l'aéronautique ou en 2010 dans le spatial. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats, même si depuis peu, les cycles sont très rapprochés, de forte amplitude et liés à un environnement économique et financier mondial de plus en plus impactant.

4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités opérationnelles du groupe implantées en France ou aux Etats-Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur situation géographique.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile) peut avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société peut présenter un certain risque de liquidité, même si au cours de l'année 2014, le volume quotidien moyen d'échanges a notablement augmenté par rapport aux années précédentes avec 62 412 titres échangés par jour (soit 1,54 % du capital) contre 4 544 en 2013 ou 3 537 en 2012.

4.5.5 Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les sites français et américain de production ne sont pas situés dans des zones particulièrement touchées par des phénomènes météorologiques d'ampleur.

L'impact de phénomènes climatiques particulièrement soudains et dangereux (les inondations en Thaïlande en 2011 ou l'ouragan Sandy sur la côte Est des Etats-Unis en 2012 par exemple) peut cependant être significatif si les clients du groupe installés dans les zones géographiques concernées sont touchés. Cela reste heureusement rare et malheureusement en dehors de toute maitrise par la société.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 338 070 352. Elle était préalablement enregistrée sous ce même numéro au registre du commerce et des sociétés de Versailles avant le transfert du siège social décidé le 28 mai 2010.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé Site Sactar – 84500 Bollène - France (Tél : 04 90 30 97 11) depuis le 28 mai 2010. Il était situé auparavant au 2 rue René Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes - France (Tél : 01 30 68 81 00), où sont restés les bureaux administratifs.

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du code de commerce ainsi que par ses statuts.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

1986 : création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité "encapsulation" de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : éclatement de la "bulle Internet", qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société.

2009 : crise économique mondiale (subprimes) impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

2010 : sortie de crise au second semestre de l'année, forte progression des marchés infrarouge et retour significatif du marché des télécommunications par fibre optique. Transfert juridique du siège social (voir § 5.1.4).

2011 : un bon premier semestre en termes de chiffres d'affaires mais un ralentissement au cours du second semestre à cause d'une crise économique liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis, ayant entraîné une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes à court terme.

2012 : une situation économique mondiale qui s'enlise dans la crise, impactant fortement les marchés d'Egide SA. Ceux des filiales américaine et anglaise restent moins touchés.

2013 : la filiale anglaise Egide UK et la filiale marocaine Egima sont cédées.

2014 : le groupe construit une stratégie ambitieuse autour de ses métiers de base, les boitiers hermétiques pour applications critiques. Il modifie sa gouvernance en dissociant la fonction de président du conseil (assurée par Philippe Brégi) et celle de directeur général (assurée par Eric Michel puis par James F. Collins).

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par le groupe concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les sites de production américain et français. S'est ajouté en 2014 l'acquisition d'un nouveau logiciel de simulation hyperfréquence dont l'investissement était prévu de longue date ainsi que le renouvellement partiel du parc informatique. La valeur unitaire de ces investissements est très souvent inférieure à 50 k€ dans la plupart des cas. En 2012 et en 2013, deux évènements importants ont impacté les niveaux habituels d'investissement :

- l'incendie de la salle de prétraitement chimique sur le site de Bollène qui a détruit une grande partie des équipements, ces derniers ayant dû être rachetés à neuf (valeur : 0,3 million d'euros en 2012 et 0,5 million d'euros en 2013)
- l'acquisition par Egide USA de son bâtiment industriel (valeur : 1,5 million d'euros en 2012)

Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour les années 2012 à 2014 sont les suivantes :

En milliers d'euros	2012	2013	2014
Terrains et constructions	1 521	55	0
Installations techniques et outillages	309	631	170
Autres immobilisations	231	45	38
Total	**2 061**	**731**	**208**

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements récurrents du groupe pour l'exercice 2015 est de l'ordre de 300 k€ ; environ 70 % est prévu pour Egide SA (nouveaux équipements, sécurité des installations, amélioration des performances, entretien des bâtiments, poursuite du renouvellement du parc informatique) et 30 % pour Egide USA (sécurité des installations, entretien des bâtiments, rénovation de la salle de traitement de surface). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit-bail pour les équipements de production.
Dans le cadre du plan stratégique décidé en 2014 et financé par l'augmentation de capital réalisée fin juin, il est prévu d'investir entre 2 et 3 millions d'euros dans une nouvelle salle blanche implantée dans les locaux de la filiale Egide USA et dans les équipements de production de composants céramique qui vont avec. Au 31 décembre 2014, 325 k€ avaient déjà été engagés et figuraient en immobilisations en cours. Il est également prévu d'acquérir quelques équipements pour moderniser l'outil de production de Bollène et un nouvel ERP qui devrait être mis en place à la fin de l'année 2015.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Chez Egide SA, l'évolution rapide du mix produit vers des composants céramique complexes rend certains investissements nécessaires pour accroitre la capacité de production et suivre la demande. Quelques équipements spécifiques ayant des délais d'approvisionnement de plusieurs mois (fours haute température) seront ainsi à envisager à moyen terme. De même, des investissements destinés à automatiser certains processus de production et en abaisser le coût seront indispensables pour augmenter la compétitivité de l'entreprise. La mise en conformité des bâtiments industriels devra également nécessiter quelques investissements à un horizon moyen terme. L'ensemble de ces investissements est évalué à environ 3 million d'euros répartis sur plusieurs années.

Chez Egide USA, les investissements significatifs seront principalement dédiés aux équipements et infrastructures de l'atelier de traitement de surface ainsi que ceux qui entrent dans le cadre du plan stratégique « céramique » (voir paragraphe 5.2.2).

5.2.4 Nantissements des actifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant au 31 décembre 2014 :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles Corporelles Financières	Néant				
Total					

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques[1].

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique[2] et modélisation hyperfréquence[3]. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et a la capacité de fabriquer des perles de verre.

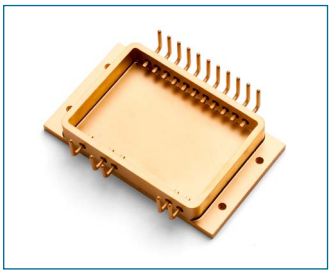

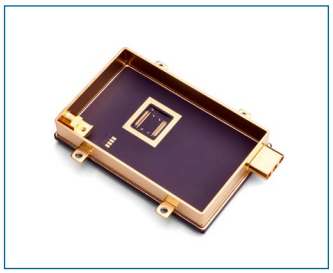
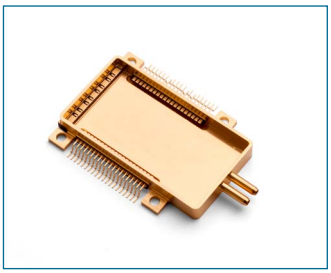

6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que par exemple le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.

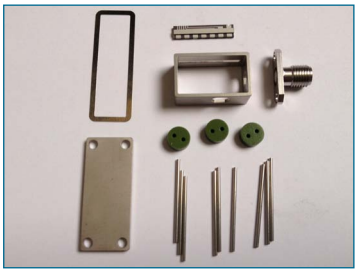

(1) Science de l'étude de composants permettant la génération, la transmission, le traitement (modulation, amplification) ou la conversion de signaux optiques
(2) Etude des composants électroniques qui émettent ou interagissent avec la lumière, base des télécommunications par fibre optique
(3) Analyse d'une onde radio de fréquence très élevée, comprise entre 1 et 100 GHz, utilisée dans l'électronique

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques. Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent soit des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge, soit des fonds céramique complexes sur lesquels sont reportés des cadres métalliques pour les applications télécoms.

Intégration d'éléments passifs

S'appuyant sur son expertise d'assemblage complexe, Egide a étendu son domaine d'activité en réalisant pour certains de ses clients l'intégration de composants passifs (éléments dissipants, TEC[4] , optiques, …). Cette offre fait dorénavant partie de la proposition Egide et permet au client de rester centré sur son métier de base.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or, Nickel ou Argent), sur une ligne de traitement de surface semi automatisée ou manuelle selon les sites de production et les applications.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage,
- pré traitement des composants métalliques,
- dorure des boîtiers verre - métal et céramique au stade final de la fabrication,
- argenture de joints.

La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.

6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou "céramique cofrittée à haute température". Source de miniaturisation et de connectivité complexe, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation d'inserts, de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules) ou de composants spécifiques répondant aux besoins des marchés infra-rouge ou télécoms haut de gamme.

(4) Thermo Electric Cooler ou refroidissement thermoélectrique (technique de refroidissement utilisant la thermoélectricité. On utilise pour cela des composants nommés « modules Peltier » qui transforment un courant électrique en une différence de température)

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou « green tape »)

La céramique "crue" est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique "crue" dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).

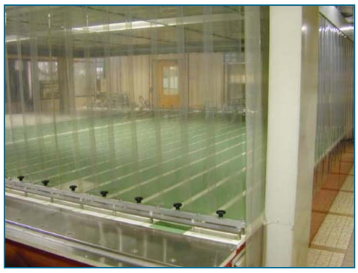

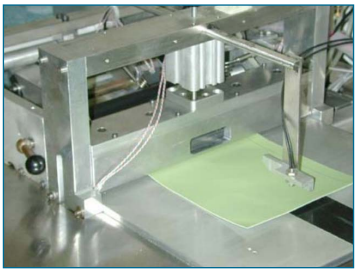

6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600°) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.

6.1.2 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2012		2013		2014	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	13 241	58,4	13 156	64,6	12 412	62,2
Produits céramique	8 545	37,8	6 891	33,8	7 249	36,3
Etudes	512	2,3	314	1,5	190	0,9
Autre (dont vente d'or)	347	1,5	25	0,1	116	0,6
Sous total boitiers (Egide SA et Egide USA)	**22 645**	**100,0**	**20 386**	**100,0**	**19 967**	**100,0**
Produits Egide UK + location Egima	2 950	-	2 468	-	-	-
Total	**25 595**	**-**	**22 854**	**-**	**19 967**	**-**

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2012		2013		2014	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	4 578	32,7	5 611	43,7	5 400	41,7
Produits céramique	8 545	61,1	6 891	53,7	7 249	56,0
Etudes	512	3,7	314	2,5	190	1,4
Autre (dont vente d'or)	346	2,5	24	0,1	116	0,9
Sous total boitiers Egide SA	**13 981**	**100,0**	**12 840**	**100,0**	**12 955**	**100,0**
Produits verre-métal	8 664	100,0	7 546	100,0	7 011	100,0
Produits céramique	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Etudes	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous total boitiers Egide USA	**8 664**	**100,0**	**7 546**	**100,0**	**7 011**	**100,0**
Total boitiers (Egide SA + Egide USA)	**22 645**	**-**	**20 386**	**-**	**19 967**	**-**

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide a étendu ses activités aux marchés de l'aéronautique civile, de la sécurité et des applications industrielles de l'infrarouge.

6.2.1 Les industries de défense et du spatial

L'électronique utilisée dans tous les équipements militaires fait largement appel aux boîtiers hermétiques pour assurer sa protection. Egide est présent naturellement depuis sa création sur les programmes français et européens, et grâce à sa filiale Egide USA qui produit localement, la société satisfait également les besoins des marchés de défense américains.

Ainsi, on trouve des boîtiers tels que ceux fabriqués par Egide dans les différents avions de combats du type Rafale (France), Eurofighter (Angleterre, Italie, Allemagne et Espagne), Jas Grippen (Suède) ou F22 Raptor et F35 Joint Strike Fighter (Etats-Unis) mais également dans les systèmes d'armes associés. L'électronique de défense concerne aussi les installations au sol tels les radars, les détecteurs infrarouges ou les missiles et les équipements utilisés dans les blindés, les hélicoptères, les drones ou les porte-avions. De même, les projets liés aux équipements des fantassins du futur se sont accélérés : programme FELIN (Fantassin à Equipements et Liaisons Intégrés) en France ou programme FFW (Future Force Warrior) aux Etats Unis, nécessitant eux aussi des boîtiers pour protéger l'électronique associée.

Certaines applications demeurent en verre métal (boîtiers de puissance, systèmes de contrôle) et d'autres utilisent la céramique (vision infrarouge, calculateurs pour missiles).

L'européanisation des composants a été expressément souhaitée par les principales forces armées et le Pentagone reste intransigeant sur la provenance américaine de ses systèmes militaires sensibles (règles ITAR – International Trade in Arms Regulation).

En ce qui concerne les applications spatiales, elles couvrent trois domaines : les télécommunications, l'observation et la navigation. Egide y est présent grâce à ses boîtiers verre-métal ou aluminium pour les satellites et grâce à son activité d'argenture de joints métalliques en fournissant les équipementiers du lanceur ARIANE. Ce marché reste soumis aux aléas des financements des grands programmes européens ou internationaux mais en dehors de son aspect cyclique, il reste en parfaite adéquation avec les compétences d'Egide qui répond là encore parfaitement à la demande d'européanisation des sources.

6.2.2 Les télécommunications

Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre (ADSL), les liaisons hertziennes (téléphone mobile cellulaire, notamment 3G et 4G) et la fibre optique. Cette dernière est de loin celle qui permet d'atteindre les plus hauts débits et elle constitue dorénavant le cœur des réseaux de télécommunications.

Les boîtiers d'Egide se retrouvent directement dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre,
- les récepteurs, qui font l'opération inverse,
- les modulateurs, qui servent à transformer un signal optique continu en suite de 0 et de 1,
- les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance,
- les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications,
- les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal,
- les commutateurs de longueurs d'onde (WSS) qui permettent la réutilisation d'une même longueur d'onde par plusieurs utilisateurs.

Le marché des télécoms par fibre optique a connu une crise exceptionnelle tant par son ampleur (emballement suivi d'un arrêt brutal en quelques mois) que par sa durée (environ 10 ans). En légère reprise en 2008, ce marché a malheureusement été ralenti par les effets des différentes crises économiques mondiales qui se succèdent depuis 2009 (subprimes, dette grecque, endettement de la zone euro). Néanmoins, la reprise n'est que retardée car la surcapacité des réseaux à l'origine de la crise est depuis longtemps comblée et le trafic, donc le besoin en transmission de données, ne fait qu'augmenter surtout depuis l'utilisation très répandue des smartphones et autres objets communicants telles les tablettes tactiles. En 2012, les annonces se sont faites plus nombreuses sur le déploiement des réseaux à 40 et surtout 100 Gbits/s en France (Plan France Numérique 2020) et dans le monde.

En 2013, on a pu lire des communiqués de presse sur des améliorations de réseaux existants (Telefonica à propos de son réseau au Brésil, RASCOM et ses 8 600 km de fibre optique en Russie) et sur l'installation de nouveaux réseaux qui devraient être opérationnels fin 2014 (Bay of Bengal Gateway avec un réseau sous-marin de 8 000 kilomètres qui connectera Oman, les Emirats Arabes Unis, l'Inde, le Sri Lanka et la Malaisie, ARSAT qui déploiera son réseau en Argentine ou New Zealand Telecoms qui co-investira avec Vodafone et Telstra pour déployer un câble sous-marin entre Auckland et Sydney). Les premiers investissements ont donc démarré mais le déploiement massif de nouveaux réseaux ne s'est pas encore concrétisé, du moins avec les solutions proposées par Egide.

Seules les liaisons par fibre optique permettent de répondre aux besoins en débits élevés. La montée en puissance des services Internet, de la téléphonie fixe et mobile et de la vidéo en haute définition (les offres « quadruple play ») en Europe, aux Etats-Unis et en Asie nécessite inéluctablement le renforcement des liaisons longues distances et le déploiement de l'optique dans les réseaux métropolitains. Le raccordement optique des immeubles, maisons et autres réseaux locaux, qui implique de nombreuses connexions et donc des composants d'encapsulation, est ainsi devenu une priorité de nombreux gouvernements et d'opérateurs privés. Toutes ces transmissions par fibre optique font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques restent à ce jour indispensables.

6.2.3 Les marchés industriels

Les marchés industriels regroupent toutes les applications qui ne sont ni militaires, ni spatiales, ni télécommunications. On y trouvera l'aéronautique civile, les équipements infrarouge civils ou l'instrumentation.

Egide fournit les sous-équipementiers aéronautiques en proposant notamment des boîtiers de protection pour les calculateurs de régulation des moteurs (FADEC – Full Authority Digital Engine Control) ou bien des embases pour relais, les compétences techniques de la société permettant de proposer les composants nécessaires à ces équipements de sécurité, issus du domaine militaire.

Le désir de renforcer la sécurité a entraîné l'arrivée d'applications infrarouge civiles multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz, … Dérivées là encore des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

Enfin, le marché de la prospection pétrolière reste à pénétrer, car les besoins en capteurs complexes résistants à de fortes contraintes, notamment en pression et thermique, commencent à émerger.

6.2.4 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2012		2013		2014	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	12 166	53,7	11 805	57,9	12 454	62,4
Télécommunications	4 481	19,8	4 194	20,6	2 975	14,9
Industriel	5 998	26,5	4 387	21,5	4 538	22,7
Sous total boitiers (Egide SA et Egide USA)	**22 645**	**100,0**	**20 386**	**100,0**	**19 967**	**100,0**
Produits Egide UK + location Egima	2 950	-	2 468	-	-	-
Total	**25 595**	**-**	**22 854**	**-**	**19 967**	**-**

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2012		2013		2014	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	5 607	40,1	5 797	45,1	7 201	55,6
Télécommunications	3 945	28,2	3 952	30,8	2 723	21,0
Industriel	4 430	31,7	3 091	24,1	3 031	23,4
Sous total boitiers Egide SA	**13 982**	**100,0**	**12 840**	**100,0**	**12 955**	**100,0**
Défense et spatial	6 559	75,7	6 008	79,6	5 253	74,9
Télécommunications	536	6,2	242	3,2	252	3,6
Industriel	1 568	18,1	1 296	17,2	1 507	21,5
Sous total boitiers Egide USA	**8 664**	**100,0**	**7 546**	**100,0**	**7 011**	**100,0**
Total boitiers (Egide SA + Egide USA)	**22 645**	**-**	**20 386**	**-**	**19 967**	**-**

6.2.5 Les clients

La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. On peut citer entre autres CyOptics, Coset, Fabrinet, JDSU, Photop ou Sanmina dans les télécoms, Alcatel Thales III/V Lab, Astrium, Crane, FLIR, International Rectifier, MBDA, Sagem, SCD, Snecma, Sofradir, Textron ou Thales Alenia Space dans la défense et le spatial ou Aéroflex, FLIR, Ulis ou Welwyn Components dans l'industrie.

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2014, tous segments d'activité confondus, ont représenté 68 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 52 % et le premier client du groupe 17 %. En 2013 et à périmètre comparable (Egide SA + Egide USA), ces chiffres étaient respectivement de 64 %, 47 % et 13 %.

Sur la base de ce portefeuille clients, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance-crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage. Il arrive par ailleurs qu'une avance à la commande soit demandée à des nouveaux clients, notamment asiatiques. Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients. La durée des contrats commerciaux dépend souvent de la quantité de produits commandés. Pour des projets avec des faibles volumes, les commandes couvriront une période de quelques semaines et seront régulièrement prises au cours d'une année ; pour des programmes impliquant des volumes plus importants, les commandes couvriront une période de plusieurs mois (jusqu'à 18 mois) avec un cadencement des livraisons, voire plusieurs années s'il s'agit de contrats cadres. S'il existe des contrats significatifs, ils sont mentionnés au chapitre 22.

L'organisation commerciale du groupe s'appuie sur des salariés directs pour chacune des filiales opérationnelles (Egide SA et Egide USA) ainsi que sur un réseau d'agents non exclusifs mais spécialisés en produits « high-tech » couvrant l'Italie, le Royaume Uni, les Etats-Unis (Côte Ouest, Côte Est et Floride), la Chine, l'Inde et Israël. L'un des objectifs du plan stratégique, au niveau commercial, est de renforcer ce réseau d'agents notamment en Allemagne, en Espagne, en Scandinavie, en Russie, en Corée du Sud et aux Etats-Unis (Texas et Mid-West). Il est également prévu de recruter un directeur marketing pour le groupe, qui serait basé en France.

6.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2012		2013		2014	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	7 753	34,3	6 315	31,0	7 400	37,1
Union Européenne (hors France)	1 819	8,0	1 709	8,4	1 477	7,4
Amérique du Nord	10 168	44,9	8 401	41,2	7 600	38,1
Reste du monde	2 905	12,8	3 961	19,4	3 490	17,4
Sous total boitiers (Egide SA et Egide USA)	**22 645**	**100,0**	**20 386**	**100,0**	**19 967**	**100,0**
Produits Egide UK + location Egima	2 950	-	2 468	-	-	-
Total	**25 595**	**-**	**22 854**	**-**	**19 967**	**-**

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2012		2013		2014	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	7 753	55,5	6 315	49,2	7 400	57,2
Union Européenne (hors France)	1 751	12,5	1 694	13,2	1 413	10,9
Amérique du Nord	1 572	11,2	889	6,9	652	5,0
Reste du monde	2 906	20,8	3 942	30,7	3 490	26,9
Sous total boitiers Egide SA	**13 982**	**100,0**	**12 840**	**100,0**	**12 955**	**100,0**
France	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Union Européenne (hors France)	68	0,8	15	0,2	64	0,9
Amérique du Nord	8 595	99,2	7 512	99,6	6 948	99,1
Reste du monde	0	0,0	19	0,2	0	0,0
Sous total boitiers Egide USA	**8 663**	**100,**	**7 546**	**100,0**	**7 012**	**100,0**
Total boitiers (Egide SA + Egide USA)	**22 645**	**-**	**20 386**	**-**	**19 967**	**-**

6.3 Événements exceptionnels

Le marché des télécommunications a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, qui s'est poursuivie jusqu'à mi 2010 malgré un sursaut en 2008. Elle avait conduit à la fermeture du site de production de Trappes.

En 2009, c'est une crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs de l'économie, ses conséquences ayant été particulièrement sévères pour toutes les sociétés du groupe Egide. Elle a d'ailleurs conduit la société à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques (entraînant la réduction de moitié de ses effectifs), un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1er juillet.

En 2011, la crise liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis a eu des répercussions sur l'industrie, entrainant une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes. Pour Egide, cela s'est d'abord traduit par des rééchelonnements de livraisons au cours du troisième trimestre, puis par des reports de livraisons sur les premiers trimestres 2012 là où la demande était positionnée sur le quatrième trimestre 2011. Tous les clients de la société ont été plus ou moins touchés par ce phénomène, et ce quel que soit leur secteur d'activité. Les clients télécoms ont cependant été les plus touchés, ce qui s'est traduit chez Egide par une révision à la baisse du chiffre prévu au second semestre 2011. L'année 2011 s'est donc close sur une progression du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2010, mais dans des proportions (+ 9 %) moindres par rapport aux attentes de début d'année.

En 2012, la crise économique mondiale s'est installée durablement et a impacté le développement d'Egide SA, seule au sein du groupe à servir en volume le marché des télécommunications, particulièrement touché par cette crise. S'est ajouté un évènement géopolitique qui a eu pour conséquence la quasi disparition, toujours dans les ventes de l'entité française, d'un important client militaire israélien consommateur de produits infrarouges. Dans ce contexte morose, seuls les domaines militaires américains, spatiaux européens et industriels anglais ont affiché une croissance, néanmoins insuffisantes pour compenser les pertes subies sur les autres marchés.

En 2013, les restrictions budgétaires ont touché pour la première fois les dépenses militaires aux Etats-Unis, ce qui a fortement impacté les ventes d'Egide USA à partir du 2ème trimestre de l'année, qui sont restées inférieurs au budget prévu. Chez Egide SA, un client majeur a dû faire face à une mutation non anticipée de la demande de ses clients vers une gamme de produits ne faisant pas appel aux boitiers fournis par Egide, ce qui a fortement impacté le chiffre d'affaires de la société.

En 2014, les ventes du groupe dans le secteur des télécoms ont encore baissé, à cause notamment de la disparition d'un client (dépôt de bilan), de la réduction de la demande d'un autre et du moins bon démarrage que prévu du marché chinois sur les produits 100 Gb/s pour lequel Egide est qualifié.

Des évènements tels que ceux indiqués ci-dessus restent par définition imprévisibles. Pour se prémunir des conséquences qu'ils entraînent (sur le chiffre d'affaires et sur les résultats), Egide s'attache à diversifier au maximum ses secteurs d'activité et tend à se maintenir au niveau le plus élevé de l'état de l'art, les produits de très haute technologie ayant tendance à résister le mieux à la conjoncture économique.

6.4 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont une branche fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures de type familial. Dans cet univers, Egide est quasiment le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains plutôt sur la technologie verre – métal alors que les japonais sont spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur des produits standard à bas coût, qu'ils soient en verre – métal ou en céramique.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats Unis	Aéromil	€ 1,42 milliard (1)	New York	€ 11,2 milliards (2)
Kyocéra	Japon	Aéromil, télécoms	€ 1,54 milliard (3)	Tokyo	€ 17,6 milliards (4)
Electrovac	Autriche	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Schott	Allemagne	Industriel, télécoms	Non disponible	Non cotée	-
Sinclair	Etats Unis	Aéromil, industriel	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	Aéromil, industriel	€ 0,37 milliard (5)	Tokyo	€ 5,6 milliards (4)
Hirai	Japon	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Metallife	Corée	Industriel	Non disponible	Non cotée	-

(1) source : Rapport annuel. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2014 pour l'activité "électromécanique" - $1,60 milliard contre $1,56 milliard en 2013
(2) source : New York Stock Exchange. Cours au 30 avril 2015
(3) source : Communiqué financier du 29 janvier 2015. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2014 pour l'activité "semi-conducteurs" (année civile) - ¥ 207,9 milliards contre ¥ 179,4 milliards en 2013 (année civile)
(4) source : Tokyo Stock Exchange. Cours au 30 avril 2015
(5) source : Communiqué de presse du 30 janvier 2015. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2014 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 49,6 milliards contre ¥ 55,7 milliards en 2013 (année civile)

Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles. Au contraire, les concurrents qu'Egide rencontre moins souvent s'adressent plutôt au monde industriel. Grâce à son usine de San Diego aux Etats-Unis, Kyocéra peut proposer des produits céramiques aux clients américains de la défense, ce que ne peut pas encore faire Egide USA car elle ne dispose pas de la technologie céramique. La mise en œuvre du plan stratégique d'Egide visant à dupliquer les capacités de production céramique présentes chez Egide SA sur le site américain d'Egide USA permettra ainsi au groupe de servir ce marché militaire local pour lequel une seconde source est souhaitée par les clients du secteur.

Dans cet environnement, Egide n'est dépendant d'aucuns brevets ou licences, ses procédés de fabrication comme ceux de ses concurrents étant généralement basés sur un savoir-faire et l'expérience de ses équipes.

Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,…), et occupe une position de tout premier plan aux cotés de Kyocéra.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe

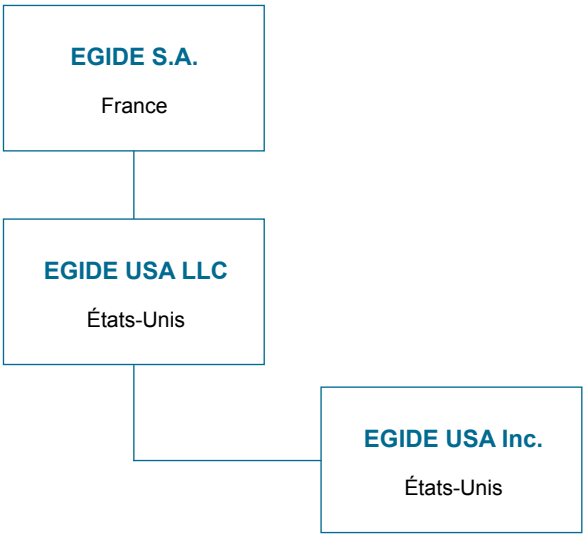

7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement 100 % du capital de sa filiale Egide USA LLC aux Etats-Unis, qui elle-même détient directement 100 % du capital de la société Egide USA Inc., basée également aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA et Egide USA Inc sont des sociétés qui ont leur activité économique propre dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire et vendre indépendamment l'une de l'autre. Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA et Egide USA ont le même président et le même directeur général mais possèdent chacune leur propre direction, services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études, qualité et services de production.

Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter-sociétés. Depuis la modification des dispositions légales par ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 qui a modifié l'article L225-39 du Code de commerce, ces refacturations ne répondent plus aux règles des conventions réglementées.

Voir § 20.3.2.4.3.21 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'équipements de production industriels principalement sur deux sites : Bollène (France) et Cambridge (Maryland, USA).

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cocuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique – métal ainsi que la fabrication des perles de verre. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré en 2010, et qui a été prolongé de 3 ans en mai 2015. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

Le site de Cambridge, MD (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal. Courant 2015, ce site inclura une salle blanche et des équipements de production pour la production de boîtiers céramique, ainsi qu'un bureau d'étude dédié. Le bâtiment est de nouveau détenu en pleine propriété, suite à son rachat négocié fin mai 2012. Ce site était auparavant pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans ayant démarré en 2008 et qui a été interrompu prématurément à la demande du bailleur.

Autre site

Les services administratifs, commerciaux, achats et usinage graphite d'Egide SA sont situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), dans un bâtiment d'environ 1 300 m² en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2008.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des trois sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- de deux salles de coulage pour la céramique avec leurs équipements de contrôle atmosphérique,
- d'une salle blanche contenant des équipements pour transformer la céramique crue : machines de poinçonnage des vias[5] et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue,
- d'équipements de fabrication de perles de verre,
- de fours de déliantage[6],
- de fours pour le frittage[7] à haute température (1 600°) de la céramique,
- de machines de découpe en cuit (scies diamantées),
- de machines de sérigraphie des extrémités,

(5) Trous percés dans les feuilles céramique
(6) Elimination des liants avec un impact quasi nul sur les pièces
(7) Le frittage est un procédé de fabrication de pièces consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui forme la cohésion de la pièce.

- de fours pour le brasage[8] sous vide,
- de fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température),
- de fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre,
- d'installations de galvanoplastie[9] manuelles et/ou contrôlées par ordinateur,
- de machines de contrôle d'herméticité,
- de plusieurs centres d'usinage graphite,
- de plusieurs centres d'usinage métallique,
- de nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D),
- d'un wire bonder (équipement de câblage),
- de machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Cambridge seront acquis et mis en service dans le courant de l'année 2015. Pour certains d'entre eux, il s'agira de matériel d'occasion transféré du site de Bollène.

8.2 Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 - Risques industriels et environnementaux.

8.3 Impact environnemental de l'activité du groupe

Voir § 26.2 - Impact environnemental.

8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Voir § 26.3 - Engagements sociétaux en matière de développement durable.

(8) Le brasage des métaux est un procédé d'assemblage permanent qui établit une continuité métallique entre les pièces réunies.
(9) La galvanoplastie est un traitement de surface sur un objet par un dépôt électrolytique.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2013

En début d'année, Egide a signé deux contrats télécoms significatifs : le premier, avec un important client asiatique, portant sur la livraison de 10.000 boitiers métalliques à inserts céramique de type Butterfly à 14 broches, le second avec un des leaders des composants pour le marché Télécoms, concernant une commande de plus d'un million de dollars pour des boitiers extrêmement complexes pour commutateurs sélectifs en longueurs d'onde. Egide a par ailleurs été retenu dans le cadre d'un appel d'offre pour l'ESA (European Space Agency) pour développer un boîtier hyper fréquence à très haute dissipation thermique pour application spatiale. Ce projet d'envergure s'étalera sur un an, Thales Alenia Space et l'université de Bristol (UK) étant sous-traitants d'Egide.

Au cours du 2ème trimestre, le groupe a engrangé une commande cadre de plus de 2 millions de dollars d'un client militaire américain et a signé un contrat avec un client français pour la livraison de 2 000 boîtiers infrarouges de nouvelle génération à très hautes performances.

En août, une violente et soudaine tempête de grêle s'est abattue sur la région de Bollène, touchant de plein fouet le site industriel français. Des dommages matériels ont été constatés (bâtiment, équipements de refroidissement) mais ils ont été pris en charge par les assurances, minimisant de fait l'impact sur les comptes de l'entreprise.

Les discussions dans le cadre de la cession de la filiale Egima au groupe Slicom Aéronautique avaient redémarré en avril 2013, date à laquelle la société ACE Management a repris les entités de la division aéronautique de Slicom Group. Cette cession s'est finalement concrétisée le 31 octobre 2013, pour un prix de vente de 1 dirham, la totalité des passifs de la filiale ayant été repris par l'acheteur. Cette opération a néanmoins permis au groupe de se désendetter et d'éliminer un risque, Egide SA étant garante de sa filiale à 100 %.

Dans le cadre du financement de son plan stratégique, la société Egide avait décidé, en début d'année, de renforcer sa trésorerie par placement privé et avait répondu favorablement à une opération de placement d'émission obligataire auprès d'investisseurs particuliers qualifiés qui lui avait été proposée par la société Arkéon Finance. En juillet, cette dernière a informé la société Egide de l'annulation de ce placement, compte tenu des conditions de marché, les investisseurs ciblés n'étant pas les bons choix pour ce type d'opération.

Cela avait conduit le conseil d'administration à réfléchir à une nouvelle opération structurante en matière de haut de bilan et à décider de mettre en œuvre, en attendant, des solutions alternatives pour financer le déploiement de la stratégie de la société à court terme. Ainsi, la société a sollicité OSEO pour financer les Crédits d'Impôt Recherche (CIR) d'Egide SA des années 2010, 2011 et 2012 pour un montant net de 616 k€ obtenu tout début janvier 2014.

Enfin, Egide SA a saisi l'opportunité de vendre sa filiale anglaise pour renforcer sa trésorerie. Egide UK a ainsi été cédée le 31 octobre 2013 pour 0,1 million de livres sterling à son management, après que la société ait remboursé une partie de sa dette à hauteur de 0,3 million de livres sterling.

Les mesures prises par Egide SA pour adapter ses dépenses au niveau d'activité qui a régulièrement baissé au cours de l'année 2013 ont permis de limiter les pertes et leur impact sur la trésorerie. Il en a été de même chez Egide USA, avec un résultat quasi à l'équilibre qui n'a donc pas pesé sur la trésorerie de la filiale.

Le besoin en fonds de roulement a été maîtrisé et est resté stable d'un exercice à l'autre. La cession d'Egide UK a permis de renforcer la trésorerie d'Egide SA d'environ 0,35 million d'euros en 2013, le solde du prix de vente (0,12 million d'euros) étant versé au cours des 12 mois de l'année 2014. La cession d'Egima n'a pas fait entrer de trésorerie mais a permis au groupe de se désendetter, l'emprunt bancaire ayant été repris par l'acheteur.

Au 31 décembre 2013, toutes les sociétés du groupe ont un solde de trésorerie positif. La trésorerie disponible à cette date est de 0,51 million d'euros. Sur l'année 2014, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA et Egide USA afin de concourir au financement du besoin en fonds de roulement. L'obtention du préfinancement des Crédits d'Impôt Recherche d'Egide SA par Bpifrance est par ailleurs venue renforcer la trésorerie à hauteur de 0,62 million d'euros en tout début d'année 2014.

L'endettement du groupe à fin 2013 (hors organismes d'affacturage) est de 1,25 million d'euros (Egide SA à hauteur de 0,19 million d'euros et Egide USA de 1,06 million) contre 1,74 million d'euros à fin 2012. Cette baisse de 0,49 million d'euros est liée à la disparition de l'emprunt d'Egima et à celui d'Egide UK, suite à la sortie de périmètre de ces filiales en 2013, ainsi qu'au remboursement des emprunts existants. Il est précisé que l'emprunt d'Egide USA est assorti de deux covenants, dont l'un n'était pas respecté à la clôture de l'exercice. La banque n'a pas exigé le remboursement anticipé comme elle en aurait eu le droit ; la totalité du solde de l'emprunt est néanmoins présentée en passifs non courants dans l'état de situation financière consolidée.

Egide SA, qui a bénéficié du Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises à hauteur de 0,13 million d'euros et du Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 0,26 million d'euros en 2013, n'a pas la possibilité d'en demander le remboursement immédiat du fait de son statut d'ETI. Néanmoins, la société peut en demander le pré-financement par Bpifrance (ex OSEO) à hauteur de 80 % des montants bruts ci-dessus.

9.1.2 Exercice 2014

Que ce soit en France ou aux Etats-Unis, les deux sociétés n'ont pas pu atteindre leur niveau d'activité minimum pour rester neutre en résultat. Cela a été vrai tout au long de l'année chez Egide SA et constaté plutôt en fin d'année chez Egide USA. En conséquence, une partie de la consommation de trésorerie (0,6 million d'euros) a été utilisée pour financer les pertes de l'exercice.

Au 31 décembre 2014, toutes les sociétés du groupe ont un solde de trésorerie positif. La trésorerie disponible à cette date est de 4,08 millions d'euros. L'obtention du préfinancement des Crédits d'Impôt Recherche (CIR) d'Egide SA par Bpifrance est venue renforcer la trésorerie à hauteur de 0,62 million d'euros en tout début d'année 2014. L'augmentation de capital réalisée en juin a également généré une entrée de trésorerie nette de 4,80 millions d'euros. Enfin, en juillet, Bpifrance a préfinancé le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises 2013 et celui de 2014 en germe à hauteur de 0,29 million d'euros. Sur l'année 2015, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA et Egide USA afin de concourir au financement du besoin en fonds de roulement. Le préfinancement du CIR 2013 a par ailleurs été demandé et obtenu en février 2015 pour un montant de 0,21 million d'euros.

L'endettement du groupe à fin 2014 (hors organismes d'affacturage) est de 2,02 millions d'euros (Egide SA à hauteur de 0,88 million d'euros et Egide USA de 1,14 million) contre 1,25 million d'euros à fin 2013. Cette hausse de 0,77 million d'euros est liée au traitement IFRS des financements obtenus des CIR et CICE, qui consiste à inscrire une dette au passif du bilan alors que les crédits d'impôts restent inscrits à l'actif du bilan. Il est précisé que l'emprunt d'Egide USA est assorti de deux covenants, dont l'un n'était pas respecté à la clôture de l'exercice. La banque n'a, ni exigé le remboursement anticipé, ni modifié le taux d'intérêt de l'emprunt comme elle en aurait eu le droit ; la totalité du solde de l'emprunt est néanmoins présentée en passifs non courants dans l'état de situation financière consolidée.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 avait entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 avait fortement pesé sur le développement de la société ; celle qui a débuté mi-2011 a encore eu des répercussions sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'année 2012. De plus, l'absence de commandes d'un client militaire export (produits infrarouge) d'Egide SA en 2012, pour des raisons politiques et économiques, a montré que bien qu'Egide ne soit pas particulièrement dépendant d'un ou plusieurs clients (voir § 6.2.5), la société reste malgré tout très sensible à ce phénomène quand le niveau de chiffre d'affaires total est bas.

En 2013, ce sont les budgets de défense américains qui ont été pour la toute première fois restreints, avec un impact significatif sur les ventes de la filiale Egide USA. En 2014, les ventes du groupe dans le secteur des télécoms ont encore baissé, à cause notamment de la disparition d'un client (dépôt de bilan), de la réduction de la demande d'un autre et du moins bon démarrage que prévu du marché chinois sur les produits 100 Gb/s pour lequel Egide est qualifié.

Face à ces évènements, la structure du groupe a constamment été adaptée au niveau d'activité réel mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste plus que déterminant pour maintenir la rentabilité de la société.

9.2.2 Éléments importants susceptibles d'influer sensiblement les revenus d'exploitation

- Evolution du marché des télécoms (voir § 6.2.2 et 6.3)
- Evolution du marché militaire et spatial (voir § 6.2.1)
- Evolution du marché industriel (voir § 6.2.3)
- Risques de change (voir § 4.1.2)
- Baisse des prix (voir § 4.4.2)
- Evènements exceptionnels (voir § 6.3)
- Risques liés aux phénomènes météorologiques (voir § 4.5.5.)

9.2.3 Eléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés

Etat de résultat global au 31 décembre 2013 et 2014 (en millions d'euros)

En millions d'euros	2013		2014	
CHIFFRE D'AFFAIRES	**20,4**	**100 %**	**20,0**	**100 %**
Achats consommés	8,9	44 %	8,6	43 %
Var. stocks produits finis et encours	0,1		0,0	
Charges de personnel	8,9	44 %	8,7	43 %
Charges externes	3,0	15 %	3,1	16 %
Impôts et taxes	0,3	1 %	0,3	2 %
Amort. et dép. des immobilisations	0,3	1 %	0,3	1 %
Dot. et rep. de dép. et provisions	(0,1)	0 %	0,0	0 %
Autres produits et ch. opérationnels [1]	(0,4)	1 %	(0,2)	1 %
RÉSULTAT OPERATIONNEL	**(0,7)**	**(3 %)**	**(0,9)**	**(5 %)**
Eléments financiers	(0,2)	(1 %)	0,1	0 %
Impôt sur le résultat	0,0		0,0	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**(0,9)**	**(4 %)**	**(0,9)**	**(4 %)**
Quote part des activités abandonnées	0,4	2 %	0,0	0 %
RÉSULTAT NET	**(0,5)**	**(2 %)**	**(0,9)**	**(4 %)**
Autres éléments du résultat global	(0,4)	(2 %)	0,0	0 %
RÉSULTAT GLOBAL	**(0,9)**	**(4 %)**	**(0,9)**	**(4 %)**

[1] Dont 0,1 m€ de dégrèvement URSSAF et 0,3 m€ de CIR en 2013 - 0,3 m€ de CIR en 2014

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations corporelles et fin.	3,3	Capitaux propres	7,4
Autres actifs non courants	1,4	Dettes financières + 1 an	0,6
Stocks et encours	2,9	Provisions non courantes	0,4
Clients et autres débiteurs	3,5	Dettes financières – 1 an	3,8
Trésorerie disponible	4,1	Fournis. et autres créditeurs	3,3
Autres actifs courants	0,3	Autres passifs courants	0,0
Total	**15,5**	**Total**	**15,5**

Tableau de flux consolidé au 31 décembre 2013 et 2014 (en millions d'euros)

ACTIF	2013	2014
Trésorerie début de période	1,1	0,5
Marge d'autofinancement	(0,2)	(0,6)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	0,7	(1,5)
Variation des actifs immobilisés	(0,3)	(0,5)
Variation des dettes financières (hors factor)	(0,1)	0,7
Variation des dettes factor	(0,6)	0,7
Augmentation de capital	0,0	4,8
Sous-total	0,6	4,1
Incidence de l'incendie (Egide SA)	(0,1)	0,0
Trésorerie fin de période	0,5	4,1

Voir § 20.5.2 du présent document de référence relatif aux termes du rapport de gestion.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.3 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 9.2.3 - Eléments synthétiques du tableau de flux consolidé et § 20.3.1.4 - Tableau de financement consolidé

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Chez Egide SA

- un contrat d'affacturage France souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point),
- un contrat d'affacturage Export souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point),
- un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) d'un montant de 200 000 euros obtenu en 2010 de la région PACA, à taux 0,
- un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) d'un montant de 100 000 euros obtenu en 2010 du département de Vaucluse, à taux 0,
- une avance d'un montant de 227 000 euros obtenue en 2014 de Bpifrance, renouvelée jusqu'au 18 juillet 2015, financée à taux variable (Euribor 1 mois moyenne du mois + 3 points) en contrepartie de la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2011 cédée dans le cadre de la Loi Dailly,
- une avance d'un montant de 231 000 euros obtenue en 2014 de Bpifrance, renouvelée jusqu'au 17 décembre 2015, financée à taux variable (Euribor 1 mois moyenne du mois + 3 points) en contrepartie de la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2012 cédée dans le cadre de la Loi Dailly,
- une avance d'un montant de 123 000 euros obtenue en 2014 de Bpifrance, jusqu'au 11 juin 2015 (renouvelable), financée à taux variable (Euribor 1 mois moyenne du mois + 3 points) en contrepartie de la créance de Crédit d'Impôt Compétitivité et l'Emploi 2013 cédée dans le cadre de la Loi Dailly,
- une avance d'un montant de 165 000 euros obtenue en 2014 de Bpifrance, jusqu'au 11 juin 2015 (renouvelable), financée à taux variable (Euribor 1 mois moyenne du mois + 3 points) en contrepartie de la créance de Crédit d'Impôt Compétitivité et l'Emploi 2014 en germe cédée dans le cadre de la Loi Dailly.

Chez Egide USA

- une ligne de crédit basée sur l'encours clients et les stocks souscrite en mai 2012, à taux variable BBA Libor Daily Floating Rate + 3,50 points, d'un montant maximum de 1 500 000 $. Cette ligne de crédit est assortie de deux covenants calculés tous les trimestres, l'un étant un ratio Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme d'au moins 1,20 et l'autre un ratio dettes sur capitaux propres inférieur à 3,0,
- un emprunt long terme sur 15 ans souscrit en mai 2012, à taux variable BBA Libor Adjusted Periodically + 3,50 points, d'un montant de 1 560 000 $. Cet emprunt est assorti de deux covenants calculés tous les trimestres, l'un étant un ratio Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme d'au moins 1,20 et l'autre un ratio dettes sur capitaux propres inférieur à 3,0. En cas de non-respect d'un convenant, le prêteur se réserve le droit d'appliquer un taux majoré de 6 points par rapport au taux contractuel.

A la clôture de l'exercice 2014, le montant total des dettes financières s'élevait à 4,393 millions d'euros, dont 3,790 millions à moins d'un an (1,418 million d'emprunt et prêt et 2,372 millions d'affacturages) et 0,603 million à plus d'un an. Il est précisé que l'emprunt d'Egide USA a été classé en dettes à moins d'un an à la clôture du fait du non-respect d'un des convenants initiaux (ratio de 0,64 au lieu de 1,20).

Il n'existe pas d'autres lignes de crédit ouvertes à la société ou à ses filiales que celles mentionnées ci-dessus.

Voir § 20.3.1.5.4.11 - Etat des dettes

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.4.18 - Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés

10.5 Sources de financement attendues

En début d'année 2015, la société a obtenu de Bpifrance une avance de 209 000 euros en contrepartie de la créance de Crédit d'Impôt Recherche 2013 cédée dans le cadre de la Loi Dailly. Cette avance est accordée jusqu'au 7 décembre 2015 et sera renouvelable. Elle est financée à taux variable (Euribor 1 mois moyenne du mois + 3 points).

Il sera également possible de demander un financement du Crédit d'Impôt Recherche 2014 (montant brut : 319 k€ euros) à hauteur d'environ 90 % ainsi que le préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi de l'exercice 2015 en germe (estimé autour de 150 k€) à hauteur d'environ 80 %.

Il n'y a pas d'autres opérations de financement en cours.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.2.4.3.30

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2014 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de sa filiale à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (K€)	Paiements dus par période (k€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA (prêt)	138	53	85	0
- Egide SA (avance Bpifrance)	744	226	518	0
- Egide USA (emprunt)	1 139	1 139	0	0
Contrats de location simple				
- Egide SA (immobilier Trappes) [1]	247	113	134	0
- Egide SA (immobilier Bollène) [2]	1 519	205	843	471
Total	**3 787**	**1 736**	**1 580**	**471**

[1] *Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 – Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er avril 2009*
[2] *Contrat de location sur 12 ans fermes (prolongé de 3 ans en mai 2015) ayant démarré le 3 mars 2010 – Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er mars 2011*

Autres engagements donnés	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats d'affacturage				
- Egide SA	1 870	*1 870*	0	0
- Egide USA	824	*824*	0	0
Total	**2 694**	**2 694**	**0**	**0**

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Egide SA compte une dizaine d'ingénieurs et de techniciens dédiés au sein de la direction Recherche, Développement et Industrialisation auxquels, pour des travaux spécifiques comme les simulations hyperfréquences, viennent parfois s'ajouter des ingénieurs et techniciens du service support technique clients. Ils ont pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés, …), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne, …) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

Des développements autour de la céramique :
- Optimisation des matières et des barbotines ;
- Amélioration des formulations des encres de sérigraphie ;
- Amélioration des procédés liés au perçage et au remplissage des vias.

Des développements autour des boitiers :
- Amélioration et développement de procédés de traitement de surface ;
- Optimisations des performances des signaux hyper fréquence.

Des marchés d'études :
- Travaux sur brasage de GPPO et traversées HTCC hautes performances ;
- Recherche et sélection de matériaux dissipant, fabrication de boitiers démonstrateurs pour application spatiale ;
- Développement de boitiers pour gyromètres MEMS (applications 3D à environnement exigeant) ;
- Développement d'un boitier mono-puce HTCC 30 à 50 GHz fortement dissipatif ;
- Développement de briques technologiques à base de HTCC pour puissance et forts courants.

Plusieurs de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés généralement à hauteur de 25 % soit par les régions, soit par Bpifrance, soit par l'ESA (Agence Spatiale Européenne) ou bien par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche). Les projets non financés sont pris en charges en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche d'Egide SA sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Egide SA	2012	2013	2014
Dépenses de R&D	1 111 k€	1 150 k€	1 094 k€
% du chiffre d'affaires consolidé	4,34 %	5,64 %	5,48 %
Effectifs (en équivalent personne)	13,0	12,7	12,0

Egide USA ne possède pas de cellule R&D.

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation). Egide USA est également certifiée ISO 9001:2008.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Faits marquants de l'exercice 2014

En 2014, Egide avait décidé de mettre en œuvre un plan stratégique ambitieux, qui vise à doubler les ventes du groupe à horizon 5 ans. Financé par une augmentation de capital de 5,1 millions d'euros (montant brut) finalisée le 30 juin 2014, ce plan a trois principaux axes :

- conquérir de nouveaux marchés en France et à l'international,
- créer une ligne de fabrication de céramique sur le site industriel de Cambridge (USA) pour mieux servir le marché militaire local,
- améliorer les rendements et la productivité en France et aux Etats-Unis.

Une organisation commerciale rénovée a ainsi été mise en place avec la nomination pour l'ensemble du groupe d'un nouveau directeur des ventes (qui était jusqu'alors responsable des ventes en charge de la région Asie-Pacifique) qui a reçu pour mission de renforcer les forces de vente sur le terrain, en répartissant les équipes sur trois grands secteurs : l'Europe, l'Asie-Pacifique et l'Amérique du Nord. La direction générale a également décidé de créer un service marketing et business développement dans le courant de l'année 2015 qui viendra en appui au réseau commercial déjà en place et de celui à venir, pour conquérir de nouveaux marchés et augmenter significativement le niveau des ventes du groupe.

Afin d'adresser plus largement les marchés militaires américains qui répondent aux règles ITAR (International Trade in Arms Regulations) avec des boitiers céramique-métal, le groupe a décidé de dupliquer les installations de production présentes sur le site de Bollène vers le site de Cambridge, la production locale des composants céramique étant un prérequis pour servir ces clients militaires. Egide a lancé ce projet industriel fin 2014, avec pour objectif d'être opérationnel en fin d'année 2015. Les travaux de construction de la salle blanche devraient prendre 6 mois et la qualification des équipements et des premiers boitiers 6 mois supplémentaires. Deux ingénieurs américains ont été embauchés spécialement et sont en formation pour 6 mois sur le site français de Bollène. Trois clients américains ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour ce projet et ont accepté de faire qualifier des produits céramique d'Egide USA.

Enfin, une partie des fonds issus de l'augmentation de capital sera également utilisée pour moderniser les outils de production, notamment sur le site de Bollène, avec des investissements ciblés en matériels destinés à améliorer les rendements et la productivité (machines de contrôles automatiques par exemple), mais également en logiciels avec l'implémentation d'un nouveau système de gestion de production (ERP) et le renforcement des capacités de modélisation hyperfréquence.

12.2 Perspectives d'avenir

Sur le court terme, la mise en place de la nouvelle organisation commerciale décrite ci-avant devrait augmenter le niveau des ventes du groupe de manière à lui permettre d'atteindre son point d'équilibre et générer un cash-flow au moins neutre. Les premiers effets ne sont néanmoins pas attendus avant le second semestre de l'exercice 2015 et le chiffre d'affaires annuel du groupe devrait en conséquence reste sensiblement égal à celui de l'année écoulée.

Sur le moyen terme, l'installation en cours de la ligne de fabrication de produits céramique aux Etats-Unis permettra de capter de nouvelles parts de marchés (produits pour les marchés militaires américains), qui ne sont pas adressables depuis la France. Les premières qualifications clients sont attendues pour la fin de l'exercice 2015 et les premiers chiffres d'affaires pour l'année 2016.

L'objectif que s'est fixé le groupe est de limiter la consommation de trésorerie tout au long de l'année 2015, qui reste charnière, et d'être au minimum en cash-flow neutre en 2016. Le produit de l'augmentation de capital réalisée fin juin 2014 et le possible financement du CIR 2014 (0,3 million d'euros) permettra à la fois de continuer le déploiement du plan stratégique mais également de financer le besoin en fonds de roulement.

Les améliorations qui seront apportées à l'efficacité des deux sites de production visent à mieux répondre aux besoins existants et à reprendre des parts de marchés en télécom et en industrie ; dans le même temps, la société continuera à travailler sur les programmes de nouvelle génération, qui s'appuient en particulier sur les capacités d'Egide en conception et modélisation hyper fréquence

Voir § 20.6 « Autres informations financières » pour les informations relatives au premier trimestre 2015.

12.3 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés "High Tech" et § 6.3 sur les évènements exceptionnels.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Conseil d'administration

En date du présent document, le conseil d'administration de la société Egide SA est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Directeur général	26/04/2005 02/02/2005	30/06/2017 02/04/2014
Monsieur James F. COLLINS 1553 Comanche Road Arnold, MD 21012 - USA	Administrateur Directeur général	11/09/2014 11/09/2014	30/06/2017 30/06/2020
Madame Colette LUCAS 2 avenue du Grand Mesnil 91400 Orsay	Administrateur	07/07/2014	30/06/2020
Monsieur Jean-Louis MALINGE 44B rue Rouelle 75015 Paris	Administrateur	07/07/2014	30/06/2020

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil. Les administrateurs n'ont par ailleurs aucun lien familial entre eux.

Le tableau ci-dessous précise la situation des administrateurs au regard des critères retenus par la recommandation R8 du code Middlenext pour définir l'indépendance des administrateurs :

Critères d'indépendance	P. Brégi	C. Lucas	J-L. Malinge	J. F. Collins
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Oui	Non	Non	Oui
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	**Non**	**Oui**	**Oui**	**Non**

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration a évolué de la façon suivante :

- Les fonctions de président du conseil et de directeur général ont été scindées le 25 mars. Monsieur Philippe Brégi, jusqu'alors président directeur général, a conservé son poste de président du conseil tandis que Monsieur Eric Michel, administrateur, a été nommé directeur général à compter du 2 avril ;
- Le mandat de Monsieur Albert Schune, qui venait à échéance le 30 juin, a été proposé en renouvellement à l'assemblée générale du 28 juin, réunie le 7 juillet sur seconde convocation. La résolution proposée à l'assemblée ayant été rejetée par les actionnaires, Monsieur Schune a quitté le conseil d'administration ;
- Madame Catherine Gerst, administratrice depuis le 13 mai 2011, a démissionné de son poste le 28 juillet pour raisons personnelles ;
- La société Sigma Gestion, qui a franchi les seuils de 5 % et 10 % de détention du capital suite à l'augmentation de capital réalisée fin juin, a manifesté son désir de rejoindre le conseil d'administration et a été cooptée le 11 août, en remplacement de Madame Gerst ;
- Monsieur Eric Michel a démissionné pour raisons personnelles de ses fonctions de directeur général et d'administrateur de la société le 11 septembre ;
- Monsieur James F. Collins, directeur général de la filiale Egide USA a été nommé directeur général d'Egide SA le 11 septembre. Il a également été coopté au poste d'administrateur à cette date, en remplacement de Monsieur Michel. Sur proposition de Monsieur Collins, Monsieur Philippe Lussiez, directeur administratif et financier, a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration.

Il est également précisé qu'en date du 15 janvier 2015, la société Sigma Gestion a informé la société qu'elle démissionnait de son poste d'administrateur à compter du 19 janvier 2015, suite à la cession intégrale sur le marché des actions Egide qu'elle détenait en portefeuille. Le poste vacant n'a pas été pourvu.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président du conseil d'administration sur la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société présenté au paragraphe 16.4 du présent document. Il est précisé que la société est en conformité avec les 15 recommandations du code de gouvernance Middlenext auquel elle se réfère.

14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel une personne a été sélectionnée en tant qu'administrateur. A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des administrateurs et leurs intérêts privés.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CA = conseil d'administration ;
- RP = représentant permanent ;
- Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2014 ;
- Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2014.

Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2014
Egide SA	Bollène (84)	Président et directeur général	Oui
Egide USA LLC *	Wilmington (Delaware)	Président	Oui
Egide USA Inc *	Cambridge (Maryland)	Président	Oui
Egide UK **	Woodbridge (Suffolk)	Président	Non
Egima **	Casablanca - Maroc	Gérant	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Non

** sociétés appartenant ou ** ayant appartenu au groupe Egide.*

Madame Colette LUCAS

Société	Adresse	Poste	2014
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Asymptotes SAS	Orsay (91)	Président	Oui

Monsieur Jean-Louis MALINGE

Société	Adresse	Poste	2014
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Auxora Inc.	Baldwin Park (CA-USA)	Administrateur	Non
Kotura Inc.	Monterey Park (CA-USA)	Président et directeur général	Non
Yadais SARL	Paris (75)	Gérant	Oui

Monsieur James F. COLLINS

Société	Adresse	Poste	2014
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Egide USA Inc.	Cambridge (MD – USA)	Administrateur	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

A la connaissance de la société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Enfin, aucun des administrateurs de la société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

14.4 Informations relatives aux membres du conseil d'administration

Monsieur Philippe BREGI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de président – directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale « composants optiques » du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques. Depuis le 22 janvier 2008, il est également président de l'Opticsvalley, association chargée de l'animation du réseau optique, électronique et logiciel en Ile-de-France.

Monsieur James F. COLLINS titulaire d'un "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers NJ (USA). Il a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur process dans l'industrie de l'acier chez General Refractories (Chicago, IL). En 1983, il rejoint la société Coors Ceramics (Golden, CO) où pendant 14 ans, il occupe diverses fonctions d'ingénierie et de management, essentiellement dans le domaine de la céramique pour l'électronique. En 1996, il entre dans une division de Philips Electronics (Cambridge, MD), où il exerce diverses fonctions de management. Cette unité est ensuite vendue pour créer Electronic Packaging Products, qui deviendra Egide USA Inc. en décembre 2000. Il en prend la direction opérationnelle et en est nommé vice-président. Il est nommé directeur général d'Egide SA en septembre 2014.

Madame Colette LUCAS est ingénieure diplômée de l'ISEP. Présidente fondatrice d'Asymptotes Conseil, elle est également chargée de missions Relations et Synergies Entreprise pour l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI). Elle possède une grande expérience, tant technique que commerciale dans les semi-conducteurs, à l'international et en France (elle a travaillé successivement pour Texas Instrument, ST et Atmel) ainsi qu'une large expertise des sciences humaines (recrutement, accompagnement managérial et performance d'équipes). Elle est membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).

Monsieur Jean-Louis MALINGE est ingénieur diplômé de l'INSA Rennes et titulaire d'un Executive MBA du MIT Sloan School de Boston. Il a successivement occupé différents postes de management technique d'abord en France (Thomson CSF – Socapex, Amphénol et Corning) puis aux USA où il devient en 1995 directeur R&D de la division photonique de Corning, dont il sera de 1998 à 2002 le Vice-Président & General Manager. En 2004, il prend le poste de CEO de Kotura, une start-up californienne du domaine de photonique sur silicium, entreprise acquise en août 2013 par le groupe Mellanox.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2014 à chaque mandataire social d'Egide SA sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2013	Exercice 2014
Philippe BREGI - Président, Directeur général (jusqu'au 02/04/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.1) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4) Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 6)	138 131,06 € Néant Néant	87 083,29 € Néant Néant
Eric MICHEL - Directeur général (02/04/14 au 11/09/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4) Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 6)	11 900,00 € Néant Néant	67 388,88 € Néant Néant
James F. COLLINS - Directeur général (depuis le 11/09/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.3) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4) Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant Néant Néant	25 624,01 € Néant Néant
Philippe LUSSIEZ - Directeur général délégué (depuis le 11/09/14)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.4) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4) Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant Néant Néant	Néant Néant Néant
TOTAL	**150 031,06 €**	**180 096,18 €**

Tableau n° 2.1 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Philippe BREGI				
Rémunération fixe Rémunération variable Rémunération exceptionnelle Jetons de présence Avantage en nature : Voiture et GSC	133 898,28 € Néant Néant Néant 4 232,78 €	133 898,28 € Néant Néant Néant 4 232,78 €	82 786,33 € Néant Néant Néant 4 296,96 €	82 786,33 € Néant Néant Néant 4 296,96 €
TOTAL	**138 131,06 €**	**138 131,06 €**	**87 083,29 €**	**87 083,29 €**

Tableau n° 2.2 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Eric MICHEL				
Rémunération fixe	Néant	Néant	46 446,68 €	46 446,68 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
Jetons de présence	7 000,00 €	3 500,00 €	2 771,14 €	6 271,14 €
Avantage en nature : Voiture et GSC	Néant	Néant	6 271,06 €	6 271,06 €
TOTAL	**15 900,00 €**	**11 900,00 €**	**63 890,88 €**	**67 388,88 €**

Tableau n° 2.3 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
James F. COLLINS				
Rémunération fixe	Néant	Néant	22 980,95 €	22 980,95 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : Logement	Néant	Néant	2 643,06 €	2 643,06 €
TOTAL	**0,00 €**	**0,00 €**	**25 624,01 €**	**25 624,01 €**

Tableau n° 2.4 - Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Philippe LUSSIEZ				
Rémunération fixe	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Tableau n° 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
Catherine GERST, administrateur		
- Jetons de présence - Autres rémunérations	10 700,00 € Néant	7 194,43 € Néant
Albert SCHUNE, administrateur		
- Jetons de présence - Autres rémunérations	5 900,00 € Néant	7 194,43 € Néant
Colette LUCAS, administrateur		
- Jetons de présence - Autres rémunérations	Néant Néant	2 771,14 € Néant
Jean-Louis MALINGE, administrateur		
- Jetons de présence - Autres rémunérations	Néant Néant	3 694,43 € Néant
Sigma Gestion, administrateur		
- Jetons de présence - Autres rémunérations	Néant Néant	5 818,00 € Néant
TOTAL	**16 600,00 €**	**26 672,43 €**

Tableau n° 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe BREGI	Néant					
Eric MICHEL	Néant					
James F. COLLINS	Néant					
Philippe LUSSIEZ	Néant					
TOTAL						

A la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'a été souscrit par les dirigeants mandataires sociaux.

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe BREGI	Néant		
Eric MICHEL	Néant		
James F. COLLINS	Néant		
Philippe LUSSIEZ	Néant		
TOTAL			

Tableau n° 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions attribuées durant l'exercice à	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe BREGI	Néant					
Eric MICHEL	Néant					
James F. COLLINS	Néant					
Philippe LUSSIEZ	Néant					
TOTAL						

Tableau n° 7 - Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Philippe BREGI	Néant		
Eric MICHEL	Néant		
James F. COLLINS	Néant		
Philippe LUSSIEZ	Néant		
TOTAL			

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions						
Inormation sur les options de souscription ou d'achat au 31 décembre 2014						
Plan n°	4.4	5.1	5.2	6.1	6.2	6.3
Date d'assemblée	08/06/04	20/06/07	20/06/07	28/05/10	28/05/10	28/05/10
Date du conseil d'administration	15/01/07	24/07/07	05/03/09	18/10/10	06/10/11	30/01/13
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	5 246	5 291	31 257	242	712	725
Dont le nombre pouvant être souscrites par Philippe BREGI	0	0	18 063	0	0	0
Dont le nombre pouvant être souscrites par James F. COLLINS	0	0	1 626	0	0	0
Dont le nombre pouvant être souscrites par Philippe LUSSIEZ	0	0	302	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	15/01/09	24/07/09	05/03/11	18/10/12	06/10/13	30/01/15
Date d'expiration	14/01/14	23/07/14	04/03/16	17/10/17	05/10/18	29/01/20
Prix de souscription *	28,75 €	25,69 €	4,81 €	4,68 €	6,71 €	3,67 €
Modalités d'exercice	Levée maximum par quart tous les 30 jours de bourse					
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	20	20	20	20	20	20
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0	0	5 442	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	5 246	5 291	1 218	0	109	0
Options de souscription restantes en fin d'exercice au 31 décembre 2014	0	0	24 597	242	603	725

** les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital*

Tableau n° 9 - Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers		
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites*	Prix moyen pondéré*
Options consenties durant l'exercice 2013	725	3,67 €
Options levées durant l'exercice 2013	-	-
Options consenties durant l'exercice 2014	-	-
Options levées durant l'exercice 2014	-	-

** après ajustements suite à la réalisation d'une opération sur le capital*

Tableau n° 10 - Historique des attributions d'actions gratuites						
Information sur les actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2014						
Plan n°	-	-	-	-	-	-
Date d'assemblée	-	-	-	-	-	-
Date du conseil d'administration	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions attribuées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dont à :	-	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des titres	-	-	-	-	-	-
Date de fin de période de conservation	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-	-	-	-

Tableau n° 11 - Dirigeants mandataires sociaux								
	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe BREGI		**XX**		**XX**		**XX**		**XX**
Eric MICHEL		**XX**		**XX**		**XX**		**XX**
James F. COLLINS		**XX**		**XX**		**XX**		**XX**
Philippe LUSSIEZ	**XX** *			**XX**		**XX**		**XX**

** Philippe Lussiez, directeur général délégué, est également directeur administratif et financier et uniquement à ce titre, bénéficie d'un contrat de travail depuis 1992.*

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, à l'exception de Monsieur James F. Collins qui reçoit depuis le 11 septembre 2014 une rémunération de la part d'Egide USA au titre de sa fonction de directeur général d'Egide SA et qui bénéficie aux Etats-Unis d'un véhicule de fonction. Pour information, la rémunération annuelle versée à Monsieur Collins par Egide USA est de $185 000, dont la moitié est refacturée à Egide SA.

C'est le conseil d'administration qui arrête et modifie la rémunération annuelle versée au président, au directeur général et au directeur général délégué (mandataires sociaux sans contrat de travail). Jusqu'au 31 décembre 2013, cette rémunération était uniquement fixe. A compter du 1er janvier 2014, il a décidé que cette rémunération serait assortie d'une part variable pouvant aller jusqu'à 40 % du salaire fixe, conditionnée par l'atteinte d'indicateurs de performance (objectifs de chiffre d'affaires et d'Ebit fixés annuellement).

Lors de la séparation des fonctions de président et de directeur général décidée le 25 mars 2014 (avec effet au 2 avril), le conseil avait précisé que la rémunération brute alors accordée au président directeur général serait répartie à égalité entre chacune des fonctions, cette modification de la gouvernance n'entrainant ainsi aucun coût supplémentaire pour l'entreprise. Les avantages en nature accordés au président (assurance perte d'emploi, voiture de fonction et bénéfice d'une mutuelle santé) avaient été maintenus et étendus au nouveau directeur général (Eric Michel). Depuis le 11 septembre 2014, date de nomination de James F. Collins au poste de directeur général, ces avantages en nature ont été supprimés du fait de la nationalité américaine de l'intéressé, et remplacés par la prise en charge par Egide d'un logement de fonction (et des charges afférentes) et de 4 billets d'avion par an au profit de son épouse.

Le directeur général délégué, titulaire d'un contrat de travail relatif à ses fonctions de directeur administratif et financier, n'est pas rémunéré au titre de son mandat social (ni fixe, ni variable).

Aucune part variable n'a été versée au président directeur général (Philippe Brégi du 1er janvier au 2 avril 2014) ni aux directeurs généraux successifs (Eric Michel du 2 avril au 11 septembre et James F. Collins du 11 septembre au 31 décembre) au titre de l'exercice 2014.

Les mandataires sociaux bénéficient également d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2013 ni en 2014. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options aux dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions de président ou de directeur général. Par extension, ces dispositions s'appliqueront également au directeur général délégué. En date du présent document, le président est titulaire de 18 063 options de souscription d'action (attribuées en mars 2009), soit potentiellement 0,44 % du capital, le directeur général est titulaire de 1 626 options de souscription (attribuées en mars 2009), soit potentiellement 0,04 % du capital et le directeur général délégué est titulaire de 302 options (attribuées en mars 2009), soit potentiellement 0,01 % du capital. Les administrateurs de la société n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux Etats-Unis est de 25 000 $ et la prime annuelle de 12 939 euros taxes incluses reste inchangée.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.13).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 du présent document pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration (le président qui était également directeur général jusqu'au 2 avril 2014, le directeur général et deux administrateurs indépendants), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L.823-20 du code de commerce. Au sein de la société, le conseil d'administration se réunit sous forme de comité d'audit uniquement pour ce qui concerne la préparation des comptes annuels. Il est précisé que dans le cas où le conseil se réunit sous forme de comité d'audit, ce dernier est présidé par un administrateur indépendant et non par le président du conseil d'administration, ni par le directeur général. En 2014, le conseil d'administration s'est réuni une fois sous la forme du comité d'audit. L'élaboration de l'information financière et le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est suivi par le conseil d'administration lui-même. La rémunération des dirigeants est également définie par le conseil car il n'existe pas de comité des rémunérations.

16.4 Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 29 avril 2015.

16.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration du 9 avril 2010 a décidé d'adopter le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par Middlenext comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport, étant précisé que les administrateurs ont pris connaissance des points de vigilance dudit code. Par ailleurs, les 15 recommandations du code seront indiquées en référence de chaque paragraphe concerné dans le présent document.

Le code de gouvernance de Middlenext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :
http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf.

Les recommandations de l'AMF reprises dans son rapport 2013 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites sont également prises en compte en complément des recommandations du code Middlenext.

16.4.1.2 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société est composé de 4 membres, toutes personnes physiques :

Administrateurs	Depuis le
Monsieur Philippe Brégi, Président du conseil	26 avril 2005
Monsieur James F. Collins, directeur général	11 septembre 2014
Madame Colette Lucas	7 juillet 2014
Monsieur Jean-Louis Malinge	7 juillet 2014

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration a évolué de la façon suivante :

- Les fonctions de président du conseil et de directeur général ont été scindées le 25 mars. Monsieur Philippe Brégi, jusqu'alors président directeur général, a conservé son poste de président du conseil tandis que Monsieur Eric Michel, administrateur, a été nommé directeur général à compter du 2 avril ;
- Le mandat de Monsieur Albert Schune, qui venait à échéance le 30 juin, a été proposé en renouvellement à l'assemblée générale du 28 juin, réunie le 7 juillet sur seconde convocation. La résolution proposée à l'assemblée ayant été rejetée par les actionnaires, Monsieur Albert Schune a quitté le conseil d'administration ;
- Madame Catherine Gerst, administratrice depuis le 13 mai 2011, a démissionné de son poste le 28 juillet pour raisons personnelles ;
- La société Sigma Gestion, qui a franchi les seuils de 5 % et 10 % de détention du capital suite à l'augmentation de capital réalisée fin juin, a manifesté son désir de rejoindre le conseil d'administration et a été cooptée le 11 août, en remplacement de Madame Catherine Gerst ;
- Monsieur Eric Michel a démissionné pour raisons personnelles de ses fonctions de directeur général et d'administrateur de la société le 11 septembre ;
- Monsieur James F. Collins, directeur général de la filiale Egide USA a été nommé directeur général d'Egide SA le 11 septembre. Il a également été coopté au poste d'administrateur à cette date, en remplacement de Monsieur Eric Michel. Sur proposition de Monsieur James F. Collins, Monsieur Philippe Lussiez, directeur administratif et financier, a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration.

Il est également précisé qu'en date du 15 janvier 2015, la société Sigma Gestion a informé la société qu'elle démissionnait de son poste d'administrateur à compter du 19 janvier 2015, suite à la cession intégrale sur le marché des actions Egide qu'elle détenait en portefeuille. Le poste vacant n'a pas été pourvu.

Conformément à la recommandation R9 du code Middlenext, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur pour lequel une nomination a été proposée a été faite aux actionnaires par le biais du document de référence déposé à l'AMF le 13 mai 2014 (chapitre 14.4).

Le tableau ci-dessous précise la situation des administrateurs au regard des critères retenus par la recommandation R8 du code Middlenext pour définir l'indépendance des administrateurs :

Critères d'indépendance	P. Brégi	C. Lucas	J-L. Malinge	J.F. Collins
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Oui	Non	Non	Oui
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	**Non**	**Oui**	**Oui**	**Non**

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 années conformément à la loi et comme le permet la recommandation R10 du code Middlenext. Il est également rééligible (article 13 des statuts). Au regard de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années. Néanmoins, dans un souci de meilleure gouvernance, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de réduire la durée des mandats à 4 ans et modifiera les statuts de la société en conséquence si la résolution est adoptée.

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations de résultat de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil d'administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel (recommandation R7 du code Middlenext).

La société est par ailleurs en conformité avec les dispositions l'article L.225-17 al.2 du code de Commerce issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

16.4.1.3 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne lLe conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 9 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil ; ils sont mis en ligne sur le site internet de la société. Ces dispositions sont conformes à la recommandation R6 du code Middlenext. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation R11 du code Middlenext. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

Comme le prévoient les dispositions de l'article L.823-20 al.4 du code de commerce et la recommandation R12 du code Middlenext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le président et le directeur général exerçant des fonctions exécutives, s'abstiennent d'assister aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est confiée à un administrateur indépendant et compétent en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle ; cependant, le président et le directeur général sont invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille, associées à la taille réduite de son conseil d'administration, ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise.

S'il le juge nécessaire, le conseil d'administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées.

Ainsi, en décembre 2013, le conseil d'administration avait confié à Monsieur Eric Michel, alors administrateur, la mission d'assister la direction générale dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'actionnariat qui accompagnerait le développement du groupe Egide en apportant les moyens industriels et financiers nécessaires. Cette mission, d'une durée d'environ 6 mois, était rémunérée 25 000 euros. Compte tenu de la nomination de Monsieur Eric Michel au poste de Directeur général à compter du 2 avril 2014, la mission avait été automatiquement terminée à cette date et le solde des honoraires n'avait pas été versé.

Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux de la société ou de ses avocats et, conformément à la recommandation R13 du code Middlenext, au minimum 4 fois par an et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Les membres du comité d'entreprise assistent systématiquement aux conseils, ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par

la loi où le président doit s'abstenir. Un procès-verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès-verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois, contre 7 fois en 2013. Le taux de participation a été de 89 % en 2014 et de 100 % en 2013.

Les administrateurs sont également régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président et du directeur général le cas échéant, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2014, il a été alloué la somme totale de 32 000 euros au titre des jetons de présence. Conformément à la recommandation R14 du code Middlenext, la répartition des jetons de présence est basée sur la présence effective du mandataire aux conseils d'administration.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce).

16.4.1.4 Règles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête et éventuellement modifie les rémunérations annuelles qui seront versées au président, au directeur général (mandataires sociaux sans contrat de travail) ou au directeur général délégué. Jusqu'en 2013, cette rémunération était uniquement fixe, aucun élément variable ne venant s'y ajouter. Depuis le 1er janvier 2014, il a décidé que la rémunération du directeur général serait assortie d'une part variable pouvant aller jusqu'à 40 % du salaire fixe, conditionnée par l'atteinte d'indicateurs de performance (objectifs de chiffre d'affaires et d'Ebit fixés annuellement).

Lors de la séparation des fonctions de président et de directeur général décidée le 25 mars 2014 (avec effet au 2 avril), le conseil avait précisé que la rémunération brute alors accordée au président directeur général serait répartie à égalité entre chacune des fonctions, cette modification de la gouvernance n'entrainant ainsi aucun coût supplémentaire pour l'entreprise. Les avantages en nature accordés au président (assurance perte d'emploi, voiture de fonction et bénéfice d'une mutuelle santé) avaient été maintenus et étendus au nouveau directeur général (Eric Michel). Depuis le 11 septembre 2014, date de nomination de James F. Collins au poste de directeur général, ces avantages en nature propres au directeur général ont été supprimés du fait de la nationalité américaine de l'intéressé, et remplacés par la prise en charge par Egide d'un logement de fonction (et des charges afférentes) et de 4 billets d'avion par an au profit de son épouse.

Le directeur général délégué, titulaire d'un contrat de travail relatif à ses fonctions de directeur administratif et financier, n'est pas rémunéré au titre de son mandat social (ni fixe, ni variable).

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise. Le président et le directeur général ne reçoivent pas de jetons de présence, ni au titre de leur mandat au sein de la société Egide, ni au titre de leurs mandats détenus dans les autres sociétés du groupe.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options aux dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions de président ou de directeur général. Par extension, ces dispositions s'appliqueront également au directeur général délégué. En date du présent document, le président est titulaire de 18 063 options de souscription d'action (attribuées en mars 2009), soit 0,44 % du capital, le directeur général est titulaire de 1 626 options de souscription (attribuées en mars 2009), soit 0,04 % du capital et le directeur général délégué est titulaire de 302 options (attribuées en mars 2009), soit 0,01 % du capital.

Ainsi, en matière de rémunération des mandataires sociaux, les principes de détermination suivis par la société répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de la rémunération, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence. La société est donc en ce point conforme aux recommandations R1, R2, R3, R4 et R5 du code Middlenext.

La société n'a pas mis en place de procédure d'évaluation externe et formelle du fonctionnement des travaux du conseil eu égard à sa structure et à son mode de fonctionnement. En effet et en pratique, les administrateurs échangent leurs points de vue tout au long de l'exercice social, pendant les réunions du conseil et lors de réunions de travail, ainsi que par échange de courriers

électroniques. Cependant, conformément à la préconisation énoncée dans la recommandation R15 du code Middlenext, et dans un souci d'amélioration continue, un questionnaire d'autoévaluation a été diffusé aux administrateurs en début d'année 2015, ces derniers étant invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Les conclusions qui suivront l'analyse des réponses à ce questionnaire seront inscrites au procès-verbal de la séance qui en discutera.

16.4.1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué

Le 25 mars 2014, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par une personne autre que le président du conseil d'administration.

Des limitations spécifiques avaient alors été apportées aux pouvoirs du directeur général en matière d'engagements financiers et de choix des conseils financiers, juridiques et fiscaux de la société.

Lors de la nomination du nouveau directeur général le 11 septembre 2014 (suite à la démission du précédent), aucune limitation spécifique n'a été apportée à ses pouvoirs, qu'il exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros (conseil du 25 septembre 2014), autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 5 novembre 2014 a par ailleurs décidé que les pouvoirs du directeur général délégué seront exercés conformément aux dispositions légales, en précisant qu'au-delà des limitations ci-dessous, ils requerront l'accord du directeur général pour les approuver :

- Signature de tout engagement supérieur à 150 000 €
- Embauche de tout salarié affecté aux domaines directement rattachés au directeur général délégué qui est également le directeur administratif et financier d'Egide et chapeaute donc les domaines Systèmes d'Information, Comptabilité et Ressources Humaines ;
- Modification des salaires des employés directement ou indirectement rattachés au directeur administratif et financier ;
- Choix ou changement des conseils de la société (commissaires aux comptes, juristes, fiscalistes, communication, etc...).

16.4.1.6 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts (après mise en conformité avec les dispositions légales en vigueur) : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

16.4.2 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société

La rédaction du présent rapport a été établie en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF et qui a fait l'objet d'une recommandation le 22 juillet 2010, complété par la Recommandation n° 2015-01 publiée par l'AMF le 12 janvier 2015. L'état des procédures en place a été établi en se basant sur le Manuel Qualité & Environnement de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier.

16.4.2.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité) ;
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Au sein d'Egide, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des directeurs opérationnels (technique, commercial, industriel, qualité et environnement, administratif et financier), se réunit en session ad hoc,
- un processus de gestion : une cartographie a tout d'abord été réalisée, dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque a ensuite été évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place ; des axes d'amélioration ont par ailleurs été définis. Les risques majeurs ont enfin été regroupés sur un tableau de bord, précisant le responsable du secteur ainsi que le critère de mesure le plus pertinent qui a été choisi. Une fois par an, le comité de direction se réunit spécialement dans le cadre de la revue du dispositif de gestion des risques, afin de mettre à jour la cartographie si cela est nécessaire,
- un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auquel il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les thèmes abordés couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, …) et la société a recours à ses avocats quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, …). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial directeur technique, directeur industriel, directeur qualité et environnement et directeur administratif et financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie mensuelle est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par unité et consolidé. Ces éléments sont également comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou sa filiale, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, les résultats d'Egide USA sont communiqués au directeur général, au directeur financier et à la responsable du service comptable par le contrôleur financier local tandis que des indicateurs d'activité sont envoyés chaque semaine par le directeur de la filiale à l'ensemble du comité de direction d'Egide SA. Le directeur général du groupe étant basé la moitié de son temps aux Etats-Unis, le suivi de la filiale américaine en est facilité grâce au dialogue direct avec les différents services locaux.

Le directeur général communique chaque mois au président du conseil, sous forme de slides Powerpoint, un ensemble d'indicateurs concernant le groupe et présentant principalement les éléments liés aux prises de commandes et à la facturation, les prévisions de trésorerie à court terme, les effectifs, les rendements de production, les projets de R&D ainsi que les commentaires nécessaires à la compréhension desdits indicateurs. La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs si nécessaire.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Ainsi, chaque trimestre, la société publie le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social de l'entreprise.

16.4.2.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

On l'a vu, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

16.4.2.3 Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son Manuel Qualité & Environnement). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité et environnementale qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité et environnement, analysées en comité de direction (voir 2.1 pour sa composition) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients. A ces informations s'ajoutent des indicateurs spécifiques à l'environnement comme le taux des rejets banals et dangereux, le taux de pollution sonore, le suivi des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité), etc ….

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité et environnement, qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualités et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité et environnement. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans un plan d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

16.4.2.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, …), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001:2008 et décrites dans le Manuel Qualité et Environnement (seul un processus comptable et financier a été créé).

Maison mère Egide SA : la direction financière est assurée par le directeur financier, qui supervise la responsable comptable et ses deux collaborateurs. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiale Egide USA : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur de production du site. Au sein du service, un contrôleur financier et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient régulièrement en support et se rend sur place une fois par trimestre. Depuis le 11 septembre 2014, la direction générale d'Egide SA est assumée par l'ancien directeur général d'Egide USA. Le directeur général du groupe, en passant la moitié de son temps aux Etats-Unis, s'assure donc régulièrement de l'application de la politique générale du groupe dans la filiale.

D'une manière générale, la filiale applique les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par la filiale et d'une révision, le cas échéant, par la responsable comptable d'Egide SA.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, …),
- des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,

- des procédures d'inventaire physique des stocks,
- des procédures de suivi et de valorisation des stocks,
- des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, …),
- des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.

Les responsables des systèmes d'informations s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

16.4.2.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs de la société (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

16.4.2.5.1 La direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières,
- la compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne,
- la formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables,
- la conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers,
- l'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel et en outils informatiques),
- l'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement.

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part, elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le conseil d'administration, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

16.4.2.5.2 Le conseil d'administration

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil, par la voie de son président, est régulièrement informé des évènements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, …) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

16.4.2.5.3 Le comité d'audit

Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration (le président qui était également directeur général jusqu'au 2 avril 2014, le directeur général et deux administrateurs indépendants), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L.823-20 du code de commerce. Il est précisé que dans le cas où le conseil se réunit sous forme de comité d'audit, ce dernier est présidé par un administrateur indépendant et non par le président du conseil d'administration, ni par le directeur général. En 2014, le conseil d'administration s'est réuni une fois sous la forme du comité d'audit.

16.4.2.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.6 Le personnel de la société

La société s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à l'activité de la société. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de la société, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

16.4.2.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes. Pour les deux entités du groupe (Egide SA et Egide USA), le même cabinet de commissaire aux comptes a été choisi pour procéder au contrôle des comptes.

Les commissaires aux comptes présentent également leur rapport sur le présent rapport du président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

16.4.2.7 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Egide S.A. et en application des dispositions de l'article L225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L225 37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 mai 2015

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC SAS,
Bernard Hinfray »

16.6 Comité de direction

En date du présent document, le comité de direction de la société est composé de 8 membres chez Egide SA et d'un directeur pour la filiale américaine Egide USA Inc.

Nom	Fonction actuelle	Entré dans la société le
Monsieur James F. COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur Général	29/12/2000
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Directeur général délégué Directeur administratif et financier	09/06/1992
Monsieur John TRADER 28 Algonquin Road, Cambridge MD 21613, USA	Directeur général adjoint d'Egide USA Directeur industriel Cambridge	27/11/2006
Madame Fatiha BENKOUSSA 157 rue des Papes, 84100 Orange	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	08/09/2008
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 Chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur technique	01/10/1990
Monsieur Ignace DUPON 30 rue des Vignes, 78240 Aigremont	Directeur commercial	01/12/2006
Monsieur Gérard GUILOINEAU 12 A route de Montfort, 78760 Jouars Pontchartrain	Directeur des achats	15/03/1993
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur industriel Bollène	03/08/1992
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur composants céramique	19/12/1994

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société Egide, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction actuelle	Entré dans la société le
Monsieur James F. COLLINS	Vice président d'Egide USA Inc. Vice président d'Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire d'Egide USA Inc. Secrétaire d'Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur James F. COLLINS titulaire d'un "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers NJ (USA). Il a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur process dans l'industrie de l'acier chez General Refractories (Chicago, IL). En 1983, il rejoint la société Coors Ceramics (Golden, CO) où pendant 14 ans, il occupe diverses fonctions d'ingénierie et de management, essentiellement dans le domaine de la céramique pour l'électronique. En 1996, il entre dans une division de Philips Electronics (Cambridge, MD), où il exerce diverses fonctions de management. Cette unité est ensuite vendue pour créer Electronic Packaging Products, qui deviendra Egide USA Inc. en décembre 2000. Il en prend la direction opérationnelle et en est nommé vice-président. Il est nommé directeur général d'Egide SA en septembre 2014.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1er juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier, puis de directeur administratif et financier du groupe depuis octobre 2013. En septembre 2014, il est également nommé directeur général délégué d'Egide SA.

Madame Fatiha BENKOUSSA est titulaire d'une maîtrise en génie mécanique et d'un DESS en management des entreprises. Ingénieur qualité production dans l'industrie médicale puis ingénieur qualité achats chez un grand équipementier automobile français, elle rejoint Egide en septembre 2008 en qualité de responsable qualité fournisseur puis responsable qualité produits en 2014. En juin 2015, elle se voit confier la direction qualité, environnement et satisfaction client en remplacement de Frédéric Dispérati, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.

Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produits au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA, avant d'étendre ses fonctions à l'environnement et à la satisfaction client. Suite à une réorganisation interne en juin 2015, il prend la tête de la direction technique du site de Bollène en remplacement de Didier Martin, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.

Monsieur Ignace DUPON est Ingénieur Civil en électronique, diplômé de KU Leuven (Katholieke Universiteit Leuven – Belgique). Il a commencé sa carrière en 1990 en tant que chef de production chez Atlas Copco, puis il rejoint Alcatel Bell Téléphone en 1991. Il passe ensuite cinq années chez Alcatel Optronics en tant que responsable des Achats. Il devient Directeur Business Development chez Highwave Optical Technologies en 2000 puis Directeur des Ventes et du Marketing chez Keopsys en 2003 et Directeur des Ventes pour Intexys Photonics en 2006. Il rejoint l'équipe commerciale d'Egide en 2006 en tant que responsable « business development », puis devient responsable de la zone Asie-Pacifique. Il a pris la direction commerciale du groupe en novembre 2014, poste jusque-là occupé par Didier Martin.

Monsieur Gérard GUILOINEAU est titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en bureau d'études. Après avoir débuté sa carrière chez Dassault Electronique, il rejoint le service achat d'Egide SA en 1993 puis prend la direction des achats du groupe en juin 2015, poste jusque-là occupé par Wladimir Muffato.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication. Après avoir été directeur de production du site de Trappes puis celui d'Egide SA, il prend la direction du service commercial, technique et R&D. Suite à une réorganisation interne en juin 2015, il prend la direction industrielle du site de Bollène, en remplacement de Wladimir Muffato appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction de l'usine de Bollène en janvier 2003. Suite à une réorganisation interne, il prend la direction d'un nouveau service « Composants céramique groupe » en juin 2015.

Monsieur John TRADER débute sa carrière au sein du Corps des Marines des Etats-Unis (US Marine Corps). Durant sa période d'engagement de 1977 à 1981, il y est formé en tant que technicien en électronique spécialisée sur les avions F4 et TA4 et finira technicien inspecteur. Sa période terminée, il travaille comme technicien de maintenance chez Cambridge Scientific Industries. En 1985, il est promu superviseur de production puis responsable de l'usine en 2000. En 2003, il devient directeur des opérations de la société jusqu'à la fermeture du site en 2006. Il rejoint alors Egide USA en tant que directeur industriel, position qu'il occupe jusqu'à sa nomination de directeur général adjoint de la société en 2014.

Il est précisé que jusqu'au 2 avril 2014, Monsieur Philippe BREGI cumulait les fonctions de président et de directeur général. A ce titre, il était membre du comité de direction d'Egide SA. Depuis cette date, il est uniquement président de la société Egide SA et reste président d'Egide USA LLC et d'Egide USA Inc.

17 SALARIÉS

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2012	2013	2014
Administration et commercial	22	21	20
Production, qualité et R&D	234	209	206
Sous total	**256**	**230**	**226**
Egide UK et Egima	32	0	0
Total	**288**	**230**	**226**

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2012	2013	2014
Egide Trappes et Bollène	174	158	154
Egide USA	82	72	72
Sous total	**256**	**230**	**226**
Egide UK et Egima	32	0	0
Total	**288**	**230**	**226**

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

(présents au 31/12)	2012	2013	2014
Contrats à durée déterminée	13	2	2
Contrats à durée indéterminée	241	227	219
Apprentis	2	1	5
Sous total	**256**	**230**	**226**
Egide UK et Egima	32	0	0
Total	**288**	**230**	**226**

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés en France bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- aux commerciaux en fonction de leurs résultats (valable jusqu'au 31 décembre 2014),
- à tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2014, il n'a été versé aucun bonus.

A l'exception du personnel de production directe de la filiale américaine Egide USA, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs de la filiale américaine bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée aux commerciaux en fonction de leurs résultats.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 30 avril 2015, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 23 935 options et celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 1 868 options (soit un total de 25 803 options).

A l'exception du président et du directeur général, aucun membre de conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En leurs qualités de dirigeants de la société et au 30 avril 2015, le président est titulaire d'un solde de 18 063 options qui lui ont été attribuées le 5 mars 2009 (voir plan n° 5.2 dans le tableau ci-après) et le directeur général est titulaire d'un solde de 1 626 options attribuées également le 5 mars 2009 (plan n° 5.2). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président et/ou du Directeur général. Il est précisé que le directeur général délégué, non administrateur, est titulaire d'un solde de 302 options au 30 avril 2015 (au titre du plan n° 5.2).

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 30 avril 2015 :

Numéro du plan	Plan n° 5.2	Plan n° 6.1	Plan n° 6.2	Plan n° 6.3	Total
Assemblée générale du Conseil du	20/06/2007 05/03/2009	28/05/2010 18/10/2010	28/05/2010 06/10/2011	28/05/2010 30/01/2013	
Nombre d'actions initial *- dont aux mandataires sociaux* *- dont aux 10 premiers salariés*	26 624 *21 350* *2 774*	200 *0* *200*	600 *0* *600*	651 *0* *651*	28 075 *21 350* *4 225*
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	31 257	242	712	725	32 936
Date de départ d'exercice Date de fin d'exercice	05/03/2011 04/03/2016	18/10/2012 14/10/2017	06/10/2013 05/10/2018	30/01/2015 29/01/2020	
Modalités d'exercice	Levée maximum par ¼ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions **Salariés Egide SA (tous plans)** Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice **Salariés Egide USA** Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice **Mandataires sociaux** Cession : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat				
Prix de souscription *	4,81 €	4,68 €	6,71 €	3,67 €	
Nombre d'options exercées Nombre d'options perdues Nombre restant à lever	5 442 1 218 24 597	0 242 0	0 109 603	0 122 603	5 442 1 691 25 803

** Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital.*

Il est précisé que suite à la réalisation définitive de l'augmentation du capital en date du 30 juin 2014, le conseil d'administration du 11 septembre 2014 a procédé à l'ajustement des conditions d'exercice (prix et quantité) des options de souscription d'actions existantes à cette date (article L.228-99, 3° du code de commerce, sur renvoi de l'article L.225-181, al.2 et article R.228-91, al.1 du code de commerce sur renvoi de l'article R.225-137).

Au cours de l'exercice 2014, aucune option n'a été exercée.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les stocks options sont automatiquement perdues.

Ainsi, au cours de l'exercice 2014, un total de 9 846 options a été perdu, dont 435 suite à la démission de 2 salariés, 4 337 suite à la fin du plan n° 4.4 et 5 074 suite à la fin du plan n° 5.1.

Par ailleurs, à la date du 30 avril 2015, un salarié bénéficiaire de 242 options (plan n° 6.1) et un salarié bénéficiaire de 122 options (plan n° 6.3) ont démissionné, rendant ainsi caduque un total de 364 options.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 203 268 options attribuables au 30 avril 2015), il reste donc un solde disponible de 177 465 options, soit 4,37 % du capital. A cette même date, les 25 803 options non exercées représentent une dilution potentielle de 0,63 %.

L'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.9.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

17.4 Impact social de l'activité du groupe

Voir § 26.1 - Informations relatives à l'impact social de l'activité du groupe.

17.5 Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (voir indicateurs du paragraphe 26.1 du présent document). Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 30 avril 2015	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Philippe Brégi (titres au nominatif) James F. Collins (titres au porteur)	16 380 5 000	0,40 % 0,12 %	32 760 5 000	0,80 % 0,12 %
Total dirigeants	**21 380**	**0,52 %**	**37 760**	**0,92 %**
Public (titres au porteur) Public (titres au nominatif)	4 014 380 29 610	98,75 % 0,73 %	4 014 380 43 776	98,01 % 1,07 %
Total public	**4 043 990**	**99,48 %**	**4 058 156**	**99,08 %**
Total	**4 065 370**	**100,00 %**	**4 095 916**	**100,00 %**

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur.

En date du 30 avril 2015, les actions détenues par les autres membres du conseil d'administration de la société sont les suivantes : Madame Colette Lucas 100 actions et Monsieur Jean-Louis Malinge 100 actions.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

Voir également § 21.1.5 - Modifications intervenues au cours des trois dernières années.

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 30 avril 2015 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
SBD [1]	X	X	X					
Cie financière Sopalia [2]	X	X						

[1] Avis AMF du 3 février 2012 (franchissement de seuil à la hausse)
[2] Avis AMF du 21 février 2014 (franchissement de seuil à la hausse)

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote ; il ne peut donc être exercé un contrôle abusif sur la société. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Le 7 juillet 2014, la société Sigma Gestion informait la société avoir franchi en hausse les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de votes d'Egide, résultant de la souscription à une augmentation de capital (avis AMF n° 214C1313). Le 12 décembre 2014, Sigma Gestion déclarait avoir franchi en baisse les seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote d'Egide, résultant d'une cession d'actions sur le marché (avis AMF n° 214C2626).

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Cependant, compte tenu des informations fournies dans les déclarations de franchissement de seuils à la hausse mentionnés dans le tableau ci-dessus, notamment en termes de nombre d'actions et de droits de vote, SBD et la société Sopalia Compagnie financière Holding auraient franchi passivement à la baisse le seuil de 5 % de détention du capital et des droits de vote. Néanmoins, aucune déclaration officielle n'a été reçue par la société.

18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes.

Au 30 avril 2015, 45 990 actions étaient inscrites au nominatif dont 30 546 bénéficiaient d'un droit de vote double.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions réglementées

Il est rappelé que les dispositions légales en matière de conventions réglementées telles que définies par l'article L225-38 du code de commerce ont changé depuis le 3 août 2014 (ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014) et que dorénavant, les conventions conclues entre la société et ses filiales détenues à 100 % n'entrent plus dans ce champ. Ainsi, les conventions qui existaient entre Egide SA et ses filiales Egide USA LLC et Egide USA Inc. ne sont plus considérées comme réglementées.

Les conventions réglementées en vigueur au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Convention conclue au cours de l'exercice 2014 et préalablement autorisée

- Néant

Convention conclue au cours de l'exercice 2014, préalablement autorisée et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Convention d'engagement de souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise » prise par la société au bénéfice de Monsieur Eric Michel, directeur général (conseil d'administration du 25 mars 2014). Cette convention a pris fin le 11 septembre 2014 en conséquence de la démission de Monsieur Eric Michel de son poste de directeur général de la société.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention d'engagement de souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise » prise par la société au bénéfice de Monsieur Philippe Brégi, président directeur général (conseil d'administration du 9 novembre 2004). Cette convention a été maintenue en faveur de Monsieur Philippe Brégi, devenu président à compter du 2 avril 2014 (conseil d'administration du 25 mars 2014).

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Mission confiée à Monsieur Eric Michel, administrateur de la société Egide, d'assister la direction générale dans la recherche d'un (des) investisseur(s) et/ou un (des) partenaire(s), stratégiquement intéressé(s) dans l'accompagnement et le développement du groupe Egide en apportant les moyens industriels et financiers à sa pérennisation (conseil d'administration du 16 décembre 2013). Cette convention a pris fin le 25 mars 2014 lors de la nomination de Monsieur Eric Michel au poste de directeur général de la société. Il a par ailleurs été décidé que le troisième tiers des honoraires qui étaient prévus dans le cadre de cette mission ne serait pas versé (conseil d'administration du 25 mars 2014).

Voir également § 20.3.1.5.4.17 - Transactions avec les parties liées et § 20.5.1.1 - Activité d'Egide SA

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisées ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention d'engagement pris au bénéfice du directeur général par la société

Personne concernée : Monsieur Eric Michel, administrateur et directeur général de votre société jusqu'au 11 septembre 2014, date à laquelle il a démissionné de ses fonctions.

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du directeur général, M. Eric Michel, par la société Egide S.A., correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise ».

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 25 mars 2014.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 2 000 € sur l'exercice 2014 au titre de la garantie chômage.

2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagement approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société

Personne concernée : M. Philippe Brégi, président du conseil d'administration de votre société

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du président directeur général, M. Philippe Brégi, par la société Egide S.A., correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise », à la date de sa nomination approuvée par le conseil d'administration du 9 novembre 2004.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 2 750 € sur l'exercice 2014.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 mai 2015

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC SAS,
Bernard Hinfray »

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques (2012 et 2013)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du document de référence	2012	2013
Fiche de dépôt AMF	n° D13-0644 du 20 juin 2013	n° D14-0510 du 13 mai 2014
Comptes consolidés et annexes	Pages 70 à 92 (§ 20.3.1)	Pages 75 à 97 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 115 (§ 20.4.1)	Page 117 et 118 (§ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 94 à 114 (§ 20.3.2)	Pages 98 à 116 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Pages 116 et 117 (§ 20.4.2)	Pages 119 et 120 (§ 20.4.2)

20.2 Informations financières pro forma

Néant.

20.3 États financiers

20.3.1 États financiers consolidés 2014

20.3.1.1 État de situation financière

ACTIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2014	Valeurs nettes au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	4.3	32	0
Immobilisations corporelles	4.3	3 122	2 679
Immobilisations financières	4.3	192	191
Autres actifs non courants	4.4	1 406	630
Actifs non courants		**4 751**	**3 500**
Stocks	4.5	2 886	2 830
Clients et autres débiteurs	4.6	3 501	3 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	4 077	512
Autres actifs courants	4.8	280	259
Actifs courants		**10 744**	**6 983**
TOTAL ACTIF		**15 495**	**10 487**

PASSIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2014	Valeurs nettes au 31/12/2013
Capital apporté	4.9	8 131	3 570
Primes liées au capital social		1 823	1 588
Réserve légale		356	356
Réserves consolidées		574	1 195
Résultat net		(863)	(516)
Ecarts de conversion		(2 641)	(2 537)
Titres d'autocontrôle		0	0
Capitaux propres		**7 380**	**3 655**
Provisions non courantes	4.10	430	394
Dettes financières à plus d'un an	4.11	603	138
Autres passifs non courants	4.11	5	12
Passifs non courants		**1 038**	**545**
Provisions courantes	4.10	0	0
Dettes financières à moins d'un an	4.11	3 790	2 644
Fournisseurs et autres créditeurs	4.11	3 279	3 633
Autres passifs courants	4.11	7	10
Passifs courants		**7 076**	**6 287**
TOTAL PASSIF		**15 495**	**10 487**

20.3.1.2 État de résultat global

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires		19 967	20 386
Achats consommés	4.5	(8 657)	(8 870)
Var. stocks de produits finis & en cours	4.5	(33)	(115)
Charges de personnel		(8 675)	(8 892)
Charges externes		(3 128)	(2 973)
Impôts et taxes		(331)	(332)
Amort. & dépr. des immobilisations	4.3	(292)	(318)
Dotations et reprises de dépréciation & provission	4.6, 10	6	64
Autres produits opérationnels	4.14	345	525
Autres charges opérationnelles	4.14	(136)	(139)
Résultat opérationnel	**4.13**	**(935)**	**(664)**
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	4.16	0	8
Coût de l'endettement financier brut	4.16	(176)	(183)
Coût de l'endettement financier net	4.16	(176)	(176)
Autres produits financiers	4.16	280	46
Autres charges financières	4.16	(33)	(107)
Résultat avant impôt		(863)	(901)
Impôt sur le résultat	4.12	0	0
Résultat des activités poursuivies		(863)	(901)
QP de résultat des activités abandonnées		0	385
Résultat net		**(863)**	**(516)**
Part du groupe		(863)	(516)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)	4.17	(0.21)	(0.29)
Résultat dilué par action (en €)	4.17	(0.21)	(0.29)
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net :			
Ecarts de conversion - variation de valeur			34
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net :			
Ecarts de conversion - non recyclés en résultat net (cessions des filiales étrangères)			(420)
Autres éléments du résultat global			(386)
Résultat global		**0**	**(902)**
Part du groupe		(863)	(902)
Intérêts minoritaires		0	0

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€, sauf pour les actions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat de l'exercice	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2012	**1 784 797**	**3 570**	**1 621**	**2 537**	**(866)**	**(2 151)**	**4 711**
Variation du cap. de la société-mère							0
Affectation du résultat de l'exercice 2012				(866)	866		0
Résultat global de l'exercice					(516)	(386)	(902)
Options de souscription d'actions				1			1
Incidence des variations de périmètre [1]			(32)	(122)			(154)
Situation au 31/12/2013	**1 784 797**	**3 570**	**1 588**	**1 550**	**(516)**	**(2 537)**	**3 655**
Variation du cap. de la société-mère	2 280 573	4 561	235				4 796
Affectation du résultat de l'exercice 2013				(516)	516		0
Résultat global de l'exercice					(863)		(863)
Options de souscription d'actions				(104)			(104)
Variation de l'écart de conversion						(104)	(104)
Situation au 31/12/2014	**4 065 370**	**8 131**	**1 823**	**930**	**(863)**	**(2 641)**	**7 380**

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

[1] *Concerne la cession de la totalité des titres des filiales Egima et Egide UK LTD*

Les notes figurant au paragraphe 20.3.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net des sociétés intégrées		(863)	(516)
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- amortissements, dépréciations et provisions [1]	4.3, 4.10	327	331
- plus-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		3	308
- autres		(104)	1
- incidence des variations de périmètre [3]			(657)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité [2]		(1 485)	683
- (augmentation) / diminution des stocks	4.5	46	454
- (augmentation) / diminution des créances clients	4.6	(581)	581
- (augmentation) / diminution des autres créances	4.6, 4.8	(217)	(157)
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	4.11	(157)	(132)
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	4.11	(182)	(3)
- augmentation / (diminution) des autres dettes	4.11	(393)	(61)
Flux de trésorerie liés à l'activité		**(2 122)**	**150**
Acquisitions d'immobilisations	4.3	(495)	(401)
Diminutions d'immobilisations financières [4]			350
Incidence des variations de périmètre [3]			(114)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(495)**	**(165)**
Augmentations de capital en numéraire	4.9	4 561	
Variation des autres fonds propres	4.9	235	
Souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit bail	4.11	744	
Remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit bail	4.11	(55)	(52)
Souscription d'emprunts divers			
Remboursements d'emprunts divers	4.11	(51)	(48)
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	4.11	733	(553)
Variation de nantissement de sicav			65
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**6 168**	**(589)**
Variation de trésorerie		**3 551**	**(604)**

[1] hors dépréciations sur actif circulant
[2] en valeurs nettes
[3] concerne la cession de la totalité des titres d'Egima et Egide UK Ltd
[4] remboursement du compte courant d'Egide UK préalablement à la cession

	Notes 20.3.1.5.	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie de clôture *	4.7	4 077	512
Trésorerie d'ouverture *	4.7	512	1 121
Incidence des variations de cours des devises		- 15	6
Variation de la trésorerie		**3 551**	**(604)**

* Pour information, les montants de trésorerie au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 077	512
Découverts bancaires et intérêts courus		
Trésorerie dans le tableau de flux	**4 077**	**512**

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2014, dont le total de l'état de situation financière est de 15 495 KE, et l'état de résultat global, présenté sous forme de liste, dégage une perte de - 863 KE arrêtée par le Conseil d'Administration du 29 avril 2015.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.
L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

20.3.1.5.2 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Egide (voir § 1.2) présente ses états financiers consolidés au 31 décembre 2014 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2014. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Certaines normes, interprétations ou amendements de normes existantes sont d'application obligatoire dans le référentiel IFRS aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 mais ils n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Amendements IAS 32	Instruments financiers : présentation, compensation d'actifs et passifs financiers	16/12/2011	29/12/2012
IFRS 10	Etats financiers consolidés	12/05/2011	
IFRS 11	Partenariats		
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités		
IAS 27	Etats financiers individuels		
Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Modalités de transition	28/06/2012	05/04/2013
Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement	31/10/2012	20/11/2013
Amendements IAS 36	Montant recouvrable des actifs non financiers	29/05/2013	19/12/2013
Amendements IAS 39	Novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture	27/06/2013	

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. Le Groupe n'envisage pas que ces textes aient un impact sur les états financiers consolidés :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
IFRIC 21	Taxes prélevées par une autorité publique	20/05/2013	13/06/2014
Amendements IAS 19	Contribution des employés	21/11/2013	17/12/2014
Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013)	Processus d'améliorations annuelles	12/12/2013	17/12/2014 18/12/2014

Les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2014 et non en vigueur dans l'Union Européenne ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers du Groupe. Ces textes sont les suivants :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB
Amendements à IFRS 11	Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe	06/05/2014
Amendements à IAS 16 et IAS 38	Clarification sur les modes d'amortissement acceptables	12/05/2014
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients	28/05/2014
IFRS 9	Instruments financiers (doit remplacer IAS 39)	24/07/2014
Amendements à IAS 1	Initiative informations à fournir	18/12/2014
Amendements à IFRS 10 et IAS 28	Vente ou apport d'actif entre un investisseur et une entreprise co-associée ou une co-entreprise	04/09/2014
Amendements limités à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28	Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement	18/12/2014

Par ailleurs, l'activité du Groupe n'est pas affectée par une saisonnalité particulière.

20.3.1.5.2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe Egide au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100 %	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington - Delaware (USA)	100 %	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge - Maryland (USA)	100 %	Intégration globale	29/12/2000

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.
Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

20.3.1.5.2.3 Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.3.1.5.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.3.1.5.3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La réussite de l'augmentation de capital de 5,1 millions d'euros en juin 2014, destinée à financer le plan stratégique du groupe, ainsi que l'obtention des financements des CIR et CICE par Bpifrance a permis de lever le risque de continuité d'exploitation qui existait à la clôture de l'exercice 2013.

20.3.1.5.3.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.1.5.3.3 Écart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles génèreront des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles génèreront des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.6 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- la société Egide SA
- la société Egide USA Inc.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le groupe. Le groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations a une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

20.3.1.5.3.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonctions de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de résultat du groupe.

20.3.1.5.3.8 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc (filiale autonome) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, le bilan étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

Les comptes d'Egide USA LLC (filiale non autonome) sont convertis selon la méthode du cours historique, le bilan étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

20.3.1.5.3.9 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

20.3.1.5.3.10 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant le cas échéant actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

20.3.1.5.3.11 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du "premier entré – premier sorti" (F.I.F.O.).

20.3.1.5.3.12 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.3.13 Provisions pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans en fonction de l'année de naissance
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 1,54 % (taux Markit Iboxx Eur corporates AA 10+)
- les provisions sont calculées hors charges patronales

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc.…) est constaté intégralement dans l'état de résultat global.

20.3.1.5.3.14 Provisions

La comptabilisation de provisions intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources, dont le montant peut être évalué de manière fiable, au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

20.3.1.5.3.15 Options de souscription d'action

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2014.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (durée de vie de l'option de 4,5 ans et volatilité de 30 %). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

20.3.1.5.3.16 Affacturage

Les sociétés du groupe ont recours à l'affacturage : Egide SA depuis le 1er semestre 2006 et Egide USA Inc depuis le 1er trimestre 2007. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif de l'état de situation financière. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements clients reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée.

Les sociétés supportent les retards de règlement de leurs clients car le financement reçu correspondant à une facture ayant dépassé son échéance de 60 à 120 jours est repris par le factor après cette date. Toutefois, si la nature du défaut de paiement relève des garanties couvertes par l'assurance-crédit, les sociétés peuvent recouvrer partiellement leur créance en cas de défaillance complète du client, notamment suite à une liquidation judiciaire.
Le groupe affacture actuellement environ 80 % de son chiffre d'affaires.

L'organisme d'affacturage d'Egide SA traitant les créances export prévoit de limiter les en-cours autorisés par client financé à 250 k€. Cette limite n'était pas appliquée au 31 décembre 2014 car, pour les clients concernés, l'assurance-crédit couvre un encours plus important.

20.3.1.5.3.17 Information sectorielle

Conformément aux méthodes de reporting interne du groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible. Ainsi, deux secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA et Egide USA.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés.

20.3.1.5.4 Informations complémentaires sur les états de situation financière et de résultat global

20.3.1.5.4.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le Groupe peut être amené à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.1.5.3.6, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.1.5.4.2 Gestion du risque financier

20.3.1.5.4.2.1 Risque de change

En 2014, Egide a réalisé 63% de ses ventes à l'exportation, dont 38% à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 17% à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 3.5 MUSD (contre-valeur : 2.6 ME), Egide USA Inc. a facturé pour 9.3 MUSD (contre-valeur : 7 ME). En 2014, la parité du dollar face à l'euro (1.3288 en moyenne sur l'année contre 1.3281 en 2013) n'a eu aucun effet sur le chiffre d'affaires du groupe.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (2.8 MUSD en 2014) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (2.5 MUSD en 2014). Le solde positif en USD est conservé sur des comptes bancaires ouverts dans cette devise. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

20.3.1.5.4.2.2 Risque de taux

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0.60%. En mai 2012, Egide USA Inc. a signé un contrat de financement avec la Bank of America, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : BBA LIBOR Daily Floating Rate + 3,50 %.

Un prêt régional de maintien de l'emploi a été reçu en juillet 2010 par Egide SA de la part de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 KE et de la part du département de Vaucluse pour 100 KE. Ces emprunts ne présentent aucun risque de taux puisqu'il s'agit de prêts à taux zéro remboursables en 7 ans avec un différé de 2 ans.

Les financements accordés à Egide SA par Bpifrance en contrepartie du nantissement de ses créances de Crédits d'Impôt Recherche et Crédits d'Impôt Compétitivité Emploi font l'objet d'un calcul quotidien d'intérêts basé sur Euribor 1 mois moyenne du mois précédent majoré de 3 % l'an.

Enfin, un financement long terme de 1.56 MUSD a été obtenu en mai 2012 par Egide USA Inc. auprès de la Bank of America, pour financer l'acquisition de son bâtiment industriel, au taux égal au BBA LIBOR Adjusted Periodically Rate + 3.5 %. Cet emprunt inclut une clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut » (existence de 2 covenants attachés à cet emprunt. Cf § 3.11.2.).

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les placements financiers sont réalisés par le biais de comptes à terme, dont la rémunération est fixée à l'ouverture de ces comptes. Il n'y a donc pas de risque de taux sauf à devoir clôturer les comptes avant leur échéance initialement prévue.

20.3.1.5.4.2.3 Risque de liquidité

Cf.: § 20.3.1.5.3.1.

20.3.1.5.4.3 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif du bilan du groupe au 31 décembre 2014 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2013	Variation de change	Valeur au 31/12/2013 au cours du 31/12/2014	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements, reprises	Valeur au 31/12/2014
Autres immobilisations incorporelles						
Valeur brute	347		347	33	44	336
- amortissements	(346)		(346)	(2)	(44)	(304)
- dépréciations						
Valeur nette	**0**		**0**	**31**	**0**	**32**
Total immobilisations incorporelles	**0**		**0**	**31**	**0**	**32**
Terrains et agencements						
Valeur brute	401	55	456			456
- amortissements						
- dépréciations						
Valeur nette	**401**	**55**	**456**			**456**
Constructions						
Valeur brute	1 106	151	1 257			1 257
- amortissements	(69)	(9)	(78)	(53)		(131)
- dépréciations	0					0
Valeur nette	**1 037**	**142**	**1 178**	**(53)**		**1 126**
Install. techniques et outillage industriel						
Valeur brute	13 711	494	14 205	170	203	14 172
- amortissements	(11 298)	(479)	(11 777)	(201)	(196)	(11 783)
- dépréciations	(1 441)		(1 441)		(4)	(1 437)
Valeur nette	**971**	**15**	**986**	**(32)**	**3**	**952**
Autres immobilisations corporelles						
Valeur brute	2 378	64	2 442	38	1 161	1 319
- amortissements	(2 088)	(64)	(2 152)	(44)	(1 161)	(1 034)
- dépréciations	(29)					(29)
Valeur nette	**261**	**0**	**261**	**(6)**	**0**	**255**
Immob. corp. encours, avces et acomptes						
Immob. corporelles encours	9		9	325	(1)	**333**
Avances et acomptes	0		0			**0**
Total	**9**		**9**	**325**	**(1)**	**333**
Total immobilisations corporelles	**2 679**	**212**	**2 890**	**235**	**(4)**	**3 122**

Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne « amortissements et dépréciations des immobilisations » du résultat opérationnel pour un montant de 292 KE représentant des dotations.
Les sorties correspondent à une mise à jour de l'inventaire des immobilisations et à la constatation de la mise au rebut de divers équipements chez Egide SA et USA Inc. dont la valeur nette comptable était déjà nulle.

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2014 concernent à hauteur de 325 KE les équipements (salle blanche et four notamment) commandés par Egide USA Inc. dans le cadre du plan stratégique 2018 déployé et financé grâce à la réalisation de l'augmentation de capital en juin 2014.

L'application de la norme IAS 36 avait conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 KE au 31 décembre 2005, compte tenu du niveau de sous-activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. Les cessions d'actifs corporels, notamment immobiliers, et des filiales Egima et Egide UK Ltd ont conduit à en reprendre antérieurement 1 806 KE ; ramenant le montant de la dépréciation à 1 466 KE au 31 décembre 2014.

La valeur actuelle des actifs inscrits dans l'état de situation financière au 31 décembre 2014 permettant de couvrir leur valeur nette comptable, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2013	Variation de change	Valeur au 31/12/2013 au cours du 31/12/2014	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements, reprises	Valeur au 31/12/2014
Autres actifs financiers						
Prêts et autres immobilisations financières	190	2	192			192

20.3.1.5.4.4 Autres actifs non courants

Les postes inclus dans la rubrique « Autres actifs non courants » sont les suivants :

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Créance cession bâtiment Egide SA	242	238
Crédit Impôt Recherche 2012	256	
Crédit Impôt Recherche 2013	262	262
Crédit Impôt Recherche 2014	319	
Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2013	129	129
Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2014	197	
Total	**1 406**	**630**

La créance liée à la cession du bâtiment de Bollène chez Egide SA, correspondant au paiement différé d'une partie du prix de vente lié à la notation Cofacerating d'Egide SA, représente un montant de 242 KE.

Les Crédits d'Impôt Recherche et Compétitivité Emploi d'Egide SA seront récupérables à la fin de la troisième année suivant leur constatation s'ils n'ont pas pu être imputés sur l'Impôt Sociétés d'ici cette date. Les créances de CIR 2012 et de CICE 2013 et 2014 en germe ont été cédées à Bpifrance au cours de l'exercice 2014 afin d'obtenir des financements en contrepartie de ces nantissements. Le CIR 2014 est inclus dans le poste « Autres produits opérationnels » de l'état de résultat global. Le CICE 2014 est enregistré en diminution des charges de personnel de cet état.

20.3.1.5.4.5 Stocks et encours

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2013	Variation de change	Valeur au 31/12/2013 au cours du 31/12/2014	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2014
Matières premières et approvisionnements						
Valeur brute	5 184	185	5 369	15		5 384
- dépréciations	(3 511)	(122)	(3 633)	(73)	(41)	(3 664)
Valeur nette	**1 673**	**63**	**1 736**	**(58)**	**(41)**	**1 720**
Encours						
Valeur brute	794	38	832		18	814
- dépréciations	(1)		(1)	(1)	(1)	(1)
Valeur nette	**793**	**38**	**831**	**(1)**	**(17)**	**813**
Produits finis						
Valeur brute	1 238	8	1 246	62		1 308
- dépréciations	(876)		(876)	(85)	(2)	(959)
Valeur nette	**362**	**8**	**370**	**(23)**	**2**	**349**
Marchandises						
Valeur brute	52		52			52
- dépréciations	(49)		(49)		(2)	(48)
Valeur nette	**3**		**3**		**2**	**4**
Total	**2 830**	**109**	**2 939**	**(82)**	**28**	**2 886**

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

20.3.1.5.4.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique « Clients et autres débiteurs » sont les suivants :

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Avances et acomptes sur commandes	14	29
Créances clients et comptes rattachés	3 103	2 413
Personnel et comptes rattachés	1	2
Taxe sur la valeur ajoutée	56	69
Etat impôts divers (CIR)	251	713
Débiteurs divers	75	159
Total	**3 501**	**3 385**

Au 31 décembre 2014, la décomposition des créances clients par devise est de 2 040 KE et 1 291 KUSD.

Le Crédit d'Impôt Recherche 2011 d'Egide SA de 251 KE sera remboursé par les services fiscaux au milieu de l'année 2015.

Le poste « débiteurs divers » au 31 décembre 2013 comprenait le prix de cession d'Egide UK Ltd soit 120 KE qui a été encaissé par Egide SA en 2014 en 12 règlements mensuels en 2014.

L'état des créances clients s'établit comme suit, en fonction de la date d'échéance des factures :

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2014	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	A plus de 90 jours
Créances clients	3 103	2 925	133	12	33

Le poste « Dépréciation des créances clients » a varié comme suit :

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2013	Variation de change	Valeur au 31/12/2013 au cours du 31/12/2014	Dotations	Reprises	Valeur au 31/12/2014
Dépréciation	41		41	12	53	0

Les reprises de dépréciation correspondent à des créances définitivement irrécouvrables suite à la mise en œuvre des règles de prescription applicables depuis 2008 chez Egide SA.

20.3.1.5.4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur de la trésorerie s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2014	31/12/2013
OPCVM		65
Trésorerie	4 077	447
Total	**4 077**	**512**

Au 31 décembre 2014, la trésorerie en devises du groupe est de 149 KUSD chez Egide SA, 136 KUSD chez Egide USA Inc., et 13 KUSD chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 3 832 KE chez Egide SA.

20.3.1.5.4.8 Autres actifs courants

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Loyers & charges	90	94
Assurances	98	91
Maintenance	20	
Taxes	71	17
Divers		56
Total	**280**	**259**

20.3.1.5.4.9 Informations sur le capital apporté

L'opération d'augmentation de capital lancée le 28 mai 2014 a conduit à émettre le 30 juin 2014 2 280 573 actions à 2.25 euros dont 2 euros de valeur nominale. Au 31 décembre 2014, le capital social est composé de 4 065 370 actions de 2 euros de nominal représentant 8 130 740 euros.

La prime d'émission au 31 décembre 2014 s'élève à 1 506 328 euros. L'opération d'augmentation de capital a conduit à augmenter la prime d'émission à hauteur de 570 143 euros le 30 juin 2014.
Les frais relatifs à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour la somme de 335 426 euros.

20.3.1.5.4.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 26 août 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

Suite à la réalisation définitive de l'augmentation du capital en date du 30 juin 2014, le conseil d'administration du 11 septembre 2014 a procédé à l'ajustement des conditions d'exercice (prix et quantité) des options de souscription d'actions (article L.228-99, 3° du code de commerce, sur renvoi de l'article L.225-181, al.2 et article R.228-91, al.1 du code de commerce sur renvoi de l'article R.225-137). Les ajustements de prix et quantité en résultant sont les suivants :

Ajustement du prix (art. R.228-91, 1°)

Numéro du plan	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3
Prix de souscription initial	25.69 €	5.34 €	5.20 €	7.46 €	4.08 €
Prix de souscription ajusté	23.12 €	4.81 €	4.68 €	6.71 €	3.67 €

Ajustement de la quantité (art. R.225-140 et R.225-142, al.2)

Numéro du plan	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3
Solde total initial	4 557	22 116	217	542	651
Solde total ajusté	5 074	24 597	242	603	725

Par ailleurs, les plans 4.4. et 5.1. sont arrivés à échéance respectivement le 14 janvier 2014 et le 23 juillet 2014 ; les options non exercées à ces dates ont été annulées de plein droit.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3	Total
Options attribuées non exercées Prix de souscription	24 597 4.81 €	242 4.68 €	603 6.71 €	725 3.67 €	26 167

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2014 a été de 2.7236 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2014 est de 3.20 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 177 101 options au 31 décembre 2014.

20.3.1.5.4.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2013 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 k€, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. Elle a par ailleurs autorisé le conseil à augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Elle a enfin autorisé les émissions par offre publique visées à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 20 % du capital social par an. Ces émissions sont autorisées pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 25 août 2015.
Ces autorisations ont été partiellement utilisées au cours de l'exercice 2014, avec la réalisation le 30 juin 2014 d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et exercice de la clause d'extension.

20.3.1.5.4.10 Provisions

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2013	Var. de change	Valeur au 31/12/13 au cours du 31/12/14	Dotat.	Repr. (prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Valeur au 31/12/14
Provisions non courantes Provisions pour avantages au personnel	394			49	13		430
Total	**394**			**49**	**13**		**430**
Dot. / rep. d'exploitation Dot. / rep. financières				49	13		

La distinction entre provisions courantes ou non courantes est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du Groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de la période comptable pour la partie courante.

Compte tenu des hypothèses exposées au paragraphe 20.3.1.5.3.13 et retenues à la clôture, l'impact sur les capitaux propres de l'actualisation de la provision pour avantages au personnel aurait été de 62 KE.

20.3.1.5.4.11 État des dettes

20.3.1.5.4.11.1 Dettes échues à plus d'un an

(montants en k€)	Solde au 31/12/2014 dû de 1 à 5 ans	Solde au 31/12/2013 dû de 1 à 5 ans
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	518	
Emprunts et dettes divers	85	138
Total	**603**	**138**
Autres passifs non courants	5	12

Il n'y a pas de dettes dues à plus de 5 ans au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014.

Les emprunts auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2014 concernent Egide SA qui a cédé ses créances de Crédit d'Impôt Recherche 2012 et de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2013 et 2014 à Bpifrance dans le cadre de la Loi Dailly, afin de garantir une ligne de crédit à hauteur de 90% du CIR et un prêt de 95% du CICE 2013 et de 85% du CICE 2014 en germe.

Les emprunts divers représentent le PRME d'Egide SA obtenu en 2010 (durée de 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans, à taux zéro, ce qui a conduit, selon IAS 39 et IAS 20, à constater une décote enregistrée en « Autres passifs »).

20.3.1.5.4.11.2 Dettes échues à moins d'un an

Les dettes, présentant toutes une échéance inférieure à un an, s'analysent comme suit :

Rubriques - En K€	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1 365 [(a)]	1 056
Emprunts et dettes divers	2 425 [(b)]	1 588
Fournisseurs et autres créditeurs		
Avances et acomptes reçus sur commandes	58	220
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 836	1 905
Personnel et comptes rattachés	1 107	1 246
Taxe sur la valeur ajoutée	19	
Autres impôts et taxes	115	166
Clients, avoirs à établir		
Créditeurs divers	85	73
Dettes sur immobilisations	60	22
Autres passifs courants	5	10
Total	**7 076**	**6 287**

[(a)] dont dette d'Egide SA envers Bpifrance de 226 KE suite au financement du CIR 2011, qui sera remboursée après le règlement par les services fiscaux mi 2015 de ce crédit d'impôt non utilisé, et dont emprunt de 1 383 KUSD (1 139 KE) d'une durée de 15 ans au taux BBA Libor + 3.50%. Au 31 décembre 2013, cet emprunt bancaire souscrit par Egide USA Inc. en mai 2012 avait été classé en totalité en dette courante pour 1 056 KE car le dépassement d'un covenant à cette date avait requis cette présentation conformément à IAS 1. Au 31 décembre 2014, la situation étant semblable, la présentation des termes de paiement est identique, en totalité en dettes courantes, même si la banque n'a ni exigé le remboursement anticipé, ni modifié le taux d'intérêt de l'emprunt comme elle en aurait eu le droit.

[(b)] dont 1 548 KE à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturage Egide SA), 1 000 KUSD (824 KE) à un taux variable basé sur le BBA Libor (contrat d'affacturage Egide USA Inc. et 53 KE d'emprunts d'une durée de 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans, à taux zéro, ce qui a conduit, selon IAS 39 et IAS 20, à constater une décote enregistrée en « Autres passifs ».

Au 31 décembre 2014, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est de 266 KE, et le montant des charges à payer inclus dans le poste Personnel et comptes rattachés est de 691 KE, de 109 KE dans le poste autres impôts et taxes et de 67 KE dans le poste divers.

20.3.1.5.4.12 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

En K€	31/12/2014
Résultat annuel des entreprises intégrées avant impôt	(863)
Produit d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2014	288
Incidence des pertes reportables	(288)

Pour mémoire, la situation fiscale latente au 31 décembre 2013 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 47 347 KE pour Egide SA et de 4 971 KE pour Egide USA Inc.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

20.3.1.5.4.13 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes

Rubriques - En K€	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Egide SA	Egide USA Inc	Total	Egide SA	Egide USA Inc	Total
Chiffre d'affaires	12 955	7 011	19 967	12 840	7 546	20 386
Résultat opérationnel	(907)	(27)	(935)	(739)	75	(664)
Actifs immobilisés nets	1 354	1 991	3 345	1 409	1 462	2 871
Dépenses d'investiss. de l'exercice	124	371	495	(20)	72	51
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	(1 262)	(205)	(1 466)	(1 276)	(209)	(1 485)
Emprunts et dettes financières non courants	829	0	829	138	0	138
Emprunts et dettes financières courants	1 601	1 963	3 564	790	1 854	2 644

En 2014, un client dépasse les 10 % du chiffre d'affaires (17%) ; en 2013, il y en avait deux.

20.3.1.5.4.14 Autres produits et charges opérationnelles

Le détail de ce poste de l'état de résultat global est le suivant :

En K€	31/12/2014		31/12/2013	
	Produit	Charge	Produit	Charge
Crédit d'impôt recherche - Egide SA	319		262	
Indemnité d'assurance suite à l'incendie et la grêle - Egide SA	8		52	
Redressement taxe professionnelle / CFE - Egide SA				(31)
Dégrèvement de charges sociales – Egide SA (2008 à 2010)			163	
Application des règles de prescription - Egide SA		(54)	31	(70)
Jetons de présence		(32)		(21)
Charges de l'exercice antérieur		(26)		
Divers	17	(24)	16	(17)
Total	**345**	**(136)**	**525**	**(139)**

20.3.1.5.4.15 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent le résultat sur cessions de VMP chez Egide SA.
Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière et la commission de financement liée à l'affacturage.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

En K€	31/12/2014		31/12/2013	
	Produit	Charge	Produit	Charge
Résultat de change	267	(33)	44	(107)
Produits et charges divers	13		3	0
Total	**280**	**(33)**	**46**	**(107)**

20.3.1.5.4.16 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le "Résultat net - part du groupe" tel qu'il ressort l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2014		Au 31/12/2013	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	1	25	1	25
17/02/2012	493 080	1	493 080	1	493 080
04/04/2012	5 417	1	5 417	1	5 417
30/06/2014	2 280 573	0.5	1 140 287	-	-
Actions ordinaires			**2 925 084**		**1 784 797**
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			0		0
Impact des instruments dilutifs			**2 925 084**		**1 784 797**

20.3.1.5.4.17 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont au nombre de cinq, le Président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général délégué et deux administrateurs indépendants.

La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 109 KE au titre de l'exercice 2014 (105 KE de salaire et 4 KE d'avantages en nature). Elle ne comprend que des éléments fixes. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé au cours de l'exercice 2014.

La rémunération brute versée dans le cadre de la fonction de directeur général s'est élevée à 91 KE pour la période du 2 avril au 31 décembre 2014. A compter du 11 septembre 2014, cette fonction recouvrant toutes les sociétés du Groupe, la rémunération a été prise en charge à parts égales entre Egide SA et Egide USA Inc.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail pour ses fonctions techniques distinctes de directeur administratif et financier, ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du Président du Conseil d'Administration qui, au 31 décembre 2014, est titulaire de 18 063 options de souscription d'actions, du Directeur général titulaire de 1 626 options et du Directeur général délégué titulaire de 302 options. En conformité des dispositions de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Il a été versé au cours de l'exercice 2014 un total de 43 KE de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut, augmenté de 9 KE de charge de forfait social pour Egide SA) dont 32 KE au titre de l'exercice 2014 et 11 KE au titre de l'exercice 2013. Une mission exceptionnelle confiée à un administrateur fin 2013 a fait l'objet d'un deuxième règlement sur l'exercice 2014 de 8 KE, et de 2 KE de forfait social correspondant.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4 500 KE maximum, la franchise aux USA est de 25 KUSD et la prime annuelle de 13 KE hors taxes.

20.3.1.5.4.18 Engagements hors bilan

20.3.1.5.4.18.1 Engagements liés au financement de la société

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques - En K€	31/12/2014	31/12/2013
Nantissements	744	
Cautions données	1 595	1 515
Total	**2 339**	**1 515**

En faveur des sociétés liées

La société s'est portée caution en faveur de la banque Bank Of America dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par Egide USA Inc en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc représentant au maximum le capital et les intérêts restant dus, estimé à 1 936 KUSD ou 1 595 KE au 31 décembre 2014.

En faveur des établissements de crédit

En application des articles L313-23 à L313-34 du code monétaire et financier, Egide SA a cédé à Bpifrance les créances représentées par les Crédits d'Impôt Recherche 2011 et 2012 et par les Crédits d'Impôt Compétitivité Emploi 2013 et 2014 en germe. Cette cession de créances Dailly a permis de nantir ces créances en contrepartie :

- de l'octroi en janvier 2014 d'un crédit de trésorerie à hauteur de 90% des CIR 2011 et 2012 soit 457 KE
- d'un financement reçu en juillet 2014 représentant 95% du CICE 2013 et 85% du CICE 2014 en germe soit 287 KE.

Ce nantissement garantit le remboursement par Egide SA de toutes sommes dues au titre de ses engagements envers Bpifrance.

Engagements reçus :

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 k€.

20.3.1.5.4.18.2 Engagements liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements donnés :

Les engagements sont les suivants :

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2014	Dû à moins d'1 an	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans
Location immobilière Trappes - Egide SA (1)	246	113	134	0
Location immobilière Bollène - Egide SA (2)	1 519	205	843	471
Total	**1 765**	**318**	**977**	**471**

(1) Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er avril 2009.
(2) Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er mars 2011ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1er mars 2011.

20.3.1.5.4.19 Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2014	31/12/2013
Cadres et assimilés	51	49
Agents de maîtrise et techniciens	26	27
Ouvriers et employés	164	166
Total	**240**	**243**

20.3.1.5.5 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

20.3.2 États financiers annuels 2014

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2014	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2014	Valeurs nettes au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles	**488 328**	**456 794**	**31 534**	**190**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	335 879	304 345	31 534	190
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	**10 995 097**	**9 843 526**	**1 151 572**	**1 244 356**
Terrains				
Constructions				
Install. techniques mat. et out. industriels	10 058 802	9 179 983	878 820	965 097
Autres immobilisations corporelles	777 015	511 592	265 423	270 560
Immobilisations corporelles en cours	159 280	151 951	7 329	8 699
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	**74 918 822**	**73 629 295**	**1 289 527**	**898 388**
Participations	72 688 338	72 688 338	0	0
Créances rattachées à des participations	2 043 892	940 957	1 102 935	712 123
Autres immobilisations financières	186 592		186 592	186 265
ACTIF IMMOBILISÉ	**86 402 247**	**83 929 615**	**2 472 632**	**2 142 934**
Stocks et encours	**5 612 251**	**3 544 197**	**2 068 054**	**2 028 250**
Mat. premières et approvisionnements	3 796 598	2 583 732	1 212 866	1 207 800
En cours de production de biens	477 046	1 440	475 606	419 464
En cours de production de services	63 639		63 639	95 233
Produits intermédiaires et finis	1 223 242	911 512	311 730	303 283
Marchandises	51 726	47 513	4 213	2 500
Créances	**542 169**		**542 169**	**593 379**
Av. et acomptes versés sur commandes	13 785		13 785	29 110
Clients et comptes rattachés	528 384		528 384	564 269
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	**1 613 703**	**86 493**	**1 527 210**	**1 889 332**
Disponibilités	**3 955 023**		**3 955 023**	**393 866**
Valeurs mobilières de placement				65 028
Disponibilités	3 955 023		3 955 023	328 838
Charges constatées d'avance	**239 311**		**239 311**	**211 589**
ACTIF CIRCULANT	**11 962 457**	**3 630 690**	**8 331 767**	**5 116 416**
Ecart de conversion actif				29 963
TOTAL GENERAL	**98 364 704**	**87 560 304**	**10 804 399**	**7 289 313**

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2014	Valeurs au 31/12/2013
Capital	8 130 740	3 569 594
Primes d'émission, de fusion	1 506 328	1 271 612
Écart de réévaluation		
Réserve légale	355 876	355 876
Rés. statuaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 530 254)	(1 141 357)
Résultat de l'exercice	(1 203 824)	(388 898)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**7 258 866**	**3 666 827**
Avances conditionnées	12 780	19 170
AUTRES FONDS PROPRES	**12 780**	**19 170**
Provisions pour risques		29 963
Provisions pour charges	429 760	394 402
PROVISIONS	**429 760**	**424 365**
Dettes financières	**437 352**	**210 000**
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	287 352	
Emprunts et dettes financières divers	150 000	210 000
Av. et acpts reçus s/commandes en cours	**58 315**	**220 129**
Dettes diverses	**2 472 658**	**2 742 270**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 151 778	1 350 817
Dettes fiscales et sociales	1 175 908	1 296 766
Dettes fournisseurs d'immobilisations	59 766	22 155
Autres dettes	85 207	72 533
Produits constatés d'avance		
DETTES	**2 968 324**	**3 172 399**
Écarts de conversion passif	134 669	6 552
TOTAL GÉNÉRAL	**10 804 399**	**7 289 313**

20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques	France	Export	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises	155 174	458 147	613 321	957 654
Production vendue (biens)	6 842 113	4 924 454	11 766 567	11 205 478
Production vendue (services)	403 156	198 986	602 142	706 083
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**7 400 443**	**5 581 587**	**12 982 030**	**12 869 215**
Production stockée			68 392	53 052
Subventions			4 500	2 392
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			165 950	164 172
Autres produits			2 229	31 787
Produits d'exploitation			**13 223 101**	**13 120 619**
Achats de marchandises			25 059	31 585
Variations de stocks de marchandises			218	5 665
Achats matières premières et approvis.			4 301 125	4 119 899
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			27 596	314 938
Autres achats et charges externes			3 080 806	2 929 103
Impôts et taxes			294 114	296 759
Salaires et traitements			4 676 758	4 599 353
Charges sociales			1 756 403	1 637 192
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			213 560	236 282
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			59 429	72 585
Dotations aux provisions			48 612	53 286
Autres charges d'exploitation			104 792	101 229
Charges d'exploitation			**14 588 474**	**14 397 877**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(1 365 372)**	**(1 277 258)**
Intérêts et produits assimilés			10 605	7 104
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.			166 374	315 664
Différences positives de change			21 165	18 515
Produits nets s/ cessions de VMP			86	7 742
Produits financiers			**198 229**	**349 025**
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			268 795	29 963
Intérêts et charges assimilés			58 379	52 495
Différences négatives de change			4 473	409 686
Charges nettes s/ cessions de VMP				
Charges financières			**331 647**	**492 144**
RÉSULTAT FINANCIER			**(133 417)**	**(143 119)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**(1 498 790)**	**(1 420 377)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			7 711	215 498
Produits exceptionnel sur opérations en capital				139 901
Autres opérations en capital				
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.				14 792 656
Produits exceptionnels			**7 711**	**15 148 056**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			28 893	31 412
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				14 342 385
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			2 788	5 001
Charges exceptionnelles			**31 681**	**14 378 797**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**(23 970**	**769 259**
Impôt sur les bénéfices			(318 936)	(262 220)
Participation des salariés				
TOTAL DES PRODUITS			**13 429 041**	**28 617 701**
TOTAL DES CHARGES			**14 632 865**	**29 006 598**
BENEFICE OU PERTE			**(1 203 824)**	**(388 898)**

20.3.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	(1 203 824)	(388 898)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	354 127	(17 105)
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations		(585 173)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)		
- stocks et travaux en cours	(39 804)	293 688
- créances clients	35 885	11 122
- autres créances et charges constatées d'avance	379 687	(39 810)
- dettes fournisseurs	(199 039)	(4 106)
- autres dettes et produits constatés d'avance	(141 881)	(6 388)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	**(814 848)**	**(736 669)**
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(117 297)	(321 042)
- immobilisations financières	(523 522)	472 143
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles		23 175
- immobilisations financières		116 727
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	**(640 819)**	**291 003**
Augmentation de capital en numéraire	4 795 863	
Augmentation des autres fonds propres		
Réduction des autres fonds propres	(6 390)	(6 390)
Distribution de dividendes		
Augmentation des dettes financières	287 352	
Remboursement des dettes financières	(60 000)	(60 000)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	**5 016 824**	**(66 390)**
Variation des disponibilités	3 561 157	(512 056)
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRESORERIE	**3 561 157**	**(512 056)**
Trésorerie d'ouverture	**393 866**	**905 922**
- dont VMP nanties		57 447
- dont VMP disponibles	65 028	300 536
- dont disponibilités	328 838	547 939
Trésorerie de clôture	**3 955 023**	**393 866**
- dont VMP disponibles	3 955 023	65 028
- dont disponibilités		328 838
VARIATION DE LA TRESORERIE	**3 561 157**	**(512 056)**

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels

20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2014, dont le total du bilan est de 10 804 399 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 1 203 824 euros arrêtée par le conseil d'administration du 29 avril 2015. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.

20.3.2.4.2 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.2.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2014 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du règlement ANC 2014-03.

La réussite de l'augmentation de capital de 5,1 millions d'euros en juin 2014, destinée à financer le plan stratégique du groupe, ainsi que l'obtention des financements des CIR et CICE par Bpifrance a permis de lever le risque de continuité d'exploitation qui existait à la clôture de l'exercice 2013.

20.3.2.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles génèreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.
Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles génèreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling …)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage …)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.4 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.

20.3.2.4.2.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils génèreront des avantages économiques futurs à la société.

20.3.2.4.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.2.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.2.8 Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

20.3.2.4.2.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

20.3.2.4.2.10 Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 k€.

20.3.2.4.2.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du "premier entré – premier sorti" (F.I.F.O.).

20.3.2.4.2.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

20.3.2.4.2.13 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.2.14 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans, en fonction de l'année de naissance,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009,
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement,
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 1,54 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+),
- la provision est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc …) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.2.15 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.2.16 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm « départ usine ». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.2.4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.2.4.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.2.4.2.4., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.2.4.3.2 Capital social

L'opération d'augmentation de capital lancée le 28 mai 2014 a conduit à émettre le 30 juin 2014 2 280 573 actions à 2.25 euros dont 2 euros de valeur nominale. Au 31 décembre 2014, le capital social est composé de 4 065 370 actions de 2 euros de nominal représentant 8 130 740 euros.

20.3.2.4.3.3 Prime d'émission

La prime d'émission au 31 décembre 2014 s'élève à 1 506 328 euros. L'opération d'augmentation de capital évoquée au § 20.3.2.4.3.2 a conduit à augmenter la prime d'émission à hauteur de 570 143 euros le 30 juin 2014.
Les frais relatifs à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission pour la somme de 335 426 euros.

20.3.2.4.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 26 août 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2014, le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

Suite à la réalisation définitive de l'augmentation du capital en date du 30 juin 2014, le conseil d'administration du 11 septembre 2014 a procédé à l'ajustement des conditions d'exercice (prix et quantité) des options de souscription d'actions (article L.228-99, 3° du code de commerce, sur renvoi de l'article L.225-181, al.2 et article R.228-91, al.1 du code de commerce sur renvoi de l'article R.225-137). Les ajustements de prix et quantité en résultant sont les suivants :

Ajustement du prix (art. R.228-91, 1°)

Numéro du plan	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3
Prix de souscription initial Prix de souscription ajusté	25.69 € 23.12 €	5.34 € 4.81 €	5.20 € 4.68 €	7.46 € 6.71 €	4.08 € 3.67 €

Ajustement de la quantité (art. R.225-140 et R.225-142, al.2)

Numéro du plan	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3
Solde total initial Solde total ajusté	4 557 5 074	22 116 24 597	217 242	542 603	651 725

Par ailleurs, les plans n° 4.4. et 5.1 sont arrivés à échéance respectivement le 14 janvier 2014 et le 23 juillet 2014, les options non exercées à ces dates ont été annulées de plein droit.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3	Total
Options attribuées non exercées Prix de souscription	24 597 4.81 €	242 4.68 €	603 6.71 €	725 3.67 €	26 167

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2014 a été de 2.7236 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2014 est de 3.20 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 177 101 options au 31 décembre 2014.

20.3.2.4.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2013 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 k€, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. Elle a par ailleurs autorisé le conseil à augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Elle a enfin autorisé les émissions par offre publique visées à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 20 % du capital social par an. Ces émissions sont autorisées pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 25 août 2015.
Ces autorisations ont été partiellement utilisées au cours de l'exercice 2014, avec la réalisation le 30 juin 2014 d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et exercice de la clause d'extension (voir §2.2, §2.3 et §2.6).

20.3.2.4.3.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net comptable Soit par action	(1 203 824) (0.30)	(388 898) (0.22)
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	4 795 863 1.18	- -
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	4 055 725 - (388 898) 3 666 827	4 812 310 - (756 586) 4 055 725
Variations en cours d'exercice : Variations du capital social : - 30/06/2014 : émission de 2 280 573 actions de 2.25 euros - 30/06/2014 : imputation des frais d'augmentation de capital	 5 131 289 (335 426)	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	8 462 690	4 055 725
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	3 592 039	(388 898)

20.3.2.4.3.7 Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.

20.3.2.4.3.8 Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Provisions pour perte de change	29 963	21 691	51 653	0
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	394 402	48 612	13 254	429 760
Autres provisions				
Total	**424 365**	**70 303**	**64 907**	**429 760**
Dotations et reprises d'exploitation		48 612	13 254	
Dotations et reprises financières		21 691	51 653	
Dotations et reprises exceptionnelles				

20.3.2.4.3.9 Emprunts et dettes financières divers

Dans le cadre d'un plan régional de maintien de l'emploi, la société a reçu en juillet 2010 un prêt de 200 000 euros de la région PACA et un prêt de 100 000 euros du département de Vaucluse. Ces prêts à taux zéro sont remboursables en 7 ans, avec un différé de remboursement total de 2 ans, à hauteur de respectivement 40 000 euros et 20 000 euros par an.

20.3.2.4.3.10 Tableau des dépréciations

Rubriques - En euros	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	1 264 247		657 758	606 489
Immobilisations financières	73 496 911	247 104	114 721	73 629 295
Stocks et encours	3 543 423	47 174	46 400	3 544 197
Créances	127 784	12 255	53 546	86 493
Total	**78 584 814**	**306 533**	**872 425**	**78 018 923**

20.3.2.4.3.11 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2014
Concessions, brevets, licences	346 546	33 064	43 731	335 879

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2013	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2014
Concessions, brevets, licences	346 356	1 720	43 731	304 345

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés.

20.3.2.4.3.12 Fonds commercial

Euros	31/12/2014	31/12/2013
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 449)	(152 449)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM» qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

20.3.2.4.3.13 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2014
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Install. techniques et outillage industriel	10 115 634	87 194	144 026	10 058 802
Autres immobilisations corporelles	1 902 168	36 020	1 161 172	777 015
Immobilisations corporelles en cours	160 650		1 370	159 280
Avances et acomptes	0			0
Total	**12 178 452**	**123 214**	**1 306 568**	**10 995 097**

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2013	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2014
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Install. techniques et outillage industriel	8 678 016	170 684	123 255	8 725 445
Autres immobilisations corporelles	991 833	41 156	521 397	511 592
Total	**9 669 849**	**211 840**	**644 652**	**9 237 037**

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 211 840 euros.

Les sorties correspondent à une mise à jour de l'inventaire des immobilisations et à la constatation de la mise au rebut de divers équipements dont la valeur nette comptable était déjà nulle.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Dépréc. cumulées au 31/12/2013	Dotations	Reprises et sorties	Dépréc. cumulées au 31/12/2014
Install. techniques et outillage industriel	472 521		17 983	454 538
Autres immobilisations corporelles	639 775		639 775	0
Immobilisations corporelles encours	151 951			151 951
Total	**1 264 247**		**657 758**	**606 489**

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 455 KE pour le matériel industriel. La dépréciation concernant les agencements de 640 KE a été totalement reprise en 2014 suite aux mises au rebut effectuées.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 avait conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la Direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 048 KE avait été estimée nécessaire. La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2014 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

20.3.2.4.3.14 Immobilisations financières

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2013	Variation	Valeur brute au 31/12/2014	Dépréc. au 31/12/2013	Variation	Dépréc. au 31/12/2014
Participation Egide USA LLC	72 688 338		72 688 338	72 688 338		72 688 338
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc.	1 520 697	523 195	2 043 892	808 574	132 384	940 957
Autres titres immobilisés		100	100			
Dépôt de garantie	186 265	227	186 492			
Total	**74 395 300**	**523 522**	**74 918 822**	**73 496 911**	**132 384**	**73 629 295**

L'augmentation des créances rattachées aux participations de 523 KE correspond principalement aux avances faites à Egide USA Inc. dans le cadre du plan « Engagements 2018 », permettant de reverser les fonds provenant de l'augmentation de capital de juin 2014 et nécessaires à la filiale pour réaliser les investissements prévus.

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents d'Egide USA Inc., la dépréciation de ce titre a été déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2014.

De même, les créances rattachées aux participations ont été dépréciées de telle sorte que la dépréciation constituée couvre la situation nette négative de la filiale.

20.3.2.4.3.15 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2013	Valeur brute au 31/12/2014	Dépréc. au 31/12/2013	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2014
Matières premières et approvisionnements	3 824 194	3 796 598	2 616 394	8 793	41 455	2 583 732
Encours	516 136	540 685	1 469	1 440	1 469	1 440
Produits finis	1 179 399	1 223 242	876 116	36 942	1 545	911 512
Marchandises	51 944	51 726	49 444		1 931	47 513
Total	**5 571 673**	**5 612 251**	**3 543 423**	**47 175**	**46 400**	**3 544 197**

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

20.3.2.4.3.16 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2013	Valeur brute au 31/12/2014	Dépréc. au 31/12/2013	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2014
Créances clients	605 560	528 384	41 291	12 255	53 546	0

L'application des règles de prescription en vigueur depuis 2008 a conduit à considérer les créances concernées comme irrécouvrables et à reprendre les dépréciations correspondantes pour un montant de 41 291 euros.
Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur de 73 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 1 870 KE au 31 décembre 2014, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 2 377 KE au 31 décembre 2014 contre 1 658 KE au 31 décembre 2013.

20.3.2.4.3.17 État des créances et des dettes

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 043 892		2 043 892
Autres immobilisations financières	186 592		186 592
Avances et acomptes versés	13 785	13 785	
Clients douteux ou litigieux	0		
Autres créances clients	528 384	528 384	
Personnel et comptes rattachés	731	731	
Etat : crédit d'impôt recherche 2013 et 2014	581 156	208 250	372 906
Etat : créances diverses	86 493		86 493
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	56 403	56 403	
Etat : produit à recevoir (CICE 2014 non cédé à Bpifrance)	3 566		3 566
Bpifrance : créances de CIR 2011 et 2012 cédées et non financées	50 766	25 124	25 643
Bpifrance : créances de CICE 2013 et 2014 en germe cédées	322 867		322 867
Factors	194 746	194 746	
Débiteurs divers	316 975	74 975	242 000
Charges constatées d'avance	239 311	239 311	
Total	**4 625 667**	**1 341 709**	**3 283 959**

Le Crédit Impôt Recherche est remboursé à la fin de la 3ème année suivant celle de son octroi s'il n'a pas été imputé d'ici là sur l'impôt sur les sociétés ; le CIR 2014 de 319 KE sera remboursé en 2018. Le CIR de 2010 a été remboursé par l'administration fiscale en juin 2014 soit 206 KE.

Les CIR de 2011 et 2012 ont fait l'objet d'un acte de cession de créance en janvier 2014 au profit de Bpifrance afin d'obtenir un crédit de trésorerie qui apparaît dans le poste « Disponibilités » pour 457 KE représentant 90% de la valeur de ces CIR.
Le CIR 2013 sera cédé à Bpifrance de la même façon début 2015.

Le CICE 2014 suit le même traitement que le CIR et sera remboursé en 2018. Le produit correspondant a été enregistré en résultat en diminution des charges de personnel (charges sociales).
Bpifrance a financé partiellement le CICE 2013 (95%) et le CICE 2014 en germe (85%) en juillet 2014. Cependant la créance correspondante reste à l'actif en contrepartie de l'inscription au passif d'une dette au poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » pour 287 KE.
Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du CGI, ce crédit d'impôt a été utilisé pour les efforts de prospection commerciale dans le cadre du plan stratégique et certains investissements (acquisition d'un logiciel de modélisation d'études hyperfréquence pour le bureau d'études).

La créance représentée par un avoir fiscal de 86 KE provenant de la retenue à la source due au Maroc (liée à l'ancienne filiale Egima cédée en 2013) a été totalement dépréciée au regard de la faible probabilité de son imputation future sur le paiement d'un impôt sur les sociétés d'Egide SA.

La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé.

Lors de la cession du bâtiment de l'usine de Bollène, une partie du prix de vente (soit 242 KE) a été retenue par l'acquéreur dans l'attente de l'amélioration de la notation de la société auprès de Cofacerating.

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	À plus d' 1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit	287 352		287 352	
Emprunts et dettes financières divers	150 000	60 000	90 000	
Clients acomptes reçus	58 315	58 315		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 151 778	1 151 778		
Personnel et comptes rattachés	520 240	520 240		
Sécurité sociale, autres org. soc.	522 483	522 483		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	18 502	18 502		
Etat : autres impôts et taxes	114 682	114 682		
Dettes sur immobilisations	59 766	59 766		
Autres dettes	85 207	85 207		
Total	**2 968 324**	**2 590 973**	**377 352**	

20.3.2.4.3.18 Charges constatées d'avance

Euros	31/12/2014	31/12/2013
Loyers et charges locatives	90 251	94 365
Assurances	93 844	89 095
Divers (Maintenance,...)	55 215	28 129
Total	**239 311**	**211 589**

20.3.2.4.3.19 Charges à payer

Rubriques - En euros	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs - factures non parvenues	257 456	316 655
Personnel – indemnités de sécurité sociale	2 935	234
Personnel – indemnités de prévoyance	1 221	4 261
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	640 360	598 387
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	27 024	27 152
Personnel – dettes provisionnées pour licenciement à payer et charges afférentes	0	123 089
Etat – Autres charges à payer	108 647	166 441
TVA sur avoirs à recevoir	176	251
Notes de frais à payer	2 772	3 336
Commissions à payer	29 726	15 201
Jetons de présence à payer	0	10 500
Autres charges à payer	34 326	34 326
Total	**1 104 643**	**1 299 833**

20.3.2.4.3.20 Produits à recevoir

Rubriques - En euros	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs - avoirs à recevoir	9 645	14 179
Autres produits à recevoir	301 694	242 000
Indemnités d'assurances à recevoir	0	14 913
Crédit de TVA	0	177
TVA sur factures non parvenues	41 883	50 109
Etat - produit à recevoir	3 566	129 147
Total	**356 788**	**450 525**

20.3.2.4.3.21 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

Rubriques - En euros	EGIDE USA, LLC Wilmington DE - USA
Capital	66 878 828 USD
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	(365 660) USD
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur comptable des titres détenus :	
- Brute	72 688 338 €
- Nette	0 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Néant
Montant des cautions et avals donnés par la société	Néant
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Néant
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(253) USD
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant
Autres informations	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques - En euros	31/12/2014	31/12/2013
Créances rattachées à des participations	2 043 892	1 520 697
Créances clients et comptes rattachés	24 128	14 256
Fournisseurs et comptes rattachés	22 062	91 930

20.3.2.4.3.22 Écarts de conversion

Poste concerné	Devise	Écart actif (en euros)	Écart passif (en euros)
Fournisseurs	YEN		2 798
Divers	GBP		1
Fournisseurs	USD		(4 182)
Clients	USD		9 066
Divers	USD		126 986
Total			**134 669**

Aucune provision pour perte de change n'a été comptabilisée.

20.3.2.4.3.23 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2014 s'élève à 48 865 783 euros.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2014 pour 318 936 euros et un crédit d'impôt compétitivité emploi pour 197 286 euros. Ils seront remboursables à compter du 1er janvier 2018.

20.3.2.4.3.24 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements - En euros	2014	2013
Ecart de conversion actif	0	29 963
Allocation ancienneté et médaille du travail	0	9 029
Total	**0**	**38 992**
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	**0**	**12 997**

Allègements - En euros	2014	2013
Indemnité de départ en retraite	12 966	41 344
Allocation ancienneté et médaille du travail	22 392	
Organic	20 752	20 587
Ecart de conversion passif	134 669	6 552
Provision pour risque de change	21 691	29 963
Profit latent sur OPCVM	0	37
Déficits reportables fiscalement	48 865 783	47 346 641
Total	**49 078 253**	**47 445 124**
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	**16 359 418**	**15 815 041**

20.3.2.4.3.25 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2014 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité - En euros	1/12/2014	31/12/2013
Verre métal	5 399 616	5 610 847
Céramique	7 249 013	6 890 726
Etudes	190 136	314 498
Activités annexes	116 356	15 423
Groupe	26 910	37 722
Total	**12 982 030**	**12 869 215**

20.3.2.4.3.26 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques - En euros	31/12/2014	31/12/2013
France	7 400 443	6 314 808
CEE hors France	1 412 544	1 685 416
USA et Canada	652 070	889 412
Autres pays	3 490 063	3 941 854
Groupe	26 910	37 722
Total	**12 982 030**	**12 869 215**

Les activités annexes sont incluses dans le secteur « France ».

20.3.2.4.3.27 Résultat financier

Rubriques - En euros	31/12/2014	31/12/2013
Produits nets sur cessions de V.M.P.	86	9 660
Résultat net des opérations en devises	46 654	(173 041)
Dépréciation des titres de partic. et créances ratt.	(132 384)	67 571
Commission spéciale de financement - affacturage	(34 495)	(29 590)
Autres charges et produits financiers	(13 278)	(17 719)
Total	**(133 417)**	**(143 119)**

Le compte courant entre la société Egide SA et sa filiale Egide USA Inc. donne lieu à rémunération au taux de 0.089 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 2 KE.

20.3.2.4.3.28 Résultat exceptionnel

Rubriques - En euros	31/12/2014	31/12/2013
Résultat sur cessions des titres Egima et Egide UK Ltd		566 999
Indemnités d'assurance non affectées à des charges*	7 711	52 326
Résultat sur rebuts et cessions d'éléments d'actifs	(2 788)	18 174
Dégrèvement cotisations URSSAF		163 172
Divers	28 893	(31 412)
Total	**(23 970)**	**769 259**

** Sommes dédommagées par les assureurs, liées aux dépenses de remplacement d'équipements enregistrées en immobilisations suite à l'incendie du 1er mars 2012 et aux dégâts de l'orage de grêle du 7 août 2013*

20.3.2.4.3.29 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 109 KE en 2014, y compris les avantages en nature. Cette rémunération concerne également sa fonction de directeur général occupée sur la période du 1er janvier au 1er avril 2014.

La rémunération brute versée dans le cadre de la fonction de directeur général s'est élevée à 91 KE pour la période du 2 avril au 31 décembre 2014.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail pour ses fonctions techniques distinctes de directeur administratif et financier, ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

Les jetons de présence versés en 2014 à 6 membres du conseil d'administration représentent 33 KE au titre de l'exercice 2013 et 2014. La mission exceptionnelle confiée à un membre du conseil d'administration a fait l'objet d'une rémunération de 8 KE versée en 2014.

20.3.2.4.3.30 Autres engagements

20.3.2.4.3.30.1 Engagements donnés

20.3.2.4.3.30.1.1 Engagements en faveur des sociétés liées

La société s'est portée caution en faveur de la banque Bank Of America dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par Egide USA Inc en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc représentant au maximum le capital et les intérêts restant dus, estimé à 1 936 048 USD ou 1 594 636 euros au 31 décembre 2014.

20.3.2.4.3.30.1.2 Engagements en faveur des établissements de crédit

En application des articles L313-23 à L313-34 du code monétaire et financier, Egide a cédé à Bpifrance les créances représentées par les Crédits d'Impôt Recherche 2011 et 2012 et par les Crédits d'Impôt Compétitivité Emploi 2013 et 2014 en germe. Cette cession de créances Dailly a permis de nantir ces créances en contrepartie :

- de l'octroi en janvier 2014 d'un crédit de trésorerie à hauteur de 90% des CIR 2011 et 2012 soit 457 KE
- d'un financement reçu en juillet 2014 représentant 95% du CICE 2013 et 85% du CICE 2014 en germe soit 287 KE.

Ce nantissement garantit le remboursement par Egide de toutes sommes dues au titre de ses engagements envers Bpifrance.

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques - En euros	31/12/2014	31/12/2013
Nantissements Cautions données	744 247 1 594 636	 1 514 875
Total	**2 338 883**	**1 514 875**

20.3.2.4.3.30.1.3 Droit Individuel à la Formation

182 heures de formation ont été utilisées au cours de l'exercice 2014 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) ; au 31 décembre 2014, le cumul des heures acquises par les salariés de la société au titre du DIF est de 16 999 heures.

20.3.2.4.3.30.1.4 Engagements de crédit bail

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement le poste « Autres immobilisations corporelles » et se résument comme suit :

Matériel de transport (euros)	31/12/2014
Valeur des biens à la date de signature du contrat	17 185
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :	
- au cours de l'exercice	14 067
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	46 598
Redevances payées :	
- au cours de l'exercice	12 623
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	44 859
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	7 910
Prix d'achat résiduel	6 753

20.3.2.4.3.30.2 Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

20.3.2.4.3.30.3 Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 KE.

20.3.2.4.3.31 Ventilation de l'effectif moyen

	2014	2013
Cadres et assimilés	32	32
Agents de maîtrise et techniciens	22	23
Employés	3	3
Ouvriers	110	108
Total	**167**	**166**

20.3.2.4.4 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014

« Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EGIDE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.5 relative aux immobilisations corporelles indique qu'un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Nos travaux ont consisté à vérifier que la valeur de marché des actifs corporels est supérieure à la valeur nette comptable et que la note 2.5 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 mai 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC S.A.S,
Bernard Hinfray »

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2014

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EGIDE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.6 et 2.14 de l'annexe relatives aux immobilisations financières précisent que votre société constitue des dépréciations de ses titres de participation ainsi que des créances rattachées aux participations lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les dépréciations de ces titres et des créances rattachées ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2014.

Comme exposé dans les notes 1.3, 1.4 et 2.13 de l'annexe relative aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 22 mai 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit, Matthieu Moussy	SYC S.A.S, Bernard Hinfray »

Notes

La note 2.5 mentionnée dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspond au paragraphe 20.3.1.5.3.5 du présent document de référence.

Les notes 1.3, 1.4, 1.6, 2.13 et 2.14 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.2.4.2.3, 20.3.2.4.2.4, 20.3.2.4.2.6, 20.3.2.4.3.13 et 20.3.2.4.3.14 du présent document de référence.

20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 12,98 millions d'euros en 2014 contre 12,87 millions d'euros en 2013, quasi stable avec une hausse inférieure de 1 %.

Le secteur d'activité défense et spatial a fortement progressé (+ 24 %) avec un chiffre d'affaires de 7,20 millions d'euros en 2014 contre 5,80 millions en 2013. Cette augmentation est principalement due aux ventes de produits infrarouge et d'électronique militaires, qui compensent un secteur spatial qui est resté baissier.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications affiche une forte baisse, à 2,72 millions d'euros en 2014 contre 3,95 millions d'euros en 2013. Cette évolution est liée au principal client de la société qui a fortement réduit ses demandes en fin d'année, à cause notamment de produits arrivés en fin de vie chez lui, et à la mise en redressement judiciaire d'un client français important.

Les marchés industriels sont quant à eux en relative stabilité, avec un chiffre d'affaires de 3,03 millions d'euros en 2014 contre 3,09 millions d'euros en 2013, soit une baisse d'environ 2 %. Ce secteur, qui regroupe principalement les produits infrarouge pour application civile et les produits à destination de l'aéronautique civile, a malheureusement vu la forte progression du principal client du groupe en composants infrarouge civil neutralisée par la forte baisse des clients chinois du secteur, pour lesquels les ventes attendues devaient être bien meilleures.

Les facturations intra-groupes sont restées identiques d'un exercice à l'autre avec 0,03 million d'euros en 2014 comme en 2013 ; elles correspondent uniquement aux refacturations des frais de direction générale et financière entre Egide SA et sa filiale Egide USA.

La technologie verre-métal, avec 5,40 millions de ventes, représente 42 % du chiffre d'affaires de 2014, un poids légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent qui était de 44 %. La céramique-métal, avec un chiffre d'affaires de 7,25 millions d'euros, reste la principale technologie mise en œuvre par Egide SA, et a représenté 56 % du chiffre d'affaires en 2014 (contre 54 % en 2013). L'évolution entre les deux technologies tient principalement au mix produit dans le secteur de l'infrarouge.

La société a facturé 0,19 million d'euros au titre d'études au cours de l'exercice 2014. Ce montant est inférieur à celui de l'année 2013, qui était de 0,31 million d'euros, car de nombreux projets se sont terminés en cours d'exercice. Les efforts de Recherche & Développement ont néanmoins été similaires d'un exercice à l'autre.

Egide SA réalise 57 % de son chiffre d'affaires 2014 (hors groupe) en France (contre 49 % en 2013). L'Europe hors France représente 11 % et l'Amérique du nord 5 % du chiffre d'affaires de l'exercice. La part réalisée en dehors de ces régions atteint 27 % en 2014, contre 31 % en 2013, due principalement à la disparition du client télécom français mis en redressement judiciaire (dont les sous-traitants de fabrication se trouvaient en Asie) et à la faiblesse des ventes en Chine.

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 7,05 millions d'euros en 2014 (dont 0,04 million d'euros de facturation au groupe) contre 7,66 millions d'euros en 2013. Cette baisse d'environ 8 % est principalement due à deux clients militaires impactés par les restrictions budgétaires des dépenses militaires US et qui ont dû réduire leur demande au second semestre. En 2014, la parité euro / dollar est restée stable sur l'année, à 1,33 en moyenne comme en 2013, et n'a donc eu aucun impact sur l'évolution des ventes de la filiale américaine.

L'activité « défense et spatial » a représenté 75 % du chiffre d'affaires 2014, contre 80 % en 2013, avec respectivement 5,25 et 6,01 millions d'euros. Le secteur industriel progresse significativement et représente 21 % du chiffre d'affaires (1,51 million d'euros en 2014 contre 1,30 million d'euros sur l'exercice précédent) grâce au succès de la diversification des clients. Le secteur des télécommunications, pour lequel Egide USA ne fournit que quelques produits de niche bien particuliers, reste stable et représente 4 % du chiffre d'affaires de l'année contre 3 % durant l'exercice précédent (à respectivement 0,25 et 0,24 million d'euros).

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre-métal. Le marché nord-américain a quasiment absorbé la totalité des ventes (99 %) de la filiale américaine en 2014 (hors ventes au groupe).

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2014, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes :

- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %,
- Egide USA Inc, détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 19,97 millions d'euros et dégage une perte opérationnelle de – 0,93 million d'euros (contre une perte de – 0,66 million d'euros en 2013 pour un chiffre d'affaires de 20,39 millions d'euros). Compte non tenu des éléments exceptionnels classés en autres produits et charges opérationnels, le résultat est en baisse de 9 % par rapport à une baisse de 2 % de chiffre d'affaires. Les rendements de production ont connu une amélioration chez Egide SA, alors qu'ils se sont dégradés chez Egide USA (problèmes de qualité au dernier trimestre). Egide SA affiche une perte opérationnelle de 0,91 million d'euros et Egide USA réalise une perte de 0,03 million d'euros. Le niveau d'activité de la maison mère est resté insuffisant tout au long de l'exercice 2014 pour absorber ses frais fixes et la baisse du chiffre d'affaires d'Egide USA au deuxième semestre a fortement pénalisé son résultat malgré la réduction de l'effectif direct de 7 % en moyenne par rapport à 2013.

Le crédit d'impôt recherche d'Egide SA, conformément aux règles IFRS, a été enregistré en « produits opérationnels » pour 0,3 million d'euros et non en charge négative d'impôt (comme c'est le cas en social). Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'Egide SA a été enregistré en diminution des « charges de personnel ».

Les amortissements, dépréciations et provisions ont été comptabilisés pour un montant total net de 0,3 million d'euros, et sont stables par rapport à l'exercice 2013.

Le résultat financier de l'exercice est un gain de 0,07 million d'euros (contre une perte de 0,24 million d'euros en 2013) ; il comprend le coût de l'endettement financier : intérêts liés à l'utilisation de l'affacturage sur les deux entités du groupe et intérêts de l'emprunt américain. En 2014, le résultat lié aux opérations de change représente un gain de 0,2 million d'euros contre une perte de 0,06 million d'euros en 2013.

Le résultat net est une perte de 0,86 million d'euros (contre une perte de 0,52 million d'euros en 2013).

Depuis la clôture de l'exercice 2003, il n'existe plus d'écart d'acquisition non amorti dans le bilan consolidé de la société.

La trésorerie courante s'élève à 4,1 millions d'euros, contre 0,51 million à fin 2013, grâce à la réalisation de l'augmentation de capital en juin 2014. L'endettement long terme de 0,83 million d'euros (0,14 million d'euros à fin 2013) est constitué du Prêt Régional au Maintien de l'Emploi (PRME) obtenu par Egide SA en 2010, remboursable en 7 ans dont 2 ans de différé de paiement et des financements accordés par Bpifrance à Egide SA en 2014 en contrepartie du nantissement de ses créances de CIR et CICE. L'endettement à moins d'un an représente le financement des créances clients par les organismes d'affacturage (2,37 millions d'euros), la part à moins d'un an du PRME d'Egide SA (0,05 million d'euros) ainsi que le solde de l'emprunt (1,14 million d'euros) souscrit par Egide USA en mai 2012 pour financer le rachat de son bâtiment industriel, remboursable en 15 ans, mais dont l'un des covenants n'était pas respecté à la clôture de l'exercice (application de l'IAS1 qui a conduit à présenter cet emprunt en « passif courant » bien que le créancier ait accepté le non-respect du covenant). Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 61 jours de chiffre d'affaires contre 50 jours en 2013 (il était de 57 jours au 30 juin 2014). Cette hausse résulte, d'une part de l'augmentation des créances clients chez Egide SA à cause d'une répartition différente de la réalisation du chiffre d'affaires d'un exercice sur l'autre, et d'autre part, de la baisse des dettes sociales (suite notamment au règlement d'un licenciement qui était provisionné) et de celle des avances reçues par Egide SA dans le cadre des contrats d'étude.

20.5.2.2 Résultats annuels

Les comptes annuels d'Egide SA arrêtés au 31 décembre 2014 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12,98 millions d'euros contre 12,87 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une légère hausse de 1 %. Le total des produits d'exploitation est de 13,22 millions d'euros contre 13,12 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 14,59 millions d'euros, en hausse de 1 % par rapport à celles de l'exercice 2013 qui étaient de 14,40 millions d'euros. L'amélioration du taux de consommation de matières premières et approvisionnements a été masquée par la légère augmentation du coût du personnel, l'activité partielle rendue obligatoire par le niveau d'activité ayant concerné 15 jours de travail en 2013 contre seulement 12 jours en 2014.

L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 166 personnes en 2013 à 167 personnes en 2014. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a été enregistré en diminution des frais de personnel en 2014 pour un montant de 0,2 million d'euros contre 0,1 million d'euros en 2013. Sauf à être cédé à Bpifrance en garantie de la mise en place d'un crédit de trésorerie, son remboursement ne pourra intervenir qu'à compter du 1er janvier 2018.

Le niveau des autres charges externes est en légère hausse à 3,08 millions d'euros, contre 2,93 millions d'euros en 2013. Les principaux postes qui ont évolué à la hausse concernent les frais d'entretien des locaux et les dépenses de maintenance des équipements de production, ainsi que les frais de déplacements, notamment commerciaux.

Un test de dépréciation avait été réalisé au 31 décembre 2005 et consistait à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement revus en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultaient. Ce test avait entraîné l'enregistrement d'une dépréciation de 1,08 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2005. Aucune dépréciation complémentaire n'avait été enregistrée depuis. En résultante du test de dépréciation au 31 décembre 2014, aucune dépréciation complémentaire des immobilisations n'a été enregistrée sur l'exercice et le niveau de dépréciation a été maintenu. Le montant des amortissements sur immobilisations est stable à 0,20 million d'euros.

Malgré les efforts d'ajustement des frais de personnel et l'amélioration des indicateurs de rendement et de productivité, le niveau d'activité constaté en 2014 n'a pas permis de dépasser le seuil d'équilibre sur l'exercice. Ainsi, le résultat d'exploitation affiche une perte de 1,37 million d'euros, contre une perte de 1,28 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice est resté stable, à 1,1 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés.

Le résultat financier net est stable par rapport à l'exercice précédent avec une perte de 0,13 million d'euros et concerne essentiellement la dépréciation des créances rattachées à la participation dans Egide USA Inc.

Le résultat courant avant impôts de l'exercice fait apparaître une perte de 1,50 million d'euros contre une perte de 1,42 million d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2014 dégage une perte de 0,02 million d'euros alors qu'il représentait un profit de 0,77 million d'euros en 2013 provenant principalement des éléments relatifs à la cession des titres des filiales Egima et Egide UK Ltd intervenue fin octobre.

Le crédit d'impôt recherche de l'exercice a été enregistré dans les comptes pour 0,32 million d'euros contre 0,26 million d'euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice 2014 se solde par une perte nette de 1,20 million d'euros, contre une perte de 0,39 million d'euros en 2013.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la société s'élevait à 10,80 millions d'euros contre 7,29 millions d'euros pour l'exercice précédent. La trésorerie est de 3,96 millions d'euros à la fin de l'exercice, contre 0,33 million au 1er janvier 2014 ; elle a été renforcée fin juin par la réalisation d'une augmentation de capital de 5,1 millions d'euros bruts. La dette financière auprès des établissements de crédit est de 0,29 million d'euros au 31 décembre 2014 suite au financement reçu de Bpifrance en juillet 2014 représentant 95 % du CICE 2013 et 85% du CICE 2014 en germe. L'échéance de cette dette correspond au jour du remboursement par les services fiscaux des crédits d'impôt soit respectivement en 2017 et 2018 ; elle est rémunérée au taux de l'euribor 1 mois majoré de 3 % l'an. La dette financière diverse est composée d'un prêt de 0,15 million d'euros qui a été accordé en juillet 2010 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département de Vaucluse dans le cadre d'un PRME (Prêt Régional au Maintien de l'Emploi). Ce prêt sans intérêts est remboursable sur 7 ans avec un différé de paiement de 2 ans. Au cours de l'exercice, 0,06 million d'euros a été remboursé.

20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

En application de l'article L.441-6-1 du code de commerce, la décomposition du solde par date d'échéance des dettes d'Egide SA au 31 décembre 2013 et 2014 à l'égard des fournisseurs est donnée ci-dessous :

Rubriques - En euros	2013	%	2014	%
Non échu (factures non parvenues)	316 655	23,44	257 456	22,35
Échu	196 347	14,54	18 958	1,65
À 30 jours	591 189	43,77	633 738	55,02
À 60 jours	216 880	16,06	231 766	20,12
À plus de 60 jours	29 746	2,19	9 860	0,86
Total	**1 350 817**		**1 151 778**	

Les dettes échues à la clôture 2014 correspondent principalement à des factures de composants qui n'ont pas encore reçu leurs « bons à payer » et qui seront réglées en début 2015 et à des factures dues à Egide USA qui seront probablement virées en compte courant. Egide appliquant des délais de paiement contractuels de 60 jours date de facture, cela explique qu'il existe des dettes à plus de 30 jours (délai légal de paiement). Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2013 correspondaient principalement à des factures payables en plusieurs fois. Celles au 31 décembre 2014 correspondent également à des factures payables en plusieurs fois.

20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/14 12 mois	31/12/13 12 mois	31/12/12 12 mois	31/12/11 12 mois	31/12/10 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	8 130 740	3 569 594	3 569 594	2 572 600	12 862 750
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 065 370	1 784 797	1 784 797	1 286 300	1 286 275
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'actions max. à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	203 268	89 239	89 239	64 315	64 313
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	12 982 030	12 869 215	14 030 704	17 699 368	16 088 641
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	(1 264 688)	(733 838)	(915 245)	(180 597)	630 581
Impôts sur les bénéfices	(318 936)	(262 220)	(256 426)	(251 235)	
Dépréciations et provisions	258 072	(82 720)	97 767	(154 390)	(205 461)
Résultat net	(1 203 824)	(388 898)	(756 586)	225 028	603 532 232 510
RÉSULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	(0,23)	(0,26)	(0,37)	0,05	0,65
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(0,30)	(0,22)	(0,42)	0,17	0,18
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	167	166	182	224	193
Masse salariale (€)	4 676 758	4 599 353	5 027 992	5 886 758	5 278 210
Sommes versées en avantages sociaux (€)	1 756 403	1 637 192	1 940 840	2 284 458	2 102 063

20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2014 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés Actions Egide USA LLC	-	0
Sous total titres immobilisés		**0**
Valeurs mobilières de placement	-	0
Sous total VMP		**0**
Total valeur nette comptable		**0**

20.6 Autres informations financières

Le groupe a publié un chiffre d'affaires (non audité) du premier trimestre 2015 à 5 millions d'euros, en baisse de 7 % par rapport au premier semestre 2014 et en hausse de 7 % par rapport au trimestre précédent. Egide SA a représenté 61 % du chiffre d'affaires consolidé du trimestre et Egide USA 39 %. La répartition par secteur est d'environ 68 % pour la défense et le spatial, 10 % pour les télécoms et 22 % pour le secteur industriel.

La mise en œuvre du plan stratégique se poursuit comme prévu selon les trois axes définis :

Volet commercial
Le groupe poursuit le déploiement de son réseau commercial grâce à quatre nouveaux contrats de représentation signés aux Etats-Unis (Floride), en Israël, en Italie et au Royaume-Uni. Le renforcement commercial continuera tant en Europe qu'aux Etats Unis. Le recrutement d'un Directeur Marketing a démarré et un nouveau site internet sera mis en ligne d'ici la fin du semestre.

Projet céramique HTCC aux Etats-Unis
Deux ingénieurs d'Egide USA sont en formation à Bollène depuis le début de l'année. Les travaux de construction de la salle blanche ont démarré et des outils de production ont été commandés. L'atelier de traitement de surface est en cours d'aménagement pour accueillir les équipements spécifiques aux composants céramique. Les discussions pour de futures qualifications se poursuivent avec les cibles identifiées du secteur de la défense américaine.

Volet industriel
En France, des équipements de production et de développement, des équipements informatiques et un nouveau logiciel de modélisation hyperfréquence ont été achetés. Un nouvel ERP sera livré en fin d'année.

20.7 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. A court terme, la société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2015.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance en date du présent document, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la date du présent document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2014.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 30 avril 2015, le capital social est de 8 130 740 euros, divisé en 4 065 370 actions de 2 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 30 avril 2015 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	26/06/13	25/08/15	**Actions** 5 000 000 € **Titres créance** 50 000 000 €	Non	Oui	**Actions** 438 854 € **Titres créance** 50 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	26/06/13	25/08/15	**Actions** 5 000 000 € **Titres créance** 50 000 000 €	Non	Non	**Actions** 5 000 000 € **Titres créance** 50 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec et sans DPS	26/06/13	25/08/15	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Oui	-
Autorisation d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du code monétaire et financier	26/06/13	25/08/15	**Maximum** 20 % du capital par an	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés avec suppression du DPS	26/06/13	25/08/15	**Maximum** 1 % du capital	Non	Non	-
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	26/06/13	25/08/16	5 % du capital	Oui	Non	4,37 % du capital

21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 25 août 2016.

La situation des plans en vigueur au 30 avril 2015 est donnée au § 17.3 du présent document.

21.1.4 Évolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15.24 €	457 347
15/12/87	Augmentation [1]	320 143			51 000	15.24 €	777 490
30/09/88	Augmentation [1] [2]	654 311			93 920	15.24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation [1]	419 235		76 301	121 420	15.24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation [1] [3]	449 725			150 920	15.24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction [4]		920 304		150 920	9.15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation [1]	1 829 388			350 920	9.15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation [1]	927 262			452 294	9.15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation [5]	1 749 846		1 751 013	643 598	9.15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation [6]	3 659		3 297	643 998	9.15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation [7]	841 509		11 670 355	735 997	9.15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation [8]	2 244 037		93 435 443	981 329	9.15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation [9]	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation [10]	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation [11]	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation [12]	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation [13]	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation [14]	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation [15]	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation [16]	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation [17]	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation [18]	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation [19]	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750
28/11/11	Augmentation [20]	250			1 286 300	10 €	12 863 000
28/11/11	Réduction [21]		10 290 400		1 286 300	2 €	2 572 600
16/02/12	Augmentation [22]	986 160		1 479 240	1 779 380	2 €	3 558 760
31/12/12	Augmentation [23]	10 834		18 093	1 784 797	2 €	3 569 594
30/06/14	Augmentation [24]	4 561 146		570 143	4 065 370	2 €	8 130 740

[1] Apports en numéraire
[2] Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)
[3] Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)
[4] Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)
[5] Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris – Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999
[6] Levée de stock-options suite au décès d'un bénéficiaire
[7] Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000
[8] Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000
[9] Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)
[10] Levée de stock-options au cours de l'exercice 2001
[11] Levée de stock-options au cours de l'exercice 2003
[12] Levée de stock-options au cours de l'exercice 2004
[13] Levée de stock-options au cours de l'exercice 2005
[14] Levée de stock-options au 28 février 2006
[15] Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006
[16] Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles
[17] Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles
[18] Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles
[19] Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles
[20] Levée de stock-options au 28 novembre 2011
[21] Réduction du nominal de 10 € à 2 € - AGE du 28 novembre 2011
[22] Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 12-024 du 17 janvier 2012
[23] Levée de stock-options au 31 décembre 2012
[24] Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 14-247 du 28 mai 2014

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/14			Situation au 31/12/13			Situation au 31/12/12		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
P. Brégi	16 380	0,41	0,54	16 380	0,92	0,91	16 380	0,92	0,91
J. F. Collins	5 000	0,12	0,12	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Public	4 043 990	99,47	99,34	1 768 417	99,08	99,09	1 768 417	99,08	99,09
Total	**4 065 370**	**100,00**	**100,00**	**1 784 797**	**100,00**	**100,00**	**1 784 797**	**100,00**	**100,00**

La situation au 30 avril 2015 est donnée au paragraphe 18.1 du présent document

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts)

- La conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique ;

- Dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger ;

- Et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur est rééligible. »

Si la 16ème résolution de l'assemblée générale du 16 juin 2015 est adoptée, l'article 13 des statuts sera modifié comme suit : « ….. La durée de leur fonction est de quatre années. ….. ».

Article 14 des statuts : « Les administrateurs doivent être propriétaire d'une action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

Article 15 des statuts : « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

Si la 17ème résolution de l'assemblée générale du 16 juin 2015 est adoptée, l'article 15 des statuts sera modifié comme suit : « ….. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 67 ans. ….. ».

Article 16 des statuts : « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : « A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : « Les actions, quelque soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres. La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L.228-2 et L.228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur

nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfert dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L. 225-103 du code de commerce. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R.225-73 du code de commerce. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

La 18ème résolution de l'assemblée générale du 16 juin 2015 mettra en conformité l'article 15 des statuts avec les dispositions légales en vigueur, qui réduisent de 3 à 2 jours le délai d'inscription en compte pour justifier de sa qualité d'actionnaire.

Article 27 des statuts (extrait) : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 30 des statuts : « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi. »

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts (extrait) : « Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

L'assemblée générale du 7 juillet 2014 avait approuvé dans sa 14ème résolution la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, à la condition que les réserves libres soient reconstituées, afin de mettre en place un contrat d'animation du titre. Les réserves libres restant insuffisantes, ce contrat d'animation n'a pu être mis en place au cours de l'exercice 2014 et ne pourra l'être jusqu'à sa date de fin de validité en 2015. Il ne sera par ailleurs pas demandé d'autorisation pour mettre en place un programme de rachat d'actions à l'assemblée du 16 juin 2015.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2014 de 4 065 370 et d'un cours de clôture à cette même date de 3,20 €, la capitalisation boursière était de 13,01 millions d'euros.

En date du 30 avril 2015, la capitalisation boursière de la société était de 15,49 millions d'euros (4 065 370 actions au cours de 3,81 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action depuis le 1er janvier 2014 (éléments ajustés des opérations financières réalisées en juin 2014 – Source : Euronext) :

	Cours de l'action en euros			Volume moyen des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Janvier 2014	2,08	4,41	2,76	45 486
Février 2014	2,86	4,42	3,22	36 285
Mars 2014	3,12	4,31	3,70	15 299
Avril 2014	3,22	4,09	3,45	9 688
Mai 2014	2,52	3,40	2,92	7 337
Juin 2014	2,13	3,06	2,62	18 711
Juillet 2014	2,11	2,44	2,29	22 288
Août 2014	2,03	2,30	2,18	6 094
Septembre 2014	2,16	2,35	2,27	11 816
Octobre 2014	1,80	2,30	2,03	8 278
Novembre 2014	1,87	2,23	2,04	7 202
Décembre 2014	2,00	6,51	3,35	566 272
Janvier 2015	2,62	3,74	3,00	145 467
Février 2015	2,55	5,22	3,58	351 769
Mars 2015	3,21	3,98	3,59	39 576
Avril 2015	3,24	4,36	3,74	114 062

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris est une cotation en « continu ».

21.4 Projet de transfert sur Alternext

L'assemblée générale du 28 mai 2010 avait autorisé dans sa seizième résolution le transfert vers le marché multilatéral de négociations Alternext – NYSE Euronext et donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre ce transfert. Les conditions de marchés depuis cette date n'ayant pas permis de déposer un dossier de transfert, le conseil d'administration n'a pas encore utilisé la délégation qui lui a été donnée.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats long terme suivants signés et toujours en cours en date du présent document sont présentés ci-dessous :

Egide SA :

- contrat de location du bâtiment de Trappes signé en 2008 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.4.18.2)
- contrat de location du bâtiment de Bollène signé en 2010 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.4.18.2)

Egide USA :

- ligne de crédit basée sur l'encours client et le stock signée en 2012 (voir § 10.3)
- emprunt bancaire long terme signé en 2012 avec Bank of America dans le cadre du rachat du bâtiment industriel (voir § 10.3)

En dehors du contrat ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat long terme significatif signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social ou sur le site administratif :

- statuts
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence
- les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence

24.2 Document d'information annuel

Il est précisé que depuis l'application de la Directive Transparence le 20 janvier 2007, la société utilise les services d'un diffuseur réglementé au sens de l'AMF pour assurer la diffusion de toutes ses informations.

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

10/01/2014	Chiffre d'affaires de l'exercice 2013
16/01/2014	Signature d'une première commande pour le récepteur optique 100 Gb/s Gen.2
17/02/2014	Nouveau client coréen pour le récepteur optique 100 Gb/s Gen.1
03/03/2014	Egide sera présent sur le salon Laser World of Photonics China 2014 à Shangai
25/03/2014	Evolution de la gouvernance et de l'équipe de direction
03/04/2014	Résultats de l'exercice 2013 – Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2014
29/05/2014	Lancement d'une opération d'augmentation de capital
11/06/2014	Rappel de l'opération d'augmentation de capital en cours
19/06/2014	Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2014
25/06/2014	Résultat de l'augmentation de capital
08/07/2014	Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 7 juillet 2014
08/07/2014	Nomination de deux nouveaux administrateurs
10/07/2014	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2014
12/08/2014	Evolution du conseil d'administration
15/09/2014	Nouvelle direction générale au service de la croissance
18/09/2014	Egide annonce sa présence à la 4ème édition du « Large & Midcap Event » de Paris
29/09/2014	Résultats semestriels de l'exercice 2014
10/10/2014	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2014
08/12/2014	Démenti de l'existence de discussions entre les sociétés Egide et Ekinops
15/12/2014	Egide fait évoluer son organisation commerciale
13/01/2015	Chiffre d'affaires de l'exercice 2014
18/03/2015	Egide confirme son éligibilité au PEA-PME
20/03/2015	Egide déploie sa présence commerciale à l'international
09/04/2015	Résultats de l'exercice 2014 – Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015

24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

28/09/2001	Document de référence – Exercice 2000
30/07/2002	Document de référence – Exercice 2001
05/06/2003	Document de référence – Exercice 2002
08/07/2004	Document de référence – Exercice 2003
14/06/2005	Document de référence – Exercice 2004
23/06/2006	Document de référence – Exercice 2005
06/06/2007	Document de référence – Exercice 2006
07/07/2008	Document de référence – Exercice 2007
29/07/2009	Document de référence – Exercice 2008
18/05/2010	Document de référence – Exercice 2009
21/04/2011	Document de référence – Exercice 2010
17/01/2012	Actualisation du document de référence – Exercice 2010
23/04/2012	Document de référence – Exercice 2011
20/06/2013	Document de référence – Exercice 2012
13/05/2014	Document de référence – Exercice 2013

24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr), étant précisé que depuis le 1er septembre 2008 (décret n°2008-258 du 13 mars 2008 - JO du 15 mars 2008), certaines publications financières au BALO ont été supprimées :

14/05/2014	Avis préalable à l'assemblée générale mixte
02/06/2014	Avis de convocation d'une assemblée générale mixte
25/06/2014	Second avis de convocation d'une assemblée générale mixte
04/08/2014	Affectation du résultat de l'exercice 2013

24.2.4 Opérations financières

28/05/2014	Note d'opération - Emission de 1 983 107 actions - Visa AMF n° 14-247 du 28 mai 2014

24.3 Calendrier de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
9 avril 2015	Présentation des comptes non audités de l'exercice 2014	Réunion SFAF
9 avril 2015	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2015	Communiqué de presse
29 juin 2015		Communiqué de presse
Juillet 2015	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2015	Assemblée générale
Septembre 2015	Résultats semestriels 2015	Communiqué de presse
Octobre 2015	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2015	Réunion SFAF
Janvier 2016	Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2015	Communiqué de presse
		Communiqué de presse

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 - Liste des filiales.

Voir § 20.3.2.4.3.21 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations.

26 INFORMATION EN MATIÈRE DE RSE

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce et de l'article R.225-105-1 du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, les informations sur la manière dont la société et ses filiales incluses dans le périmètre du groupe Egide au 31 décembre 2014 prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité ainsi que sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable sont exposées ci-après. Ce périmètre inclus Egide SA (maison mère) et sa filiale américaine Egide USA.

La société ne s'appuie sur aucun référentiel externe pour établir son rapport mais se réfère à une procédure interne dédiée.

26.1 Informations relatives à l'impact social de l'activité

Les informations présentées ont été collectées auprès des responsables Ressources Humaines de chacun des sites (Trappes et Bollène pour Egide SA, Cambridge, MD pour Egide USA).

a) Emploi

Effectif total (tous types de contrats)

Au 31 décembre 2013 et 2014, l'effectif rémunéré total du groupe est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	12	3	15	13	4	17
Egide SA (France – Bollène)	36	107	143	35	102	137
Egide USA (Etats-Unis)	22	50	72	25	47	72
Total	**70**	**160**	**230**	**73**	**153**	**226**

La répartition des effectifs ci-dessus par tranche d'âge est la suivante :

	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2014		
	18-35	36-55	56-70	18-35	36-55	56-70
Egide SA (France – Trappes)	1	12	2	1	12	4
Egide SA (France – Bollène)	33	92	18	30	89	18
Egide USA (Etats-Unis)	8	33	31	13	31	28
Total	**42**	**137**	**51**	**44**	**132**	**50**

Ces effectifs ne tiennent pas compte des absences longues durée pour maladie, toujours inscrits mais non rémunérés.

En 2013, Egide employait 21 salariés à temps partiel dont 5 à mi-temps (4 à Bollène et 1 à Cambridge-USA) et 16 personnes principalement en 4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire (15 à Bollène et 1 à Trappes). Le reste du personnel travaille à temps plein.

En 2014, Egide a employé 23 salariés à temps partiel (21 à Bollène, 1 à Trappes et 1 à Cambridge-USA) dont 6 à mi-temps ou inférieur (5 à Bollène et 1 à Cambridge-USA) et 17 personnes principalement en 4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire (16 à Bollène et 1 à Trappes). Le reste du personnel travaille à temps plein.

Il est précisé que le temps partiel répond uniquement à une demande des salariés et concerne toutes les catégories de personnel (ingénieurs, techniciens, opérateurs, hommes et femmes).

L'ancienneté moyenne est de 12,9 ans chez Egide SA et de 14,5 ans chez Egide USA.

Embauches, départs et licenciements

Au cours des années 2013 et 2014, le groupe a procédé aux embauches ou constaté les retours suivants :

Embauches ou retours	Exercice 2013			Exercice 2014		
	CDI	CDD	Autres*	CDI	CDD	Autres*
Egide SA (France – Trappes)	0	0	0	3	0	0
Egide SA (France – Bollène)	2	11	0	3	27	5
Egide USA (Etats-Unis)	14	0	0	5	12	0
Total	**16**	**11**	**0**	**11**	**39**	**5**

** Apprentis*

Le groupe Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Au cours des années 2013 et 2014, le groupe a constaté les départs suivants :

Départs (hors licenciements)	Exercice 2013			Exercice 2014		
	CDI	CDD	Autres*	CDI	CDD	Autres*
Egide SA (France – Trappes)	2	0	0	1	0	0
Egide SA (France – Bollène)	2	22	1	11	27	0
Egide USA (Etats-Unis)	13	0	0	8	1	0
Total	**17**	**22**	**1**	**20**	**28**	**0**

** Apprentis*

En 2013, les départs chez Egide SA font suite à 1 démission, 2 décès, 1 départ en retraite, 3 départs en longue maladie et 20 fins de CDD. Chez Egide USA, il y a eu 6 départs en retraite et 7 démissions.

En 2014, les départs chez Egide SA font suite à 5 démissions, 2 départs en congé parental, 3 départs en retraite, 1 départ en congé sabbatique, 27 fins de CDD et une fin de période d'essai. Chez Egide USA, il y a eu 3 départs en retraite et 6 démissions.

Les contrats à durée déterminée sont principalement liés à des surcroîts d'activité ponctuels.

Au cours des années 2013 et 2014, le groupe a procédé aux licenciements suivants :

Licenciements	Exercice 2013			Exercice 2014		
	CDI	CDD	Autres*	CDI	CDD	Autres*
Egide SA (France – Trappes)	0	0	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	2	0	0	3	0	0
Egide USA (Etats-Unis)	11	0	0	6	3	0
Total	**13**	**0**	**0**	**9**	**3**	**0**

En 2013, chez Egide SA, les 2 licenciements sont liés à des inaptitudes au poste. Les procédures de licenciement engagées chez Egide USA l'ont été pour raisons d'efficacité professionnelle et dans le cadre d'un plan de réduction des effectifs.

En 2014, chez Egide SA, 1 licenciement est lié à un motif personnel et 2 à une inaptitude au poste. Chez Egide USA, les procédures engagées l'ont été pour raisons d'inadéquation avec le poste et d'adaptation au niveau d'activité.

Rémunérations et évolutions, charges sociales

L'ensemble du personnel d'Egide SA est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Le personnel d'Egide USA est payé toutes les deux semaines. Aucun salarié du groupe n'est payé au rendement.

Les masses salariales brutes et les charges sociales patronales versées en 2013 et en 2014 par les sociétés du groupe sont les suivantes :

	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Bruts	Charges	Bruts	Charges
Egide SA (France)	€ 4 599 353	€ 1 637 192	€ 4 676 758	€ 1 756 403
Egide USA (Etats-Unis)	$ 2 881 479	$ 644 463	$ 2 584 497	$ 497 086

En 2013, il n'y a pas eu d'augmentation des salaires en France, en dehors des minimas hiérarchiques, conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux le 10 juin 2013. Aux Etats Unis, les salaires ont été bloqués et réduits de 5 % à partir du mois de septembre pour tous les salariés de la filiale.

En 2014, l'augmentation moyenne des salaires a été de 1,2 % en France, dont 1 % au titre de l'augmentation générale conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux et dont 0,2 % au titre des autres revalorisations (changements d'échelons ou de fonctions, mérite, promotion). Aux Etats-Unis, aucune augmentation n'a été accordée au cours de l'exercice.

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 13 juin 2013 entre la société Egide SA et son personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise, et en présence des délégués syndicaux. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, en remplacement du précédent accord qui était arrivé à échéance. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2014 ; il en était de même pour l'exercice 2013.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre des exercices 2013 et 2014. Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre des exercices 2013 et 2014, il n'a été versé aucun bonus, les objectifs n'ayant pas été atteints.

b) Organisation du travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Heures supplémentaires

Au cours des exercices 2013 et 2014, les heures supplémentaires suivantes ont été payées :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Egide SA (France - Trappes)	1 913	2 209
Egide SA (France - Bollène)	12 371	12 143
Egide USA (Etats-Unis)	3 045	4 021
Total (heures)	**17 329**	**18 373**

Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France et de 40 heures aux Etats Unis. La majeure partie des heures supplémentaires chez Egide SA est liée aux 2 heures bonifiées comprises entre 35 et 37 heures.

Absentéisme

Au cours des exercices 2013 et 2014, les heures d'absence (hors activité partielle) ont été les suivantes :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Egide SA (France - Trappes)	2 836	411
Egide SA (France - Bollène)	35 606	38 272
Egide USA (Etats-Unis)	1 775	250
Total (heures)	**40 217**	**38 933**

Ces absences sont principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou à des congés maternité. 11 personnes sont en longue maladie en 2013 et en 2014 (représentant au total 22 022 heures par an).

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2014, Egide SA a enregistré dans ses charges 25 803 euros payés à deux sociétés d'intérims dans le cadre de remplacements de congés maladie et de surcroit de travail et 8 333 euros aux deux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 0,73 % de la masse salariale annuelle.

Au titre de l'exercice 2013, Egide SA avait enregistré dans ses charges 4 288 euros payés à deux sociétés d'intérims pour faire face à un surcroît de travail très ponctuel et 7 337 euros aux deux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représentait l'équivalent de 0,25 % de la masse salariale annuelle.

Egide USA n'a pas eu recours à l'intérim durant les exercices 2013 et 2014.

c) Relations sociales

Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2014. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. A l'étranger, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Il n'existe qu'un seul accord collectif signé entre Egide SA et ses salariés : l'accord d'intéressement aux résultats.

Chez Egide SA, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et Force Ouvrière ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat chez Egide USA.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales de Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. La filiale américaine utilise les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégie les embauches locales.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la GEstion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de liens similaires dans la filiale américaine.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient une filiale basée aux Etats Unis, dont les salariés sont issus du bassin d'emploi local.

Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2014, la société a ainsi engagé 134 110 euros au titre des tickets restaurant (126 558 euros en 2013), 56 810 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle (52 881 euros en 2013) et 46 843 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance (44 027 euros en 2013). Par ailleurs, la société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 55 864 euros pour l'exercice 2014 (53 521 euros en 2013), soit 1,2 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc…

Chez Egide USA, la prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a coûté $231 702 à la société en 2014 ($321 808 en 2013).

Egide USA a mis en place un plan de retraite au profit de ses salariés (401K – Retirement plan) dans lequel la société prend en charge la totalité des premiers 3 % de cotisations salariales et ajoute la moitié de la cotisation supplémentaire qui peut aller jusqu'à 2 % (soit un maximum pris en charge par Egide USA de 4 %). Le coût annuel pour la société a été de $47 911 en 2014 ($23 362 en 2013).

d) Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réuni 4 fois à Bollène au cours de l'exercice 2014 (3 fois en 2013). Il n'existe pas d'organismes similaires chez Egide USA. En 2014, la société française a été amenée à déclarer 3 accidents de travail ayant touché ses salariés, avec arrêt de travail (4 en 2013, mais aucun avec arrêt de travail). La filiale américaine a constaté 2 accidents de travail ayant touché ses salariés, avec arrêt de travail d'une journée (2 accidents en 2013, dont 1 avec arrêt de travail de 3 mois).
Pour information, Egide SA n'a pas déclaré d'accidents de trajet en 2014 (contre 4 en 2013).

Les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site	Taux 2014	Cotisation 2014	Taux 2013	Cotisation 2013
Trappes (FR)	1,02 %	9 797 €	1,00 %	8 689 €
Bollène (FR)	1,34 %	49 467 €	1,59 %	57 130 €
Cambridge (USA)	N/A	-	N/A	-

Egide utilise des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans le cadre de son activité industrielle. En France, un comité de travail se réunit chaque trimestre afin de sécuriser l'usage desdits produits et de les substituer par des produits non CMR. La liste des produits utilisés et les actions mises en place par ce comité sont revus par le comité de direction dans le cadre ses réunions mensuelles et lors de la revue annuelle des risques.

De plus, chez Egide SA, des réunions se tiennent dans le cadre de la pénibilité. 5 réunions ont ainsi été organisées depuis la mi-avril 2014, afin d'expliciter les 10 critères de pénibilité, de détailler les tâches exécutées au sein de la société, de fixer un planning d'examen de 4 premiers critères en 2015 puis des 6 autres en 2016 et de conclure que parmi les 4 premiers, seuls le travail répétitif était à évaluer dans le cadre de l'activité d'Egide. Ces réunions sont organisées sous forme de groupe de travail auquel participent le CHSCT, le responsable des ressources humaines et le responsable sécurité usine.

Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Aucun accord spécifique n'a été signé en matière de santé et de sécurité du travail dans les sociétés du groupe. Chaque entité applique la législation locale en la matière quand elle existe (CHSCT chez Egide SA par exemple). Dans chaque entité, il existe une couverture « auto-mission » pour les salariés utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles.

e) Formation

Politique en matière de formation

Chez Egide SA, le recueil des besoins de formation auprès des différents services a généralement lieu courant janvier, avec une date de retour de chaque service demandée pour le 31 janvier. Le responsable des ressources humaines transmet alors la liste des demandes à la direction générale qui en présente une synthèse lors du comité de direction mensuel du mois de février. En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, les discussions sur le plan de formation sont intégrées aux réunions NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Pour tenir compte des incertitudes économiques, la tendance est de limiter, chaque fois que cela est possible, les dépenses externes entrant dans le cadre du plan de formation, de développer autant que faire se peut les formations internes, de privilégier les formations collectives aux formations individuelles et en conséquence d'encourager fortement les employés qui le souhaitent, CDD et CDI, à utiliser leur Droit Individuel à la Formation (devenu Compte Personnel de Formation depuis le 1er janvier 2015).

Il n'existe pas d'obligations au titre de la formation dans la filiale étrangère du groupe. Néanmoins, les éventuelles demandes individuelles sont examinées et traitées par le management local selon les mêmes principes que chez Egide SA.

Heures de formation

En 2014, Egide SA a engagé un total de 31 491 euros (9 781 euros en 2013) et Egide USA $1 049 ($4 346 en 2013) au titre de la formation externe. Les heures totales de formation (internes et externes) ont été de 822 heures chez Egide SA (684 en 2013) et de 110 heures chez Egide USA (174 en 2013).

Chez Egide SA, 182 heures de formation ont été utilisée au cours de l'exercice 2014 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) ; 179 heures avaient été utilisées en 2013. Au 31 décembre 2014, le cumul des heures acquises par les salariés de la société au titre du DIF est de 16 999 heures (17 612 heures au 31 décembre 2013).

f) Egalité de traitement

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel opérateur soit majoritairement féminin sur chacun des sites de production, il n'y a aucun poste au sein du groupe qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2014, Egide SA a employé 15 salariés reconnus handicapés non moteur sur le site de Bollène (soit l'équivalent de 13,84 unités) et aucun sur le site de Trappes (respectivement 16 et 0 en 2013, soit l'équivalent de 13,73 et 0 en unités). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société. Il est précisé que l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) au titre de l'exercice 2014 étant de 8 unités et au titre de l'exercice 2013 de 8 unités, l'entité française a rempli ses obligations.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour la filiale américaine du groupe, qui n'emploie par ailleurs aucun travailleur handicapé.

Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (voir indicateurs ci-dessus). Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

g) Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Egide, société française, et sa filiale américaine respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

26.2 Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité

Les informations présentées ont été collectées auprès du responsable Maintenance & Sécurité usine ainsi que du responsable Qualité & Environnement pour ce qui concerne l'entité française et auprès des managers locaux pour ce qui concerne la filiale américaine.

a) Politique générale en matière environnementale

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - Maryland Department of the Environment) et la ville de Cambridge, MD. Elle est sujette à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (Department of Works).

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, les directions d'usines (Bollène et Cambridge) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour la France, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

Démarches de certification en matière d'environnement

Certifiée 14001:2004, Egide SA a obtenu le renouvellement de sa certification (valable 3 ans) en novembre 2012. Bien que non certifiée en matière environnementale, la filiale américaine du groupe respecte les normes en vigueur dans son pays et s'appuie sur les dispositions de sa certification ISO 9001:2008.

Actions de formation et d'information des salariés

Chez Egide SA, des actions de formations sont dédiées aux aspects environnementaux et sont partie intégrante du plan de formation annuel négocié avec les instances représentatives du personnel. Ces formations sont dispensées par le responsable maintenance et sécurité de l'usine, assisté du responsable qualité et environnement.

Chez Egide USA, il n'existe pas de formation spécifique mais des informations sont données par les responsables de production quand cela est opportun.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Le suivi des aspects environnementaux étant directement pris en charge par les services Qualité et Environnement de chacune des sociétés du groupe, aucune dépense spécifique n'a été engagée au cours des exercices 2013 et 2014 autres que celles desdits services.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Il n'est provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement au niveau du groupe.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre par le groupe au cours des exercices 2013 et 2014.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition d'Egide USA, Egide avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé que la filiale américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans son pays. Depuis, Egide s'attache à faire respecter par sa filiale les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

D'une manière générale, Egide applique pour chacune des sociétés du groupe les normes environnementales propres à leur pays respectif.

b) Pollution et gestion des déchets

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide SA et Egide USA possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique et d'une chaine manuelle de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets et co-produits générés par les unités de production du groupe Egide sont liés principalement aux activités de traitement de surface. Quand cela est possible, un recyclage des déchets liquides est mis en place mais généralement, ces déchets sont enlevés puis éliminés par des sociétés spécialisées.

Par ailleurs, des mesures de collecte sont mises en places pour certains déchets banals ou dangereux. Ainsi, chez Egide SA, des bacs spéciaux sont mis à disposition du personnel pour trier les papiers, les cartons, les palettes en bois, les piles, les cartouches d'encres d'imprimantes ainsi que les néons usagés dans le but de les réutiliser, les recycler ou les détruire. De même, les équipements informatiques usagés (PC, écrans, imprimantes) sont regroupés et envoyés en destruction par le biais d'une filière dédiée. Chez Egide USA, des containers destinés au recyclage des cannettes en aluminium, des bouteilles en plastique et des papiers sont installés dans les locaux de l'entreprise.

Etant qualifiée ISO 14000, Egide SA dispose d'indicateurs de suivi en termes de rejets. Les données ne sont pas toutes disponibles pour la filiale américaine Egide USA.

Rejets	Unité	Egide SA		Egide USA	
		2013	2014	2013	2014
Déchets banals	Tonnes	22,4	20,6	Non dispo.	Non dispo.
Déchets dangereux	Tonnes	572,6	610,0	15,0	14,8

Chez Egide SA, les données sont ramenées au nombre d'unités de production lancées par année, afin de piloter ces indicateurs en tenant compte de l'activité réelle de la société.

La différence de niveau des déchets dangereux entre Egide SA et Egide USA tient au fait que la première évacue des rejets liquides tandis que la seconde évacue des rejets concentrés sous forme solide (processus interne de traitement des effluents chimiques différent).

Nuisances sonores et olfactives

L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est filtré par des équipements qui piègent toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéro-réfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement des centres d'usinage dans les unités qui en sont équipées. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la médecine du travail en France et l'OHSA (Occupational Health and Safety Authority) aux Etats Unis. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques antibruit et des bouchons d'oreille.

c) Utilisation durable des ressources

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, le groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide SA et Egide USA ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert, d'où une consommation beaucoup plus importante d'eau. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain mort", c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA.

En matière d'énergie, le groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Les consommations de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressources	Unité	Egide SA		Egide USA	
		2013	2014	2013	2014
Eau	m^3	7 810	7 336	54 222	67 729
Electricité	kWh	3 142 610	3 271 335	3 827 658	4 026 000
Gaz de ville	kWh	1 699 503	1 145 747	4 205 738	4 650 164
Hydrogène	m^3	17 857	18 185	33 042	35 554
Azote	Kg	775 337	773 493	1 162 259	1 272 914

Certifié ISO 14001 (Egide SA) ou non, le groupe veille à limiter la consommation de toutes ces ressources dans le cadre de son activité.

Pour sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1), de l'alumine et du tungstène comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits métalliques achetés par le groupe auprès d'usineurs, d'emboutisseurs ou de fournisseurs de poudre. Le kovar est approvisionné par Egide auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines, ou directement par les fournisseurs. Egide n'a acheté directement que peu de kovar brut au cours de l'exercice 2014 (40 kg par Egide SA). En 2013, les chiffres étaient de 111 kg par Egide SA et rien pour Egide USA. L'alumine et le tungstène sont utilisés pour la fabrication des composants céramique ; 200 kilos de tungstène ont été achetés au cours de l'exercice 2014 (225 kilos en 2013).

Egide consomme également de l'aurocyanure pour ses activités de traitement de surface. Au cours de l'exercice 2014, un total de 78 kg d'aurocyanure a été acheté (23 kg par Egide SA et 55 kg par Egide USA), représentant l'équivalent de 53 kg d'or métal pour lequel aucune difficulté d'approvisionnement n'est rencontrée. Les chiffres pour 2013 étaient de 99 kg d'aurocyanure (44 kg par Egide SA et 55 kg par Egide USA), représentant l'équivalent de 68 kg d'or métal.

Ces données sont ramenées au nombre d'unités de production lancées par année, afin de piloter ces indicateurs en tenant compte de l'activité réelle de la société.

Utilisation des sols

Aucune des sociétés du groupe n'utilise de ressources provenant directement des sols. Les surfaces utilisées par les bâtiments industriels sont de 5 700 m² à Bollène, 1 300 m² à Trappes et 5 000 m² à Cambridge MD. Aucune extension n'a été réalisée en 2013 et 2014 sur ces sites.

d) Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Aucune mesure n'a été mise en place pour estimer l'impact des éventuels rejets liés à l'activité des sites de production du groupe en matière de gaz à effet de serre.

Les entités du groupe consomment une grande quantité d'électricité pour faire fonctionner leurs équipements ; il est rappelé qu'en France, la fourniture d'électricité provient à 75 % de l'énergie nucléaire (pas de gaz à effet de serre).

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée afin d'adapter les sites du groupe au changement climatique.

e) Protection de la biodiversité

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA a décidé de les stocker dans une station construite à cet effet puis de les faire évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA récupère les éléments polluants pour traitement avant de rejeter les effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH). A chaque fois qu'il le peut, le groupe privilégie la régénération de certains produits chimiques usagés.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001 obtenue par Egide SA, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, …).

26.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Emploi et développement régional

Chacune des sociétés du groupe utilise son bassin d'emploi local quand il s'agit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Si des infrastructures régionales existent, elles sont mises à contribution.

Population riveraines ou locales

Le site français est installé dans une zone industrielle entourée de champs agricoles et le site américain est situé en ville, dans une zone commerciale le long de la route principale. De par leur localisation, les entités du groupe n'ont que peu d'impact sur les populations riveraines ou locales par rapport à leurs voisins.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Conditions du dialogue

Toute personne intéressée par l'activité de la société peut librement contacter les différentes unités du groupe, leurs coordonnées respectives étant disponible sur le site internet d'Egide.

Actions de partenariat ou de mécénat

Aucune action de partenariat ou de mécénat n'a été mise en place par les sociétés du groupe.

c) Sous-traitance et fournisseurs

Une clause éthique est incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs, l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. La grande majorité des fournisseurs qui travaillent avec Egide sont européens ou américains ; la société est donc globalement à l'abri du non-respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Pour ce qui concerne les autres fournisseurs, notamment asiatiques pour lesquels l'application des conventions pourrait être plus aléatoire, l'existence de la charte d'achat Egide permet de s'assurer au mieux de l'application des conventions de l'OIT.

Egide s'interdit par ailleurs de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

Egide SA a parfois recours à de la sous-traitance technique dans le cadre de la fabrication de certains de ses boitiers et a ainsi engagé en 2014 un total de 287 350 € (contre 258 073 € en 2013).

d) Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

La société s'appuie sur les procédures en place au sein de chaque unité pour prévenir tout risque de corruption. Aucune action spécifiquement dédiée au sujet n'est cependant en place.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les clients de la société sont uniquement des professionnels ; aucun des produits vendus par le groupe ne sont à destination des consommateurs. En matière de santé, Egide applique les dispositions légales en vigueur dans chaque pays (réglementation REACH par exemple).

e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune action spécifique en la matière n'est mise en place au sein des sociétés du groupe.

26.4 Vérification du rapport RSE par un organisme tiers indépendant

En application des dispositions légales précisées par arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification du rapport social et environnemental, la direction générale d'Egide a confié au cabinet Finexfi la vérification desdites informations. Le cabinet Finexfi a reçu l'accréditation Cofrac numéro 3-1081.

« Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société EGIDE SA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31/12/2014 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège du Groupe, et dont un résumé figure dans la note méthodologique disponible sur le site Internet du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

ATTESTATION DE PRESENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

AVIS MOTIVE SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 15 avril 2015 et le 04 mai 2015 pour une durée d'environ quatre jours.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.
Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc…)
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendues.

Nos travaux ont couvert plus de 90% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 90% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 6 mai 2015

Le vérificateur indépendant
FINEXFI - Isabelle Lhoste, associée »

27 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ELEMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Elément du rapport de gestion de l'exercice 2014	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2014	12.1
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2014	20.5.2.2
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2014	20.5.2.1
Exposé sur la situation financière du groupe	9.1.2
Evénements postérieurs à la clôture 2014	10.5 - 20.6
Perspectives d'avenir	12.2
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	11
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur les mandataires sociaux	14.1 – 14.3 – 15.1
Informations sur la détention du capital	18.1 – 21.1.5
Actionnariat des salariés	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité du groupe Egide	26.1
Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	17.5
Impact environnemental de l'activité du groupe Egide	26.2
Engagements sociétaux en matière de développement durable	26.3
Attestation de vérification du rapport RSE	26.4
Informations sur les filiales et participations	25
Informations boursière	21.3 – 21.4
Rapport du président sur le contrôle interne	16.4
Rapports des commissaires aux comptes	16.5 – 19.2 – 20.4
Informations sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale	27
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
Etats des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.2.4.3.30

EGIDE - SIÈGE SOCIAL
Site du Sactar - CS 20205
84505 Bollène Cedex - France
Tél. : +33 (0)4 90 30 97 11
Fax : +33 (0)4 90 30 05 40

EGIDE - BUREAUX ADMINISTRATIFS
Parc d'Activités de Pissaloup
2 rue René Descartes
78190 Trappes - France
Tél. : +33 (0)1 30 68 81 00
Fax : +33 (0)1 30 66 06 51

EGIDE - USA
4 Washington Street
Cambridge 21613 MD - USA
Tél. : +1 410 901 6100
Fax : +1 410 901 6250

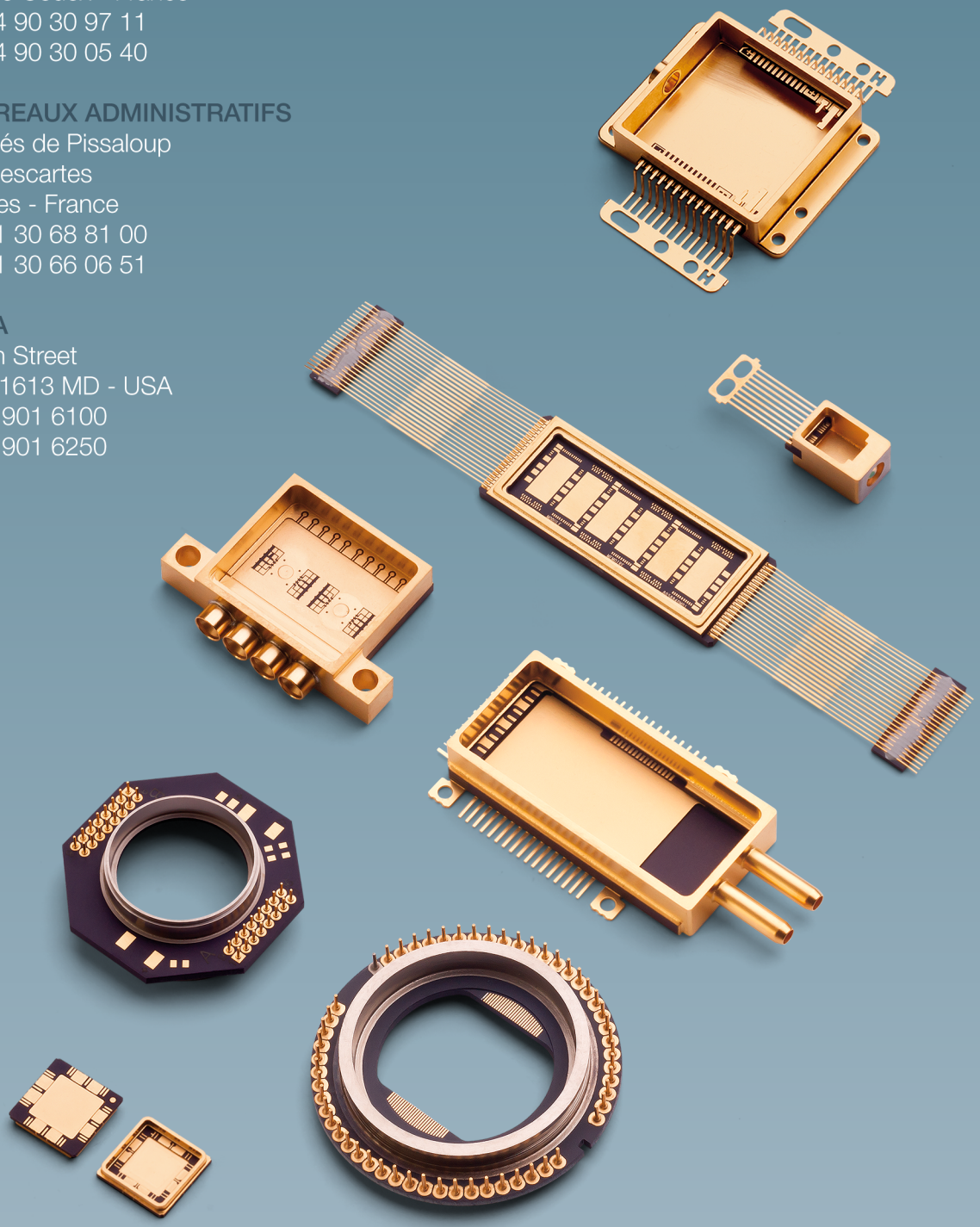

www.egide.fr

Conseil : Fin'Extenso - www.finextenso.fr / Conception graphique et réalisation : AGENCE K2 - www.agencek2.com